THE NORTH-SOUTH INSTITUTE
L'INSTITUT NORD-SUD

L'avenir des femmes dans le développement

Voix du Sud

Actes du colloque de l'Association for Women in Development

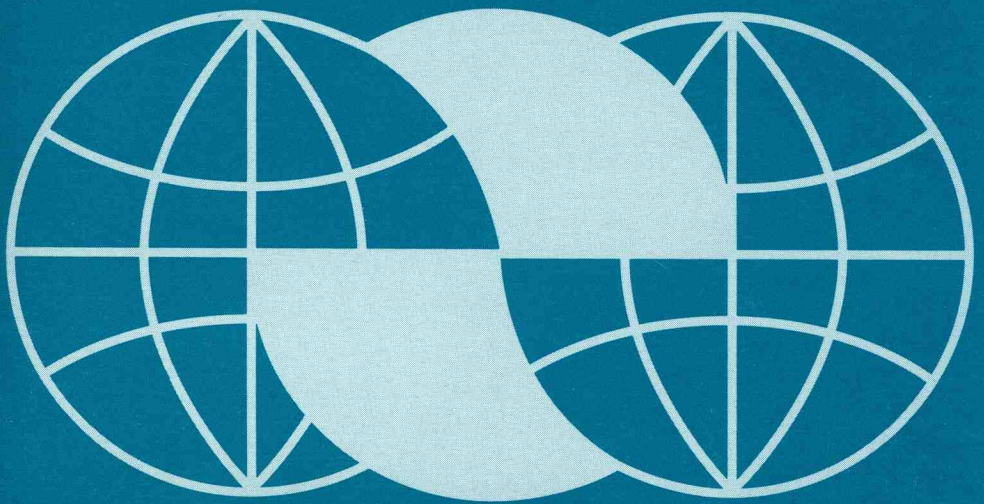

THE NORTH-SOUTH INSTITUTE
L'INSTITUT NORD-SUD

L'avenir des femmes dans le développement

Voix du Sud

Actes du colloque de l'Association for Women in Development

les 19 et 20 octobre 1990
Ottawa, Canada

242995
IDRC CRDI

L'Institut Nord-Sud

L'Institut est une corporation à but non lucratif créée en 1976. Il effectue des recherches spécialisées en vue de contribuer à la formulation de politiques sur les relations «Nord-Sud» entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Les résultats de ces recherches sont transmis aux législateurs, aux organismes intéressés et au grand public pour permettre une meilleure compréhension des questions de développement et susciter des discussions éclairées dans ce domaine. L'Institut est un organisme indépendant et non partisan, qui collabore avec tout un ensemble d'organismes canadiens et internationaux.

Le contenu de ce rapport représente les vues et les conclusions des auteurs, et pas nécessairement celles des administrateurs de l'Institut ou des organismes contribuant à son financement, ni celles des organismes ou personnes consultés au cours de l'étude.

Données de catalogue avant publication

Association for Women in Development. Colloque (1990 : Ottawa, Ont.)
L'avenir des femmes dans le développement : voix du sud

Texte en français et en anglais.
Titre de la p. de t. addit., tête-bêche : The future for women in development.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-921942-28-1

1. Femmes dans le développement—Pays en voie de développement—Congrès.
2. Femmes—Pays en voie de développement—Conditions sociales—Congrès.
3. Femmes—Pays en voie de développement—Conditions économiques—Congrès.
I. O'Rourke, Nancy II. Institut Nord-Sud (Ottawa, Ont.). III. Titre : The future for women in development. IV. Titre.

HQ1240.A88 1990 305.4'09172'4 C91-090456-1F

Traduction : Louise Côté
Lecture d'épreuves : Francine Fournier
Production : Rowena Beamish
Édition électronique : Anne Chevalier et Marta Arnaldo

©L'Institut Nord-Sud/The North-South Institute, 1991

Prix : 12,00 dollars (NS 161e,f)

On peut se procurer des exemplaires de ce volume directement auprès de l'Institut
200-55, rue Murray
Ottawa, Canada
K1N 5M3
Téléphone : (613) 236-3535 Télécopieur : (613) 237-7435

Table des matières

Remerciements iv

Introduction 1

Notes biographiques 3

Session 1 *Le droit des femmes à engendrer*

Alicia Pérez Duarte 8
Le droit à engendrer au Mexique

Discussion 32

Session 2 *Table ronde sur l'environnement et les femmes*

Bina Agarwal 38
La situation des femmes et l'environnement en Inde

Discussion 46

Session 3 *L'incidence de la conjoncture économique sur le développement*

Zenebeworke Tadesse 50
Faire face au changement : la femme et l'économie africaine, un tour d'horizon

Discussion 77

Session 4 *Survol de la stratégie de DAWN*

Peggy Antrobus 82
Pour d'autres formes de développement avec la participation des femmes

Discussion 94

Session plénière 97

Jane Jaquette
Présidente

Discussion 99

Liste des participants 102

Remerciements

L'Institut Nord-Sud tient à remercier ses nombreux partenaires qui ont contribué à la conception, à l'organisation et au déroulement du Colloque de l'AWID, placé sous le thème «L'avenir des femmes dans le développement - Voix du Sud», qui s'est tenu à Ottawa les 19 et 20 octobre 1990. Comme c'est bien souvent le cas des réunions qui portent sur des sujets intéressant les femmes, l'énergie des participantes en a été la ressource clé. L'organisation du colloque a été confiée à Jane Jaquette, Françoise Coupal, Linda Allain, Fainula Kurji, Elaine Zuckerman et moi-même, dont les efforts ont bénéficié de l'appui constant de Peggy Antrobus, de DAWN. Le colloque s'est organisé autour de trois grands sujets identifiés par DAWN dans son propre programme de recherche : l'environnement et les femmes, l'incidence de la conjoncture économique sur les femmes et le droit des femmes à engendrer. Ces sujets, qui préoccupent beaucoup de femmes du Nord et du Sud, ont été l'occasion par excellence de rapprocher les femmes du monde entier.

Des subventions de provenances diverses sont venues appuyer le travail de nombreuses femmes. Les pays du Nord, par l'intermédiaire de l'AWID, ont assumé les frais de déplacement des participantes venues des pays en développement. La Section de l'Outaouais de la Société internationale pour le développement, par l'entremise de l'ACDI, a payé les honoraires et autres frais des conférenciers, et l'AWID a elle-même assumé les coûts directs de la réunion. Nous tenons également à remercier le Centre de recherches en développement international (CRDI) qui a mis ses excellentes salles de conférence à la disposition des participants.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Relations extérieures et du Développement international et le ministre responsable de la Situation de la femme ont subventionné une réception à laquelle l'honorable Mary Collins a pris la parole. Les services d'interprétation simultanée, grâce auxquels le colloque a pu se dérouler dans les deux langues officielles, ont été assurés grâce à une subvention du Programme des langues officielles et de la traduction du Secrétariat d'État. UNIFEM, par l'intermédiaire de MATCH International, a généreusement assumé les coûts de production des Actes du colloque et MATCH en a assuré une large diffusion.

Enfin, le personnel de l'Institut et, en particulier, Nona Grandea et Hélène Cameron, n'a pas ménagé ses efforts pour assurer le succès du Colloque. Ann Gillies et Nancy O'Rourke se sont chargées des notes, et Nancy O'Rourke s'est personnellement occupée de la production des Actes.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, par leurs idées, leur temps, leur énergie et leur argent ont généreusement contribué au succès de ce colloque. J'espère que les Actes resteront un témoignage vivant d'une entreprise qui a débuté un jour frisquet d'octobre 1990, à Ottawa.

La directrice du programme
Coopération au développement,

Marcia M. Burdette

Introduction

L'Association for Women in Development (AWID) est une association professionnelle ayant son siège aux États-Unis, qui oeuvre dans les secteurs du développement international et de la participation des femmes. Son mandat consiste, entre autres, «à veiller à ce que les femmes deviennent des partenaires réelles, à part entière, dans un processus de développement plus équitable dont elles pourront également bénéficier». Composée d'universitaires, d'intervenants et de décideurs, l'AWID se considère comme faisant partie d'un réseau global qui se préoccupe des questions susmentionnées.

Tous les deux ans, l'AWID organise une grande conférence sur un thème crucial relié à la participation des femmes et au développement. En 1989, la conférence avait pour thème «*Global Empowerment of Women*». Entre les conférences, l'AWID a organisé des colloques sur des sujets plus précis réunissant moins de participants. En 1989, les membres de cette association ont exprimé le désir de tenir un colloque auquel participeraient des Canadiens et des représentants des pays nordiques.

C'est ainsi que l'AWID, l'Institut Nord-Sud, Match International et la Société internationale pour le développement (Section de l'Outaouais, Canada) ont convenu de parrainer ensemble le colloque de 1990 ayant pour thème «L'avenir des femmes dans le développement». Ils ont invité des participants du Sud à partager avec eux certaines de leurs idées et de leurs perspectives sur la participation des femmes et les problèmes de développement. Cet objectif a été appuyé par le réseau DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era), dont le rôle dans l'organisation de ce colloque a été particulièrement important. En plus de proposer des noms de participants du Sud pour la table ronde, DAWN s'est également occupé du programme du colloque. Si l'on en juge d'après le calibre des spécialistes choisis pour la table ronde et les sujets qui seront étudiés, les deux prochains jours devraient susciter des discussions stimulantes et cruciales quant à «L'avenir des femmes dans le développement».

Objectifs du colloque

Ce colloque comporte un triple objectif. Tout d'abord, conformément à la décision prise lors de la Conférence générale de l'AWID en novembre 1989, il veut encourager les pays en développement à discuter des nouvelles perspectives du Sud dans le contexte international de l'évolution rapide du développement. Pour faciliter ce processus, DAWN a joué un rôle particulièrement important dans le choix d'un programme pertinent, portant sur des questions d'actualité. Comme l'a suggéré Peggy Antrobus, l'actuelle coordonnatrice générale de DAWN, le choix s'est porté sur trois grandes questions jugées essentielles pour le succès des femmes dans le développement. Ces trois grandes questions, qui font partie d'une stratégie de recherche visant à réagir au nombre croissant de crises dans le monde, sont : le droit des femmes à engendrer, l'environnement et la conjoncture économique. Le colloque en tant que tel comporte trois tables rondes axées sur ces sujets de recherche et un aperçu de la stratégie de DAWN en la matière.

Le deuxième objectif de ce colloque est de voir comment le Nord peut répondre à certaines préoccupations des femmes du Sud. Les quelque 100 personnes qui y participent sont des universitaires, des décideurs et des intervenants du Canada, des États-Unis et des pays nordiques qui s'intéressent aux questions concernant les femmes et le développement, et qui ne manqueront pas de participer activement aux débats. D'autres commentateurs provenant des organismes donateurs assistent également à ce colloque et répondront aux questions posées. Le thème du colloque «Voix du Sud» intéressera toutes les personnes intéressées par les organismes donateurs qui connaissent une évolution particulièrement rapide.

Quant au troisième objectif, il vise à reconnaître la nécessité d'une plus grande collaboration entre les pays du Sud. Ce colloque sera donc l'occasion pour les membres du réseau DAWN de se rencontrer et de discuter de leurs propres préoccupations. De fait, la dernière table ronde, animée par Peggy Antrobus, examinera les cadres de rechange proposés par DAWN pour contrer l'incidence des crises internationales qui affectent les femmes dans le développement.

Notes biographiques

Madame Bina Agarwal travaille actuellement comme boursière chercheuse à l'Institut Bunting (collège Radcliffe de l'Université Harvard) et comme professeure d'économie agricole à l'Institute of Economic Growth de l'Université de Delhi. Après avoir fait ses études aux universités de Cambridge et de Delhi, elle a été chercheuse invitée à l'Institute of Development Studies et chercheuse boursière à la Science Policy Research Policy Unit, dans les deux cas à l'University of Sussex. Elle a également fait partie d'un groupe d'experts du Commonwealth se penchant sur l'ajustement structurel et les femmes. Elle joue aussi un rôle actif dans le mouvement écologique et le mouvement féminin en Inde. Elle travaille actuellement à un livre sur la femme et les droits fonciers en Asie du Sud.

Madame Krishna Ahooja-Patel, experte en droit international et en problèmes de développement des femmes, a été nommée à la chaire d'études féminines Nancy Rowell Jackman de l'Université Mount Saint Vincent. M^me^ Ahooja-Patel a travaillé en 1963 auprès de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU en Éthiopie, elle a couvert, durant plusieurs années, l'actualité politique et économique pour le *Political and Economic Weekly* et l'India Press Agency. En 1968, M^me^ Ahooja-Patel est entrée au service du Bureau international du travail (BIT) à Genève. Pendant la Décennie des Nations Unies pour la femme, elle a travaillé comme agente principale de recherche pour les questions concernant la femme et le développement et comme rédacteur du bulletin *Women at Work*. En 1986, M^me^ Ahooja-Patel a été nommée chef du service recherche et formation à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme de l'ONU (INSTRAW). Elle a été sous-directrice de l'INSTRAW de 1986 à 1989.

Madame Peggy Antrobus est coordonnatrice générale du réseau DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) pour la période 1990 à 1994. Comme membre fondateur de DAWN en 1984, elle a aidé à produire un document-programme intitulé *Development, Crisis and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, et à organiser une série d'ateliers sur le Féminisme et le Développement à la Tribune d'ONG de Nairobi. En 1979,

M^me^ Antrobus a créé le service Femmes et Développement (WAND) à l'University of the West Indies à la Barbade. M^me^ Antrobus a oeuvré dans divers pays caraïbes pour des programmes gouvernementaux et des Organisations non gouvernementales de niveau national et régional.

Madame Maria Betania de Melo Avila est coordonnatrice du noyau Étude et Recherche du SOS CORPO GRUPO DE SAUDE DA MULHER, un groupe de santé féminin qui travaille au Brésil. Elle a fait partie de la Commission nationale sur l'étude des droits reproductifs humains et du Conseil national sur les droits féminins. Depuis 1982, M^me^ Avila a participé à de nombreuses conférences et colloques sur les problèmes de la femme. M^me^ Avila a effectué des recherches sur des questions comme l'avortement, la stérilisation des femmes, la contraception, ainsi que le type et la qualité des services de santé publics offerts aux femmes. Parmi ses écrits publiés figurent un manuel de coordination à l'intention des groupes de planification familiale produit pour le ministère brésilien de la Santé, et des articles diffusés par SOS CORPO.

Madame Marcia Burdette est directrice du programme Coopération au développement à l'Institut Nord-Sud d'Ottawa, au Canada. Avant d'entrer à l'Institut, M^me^ Burdette a été professeure d'université en Afrique et aux États-Unis ainsi qu'experte-conseil. Elle a été chargée de cours et principale associée de recherche, respectivement aux Universités de la Zambie et du Zimbabwe, et a publié de nombreux écrits sur l'expérience économique africaine, notamment les problèmes d'ajustement structurel. M^me^ Burdette est l'auteure de *Zambia: Between Two Worlds* (1988), publié par Westview Press et de nombreux articles.

Madame Alicia Pérez Duarte possède un doctorat en droit de l'Université Nationale Autonome du Mexique; elle travaille comme chercheuse à plein temps à son Institut de recherche juridique, et comme coordonnatrice de la bibliothèque universitaire. Elle a écrit divers articles sur le droit à engendrer et d'autres questions juridiques concernant la famille, l'enfance et la maternité au Mexique et en Amérique latine.

Madame Jane S. Jaquette est professeure de sciences politiques au Occidental College de Los Angeles, et présidente de l'Association for Women in Development. Elle a publié un certain nombre d'articles sur la participation politique des femmes, sur les femmes et le

développement, et sur les rouages politiques du féminisme international. Son plus récent ouvrage s'intitule *The Women's Movement in Latin America: Feminism and the Transition to Democracy* (1989).

Madame Bonnie Kettel travaille actuellement à la Faculty of Environmental Studies de l'Université York, à Toronto, où elle donne des cours et surveille des recherches sur la femme, l'environnement et le développement. Elle agit également comme experte-conseil auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et forme, à ce titre, des Tanzaniennes aux problèmes concernant la femme et le développement, et aussi des spécialistes en intégration des femmes dans le développement (IFD) du Canada, des Caraïbes, de l'Amérique latine et de la Thaïlande. M^{me} Kettel est coordonnatrice canadienne du réseau WEDNET (Women, Environment, Development Research Network). Elle oeuvre avec le Centre des liaisons pour l'environnement de Nairobi en vue d'assurer la coordination d'un gros projet de recherche que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a lancé avec des chercheuses de divers pays africains, sur le thème «la connaissance féminine d'une gestion durable des ressources en Afrique».

Madame Adefolake Okediran est chargée de cours à la faculté de droit de l'Université d'Ibadan, à Lagos, au Nigéria, où elle enseigne le droit de l'environnement. Elle a participé à des recherches et des activités de formation sur la femme et l'environnement; elle a notamment donné le cours sur la femme et le développement à l'Université St. Mary's d'Halifax, et travaillé au Nigéria comme experte-conseil de la Banque mondiale pour la condition féminine, le droit et le développement. Elle est membre de DAWN (Afrique) et du Women's Research and Documentation Centre (WORDOC) de l'Institute of African Studies.

Madame Adepeju A. Olukoya est chercheuse boursière supérieure à l'Institute of Child Health and Primary Care du collège de médecine de l'Université de Lagos au Nigéria. Elle travaille depuis 1978 sur le problème de la santé de la femme comme reproductrice. Elle fait partie de nombreux groupements féminins au Nigéria et a récemment coordonné au niveau national le lancement du projet nigérien pour la sécurité de la maternité. Elle est actuellement directrice de projet d'un service commercial de soins de santé, avec orientation socio-juridique, offert par la Nigerian Association of University Women.

Madame Patricia Stamp est professeure agrégée de sciences sociales à l'Université York de Toronto. Affiliée aux programmes de méditation socio-politique et de sciences sociales du second cycle, elle a récemment bouclé un mandat comme coordonnatrice du programme Études africaines de York. Fondatrice du programme Études féminines à York, elle a donné des cours et mené des recherches durant seize ans sur les problèmes concernant la femme africaine. Comme codirectrice de la publication du spécial 1986 des *Cahiers de la femme/Canadian Woman's Studies*, M^me^ Stamp a joué ces quatre dernières années un rôle central dans la conception et la critique de la recherche sur l'intégration des femmes dans le développement. M^me^ Stamp a obtenu son doctorat en philosophie à l'Université de Londres en 1981, avec une thèse sur la politique municipale au Kenya. Elle a publié un certain nombre d'articles sur le Kenya et travaille actuellement à un livre intitulé *Politics and Ideology in Kenya.*

Madame Zenebeworke Tadesse est depuis 1987 rédactrice et directrice des publications au Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA) de Dakar, au Sénégal. De 1983 à 1986, elle a été secrétaire de direction de l'Association des femmes africaines pour la recherche sur le développement (AFARD). Elle a également travaillé comme conseillère à la pige pour l'UNESCO, la FAO, l'IRNU et l'OIT. Parmi les écrits de M^me^ Tadesse, on trouve une monographie publiée par l'Organisation internationale du travail intitulée *Women and Rural Development in Africa: An Overview*, un article sur «La femme et la technologie dans les pays périphériques» paru dans *Scientific Technological Change and the Role of Women in Development*, et un article intitulé «Impact of Land Reform on Women in Ethiopia» paru dans *The Sexual Division of Labour in Rural Societies.*

Madame Nidhi Tandon travaille actuellement comme agente de programme à l'Overseas Development Institute (ODI) de Londres, où elle est chargée d'exploiter un programme d'assistance technique et de mener des recherches économiques sur l'aide et l'investissement dans les pays en développement. Dans le cadre de son travail à l'ODI, M^me^ Tandon a aidé à réunir un certain nombre d'économistes qui ont mis le doigt sur les lacunes de la recherche environnementale, vue sous l'angle de la femme. De 1985 à 1988, elle a été chargée de projet dans le programme La Femme et le Développement du Secrétariat du Commonwealth.

Session 1

Le droit des femmes à engendrer

Alicia Pérez Duarte
Institut de recherche juridique,
Université Nationale Autonome du Mexique

Le droit à engendrer au Mexique

Sommaire de l'exposé

Dans la présente communication, la conférencière examine l'incidence du cadre juridique mexicain sur la sexualité et le droit à engendrer. Selon elle, ce système présente des contradictions qui, en définitive, empêchent les femmes de disposer de leur corps. De l'examen des lois et des politiques nationales qui concernent la reproduction des êtres humains, il ressort, qu'au Mexique, le droit à engendrer se distingue des droits de la personne. Cette communication montre en effet que, jusqu'à présent, les droits de la personne n'ont pas encore tenu suffisamment compte du droit à engendrer des êtres humains. Soucieux d'éliminer l'extrême pauvreté, le gouvernement mexicain a élaboré des politiques de planification familiale visant à empêcher les pauvres de se reproduire. Parallèlement, les idéologies religieuses et politiques continuent d'encourager la croissance démographique. Les tensions provoquées par ces deux tendances contradictoires se sont traduites par des conséquences négatives, notamment sur les femmes. Fondamentalement, les politiques démographiques, entérinées par le cadre juridique mexicain, font en sorte que les femmes ne sont ni plus ni moins que des objets, presque exclusivement responsables de la reproduction humaine, sociale et culturelle.

Introduction

En théorie, aussi bien la science du droit que le système juridique mexicain partent d'un principe d'égalité entre hommes et femmes, principe consacré ou bien dans les ordonnances nationales tels notre Constitution politique fédérale et le Code civil pour le District fédéral, ou bien dans les instruments juridiques internationaux souscrits par notre pays comme la Déclaration universelle des droits de la personne et la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination

sexuelle. Tout ceci nous incline à penser qu'il existe un intérêt politique à modifier les modèles et schémas sociaux impliquant un concept stéréotypé et discriminatoire de la femme et des fonctions qu'elle exerce dans tous les domaines de la vie publique et privée, y compris les fonctions connexes à la reproduction, à la contraception et à la maternité. Cependant, au Mexique, comme dans la plupart des pays d'Amérique latine, il existe un divorce entre la réalité et ces schémas théoriques, et les bonnes intentions normatives sont encore loin du changement proposé. Dans notre quotidienneté, les structures androcentriques pour ne pas dire patriarcales[1] exigent de la femme certains rôles stéréotypés (mère, épouse, fille) situés au-delà de ses propres intérêts ou de ses penchants personnels... En vertu de son aptitude à procréer, la femme est utilisée comme objet - et non comme sujet - des politiques en matière de population, de santé, de recherche... Perçue traditionnellement comme la responsable de l'éducation des enfants, elle est utilisée comme pion - et non comme personne - dans la réalisation concrète d'actions dans les domaines de la nutrition, de l'éducation, de la migration... La femme est également considérée comme un élément de second ordre en ce qui concerne les sources de travail, ou bien on la voit comme quelqu'un qu'on peut facilement menacer ou sur lequel on peut aisément faire pression, par le biais des enfants, dans le cas où elle ne satisfait pas aux conditions posées par le mâle-père-époux dans le cadre des conflits familiaux... Tout ceci se déroule à l'intérieur de ce cadre juridique soi-disant égalitaire, qui le fonde et le soutient sans répondre convenablement aux problèmes spécifiques de la condition de la femme, de la sexualité de celle-ci et de la maternité, car jusqu'à maintenant la trame juridique aussi bien théorique que pratique continue à être tissée à l'intérieur des mêmes schémas fonctionnalistes androcentriques.

Ces affirmations peuvent être réfutées dans une discussion doctrinale académique, cependant mon propos sera d'expliquer au cours de ce forum, quel est le cadre juridique mexicain qui règle la sexualité et la reproduction des êtres humains, hommes et femmes; en effet, j'estime qu'il existe de fortes contradictions dans ce cadre

---

[1] Personnellement, j'estime que le système juridique mexicain est typiquement patriarcal parce qu'il favorise des structures sociales à l'intérieur desquelles, d'une façon ou d'une autre, les hommes dominent les femmes. Du problème de l'utilisation du langage par lequel on ignore la femme, en passant par d'autres problèmes comme celui de sa situation potestative dans le mariage, parfois déguisée en obligation d'entretenir la famille et parfois clairement stipulée jusqu'à la discrimination ouverte en matière de travail ou pour accéder à certains postes de direction. Il est néanmoins vrai que le Mexique fut l'un des premiers pays à reconnaître l'égalité juridique de l'homme et de la femme et à octroyer le droit de vote à cette dernière.

juridique puisque, certaines normes et certaines politiques répondent à des problématiques et à des exigences posées à notre pays par des organismes internationaux, d'autres sont l'écho du courant défenseur des droits humains, d'autres encore répondent à des idéologies de type religieux - en particulier de la tradition judéo-chrétienne et d'autres finalement sont le produit des actions spécifiques menées à bien par des groupes de femmes, actions dont le pouvoir exécutif et législatif a dû tenir compte. Pour mettre en évidence ces contradictions, il faut les discuter et les confronter au cours de forums comme celui-ci, de façon à résoudre le problème qu'un cadre aussi hétérogène nous pose pour la définition d'un concept juridique de ce qu'on a appelé «le droit des femmes à engendrer».

Pour ce faire, je présente un large éventail dont l'un des extrêmes concerne les politiques nationales existantes en matière de reproduction et l'autre les lois qui lui sont applicables. Conjointement, je souligne la question des droits humains, objet de la discussion.

Politique et reproduction

Le Mexique est un pays dont l'idéologie religieuse dominante, à partir de la Colonie, est la tradition judéo-chrétienne, dont la référence particulière est le catholicisme. Il ne faut jamais perdre de vue cette information dans les thèmes relatifs à la famille, au mariage et à la reproduction parce qu'elle implique que, pendant des siècles, l'idée généralisée fut la maxime biblique «Croissez et multipliez-vous».

À partir de la promulgation de notre Indépendance en 1821, à la suite d'une guerre qui avait laissé une population dissiminée et dans l'incapacité de croître du fait des tensions postérieures à cette date et ce jusque dans les années 1830, cette idée commence à se transformer et à ne plus être que l'expression biblique mais un besoin de gouvernement : peupler le pays pour garantir notre indépendance et la souveraineté nationale. Cependant, il faut attendre 1836 pour que soit promulguée la *Loi générale de population*, la première loi structurée en matière de population. Il est vrai que les démographes expliquent qu'on ne peut pas parler de politique (puisque ni plans ni programmes réalisés à cet effet n'ont existé). Toutefois, la seule apparition de cette loi et d'une loi de 1947 illustrent déjà la volonté du gouvernement mexicain de régulariser les changements démographiques. Ces lois conservent la «volonté» de peuplement que nous avons depuis la Colonie, bien que depuis 1856 il y ait une division parfaitement marquée entre l'Église et l'État laïc. Cette volonté ou intention on l'observe dans la promotion d'unions à un

âge assez jeune et de l'immigration, des aides fiscales ou des aides aux familles nombreuses ou bien encore dans l'interdiction de toute propagande pour les méthodes contraceptives dans le Code sanitaire en vigueur à ce moment.

Ce modèle pronataliste amorce un virage à la fin des années 1950 quand quelques institutions privées établissent les premiers programmes de planification familiale. Cependant, au niveau de l'État, c'est seulement dans les années 1970 qu'on observe l'abandon de cette tendance.

Le changement est en rapport avec la situation nationale et internationale[2] concrétisée par la promulgation en 1974 de la *Loi générale de population* et l'implantation du Plan national de planification familiale en 1977.

À cette époque les politiques nationales en matière de population reposent sur quatre principes : l'intégration au développement économique, le droit à la paternité responsable, la protection de la famille et la promotion de la femme. C'est également à cette époque que la population - et en particulier les femmes - se voit littéralement bombardée par une propagande massive visant à renforcer l'usage des méthodes contraceptives, pratique qui, comme je l'ai déjà signalé, avait commencé dans les années 1960 surtout chez les femmes dont la scolarité était supérieure à la moyenne et qui avaient leurs propres ressources économiques[3]. C'est à cette période, et nous y reviendrons un peu plus loin, que la Constitution est réformée pour permettre l'entrée de ce changement idéologique et des politiques démographiques. Le régime actuel de gouvernement, présidé par M. Carlos Salinas de Gortari, a élaboré, compte tenu des normes nationales de planification, le Plan national de développement 1989-1994 (PND) dans lequel on trouve un paragraphe spécifique sur la politique en matière de population dont le souci principal est la prévision pour l'an 2000 d'une augmentation de la population telle

---

2 Pour plus d'information sur ce thème, voir le numéro monographique de la *Revista Mexicana de Sociología* (Mexico, n° 1, 1990) consacrée spécialement à la politique en matière de population et à ses effets. Plus particulièrement l'article de María Eugenia Zavala de Cosio, «Politiques de population au Mexique», n° 1 (Janvier-Mai), p. 15 à 32.

3 Pour plus de précisions sur les tendances démographiques au cours de ces époques et leurs répercussions sur les structures familiales, voir Benitez Zenteno, Raul, «Transition démographique, politique de population et famille au Mexique» dans *Mémoires de la 1ère Rencontre sur la Famille*,«Les nouvelles et les vieilles formes de reproduction de la famille mexicaine», UNAM, 1989.

qu'elle pose «un défi considérable en matière d'occupations productives et des services qu'il faudra créer[4].»

Ce seul énoncé nous indique que, pour ceux qui élaborent les politiques du gouvernement au Mexique, le problème du développement, l'extrême pauvreté et d'autres problèmes similaires, se résolvent plus ou moins simplement, à l'aide d'un programme adéquat qui repose sur une réduction des taux de croissance de la population. La surpopulation, en accord avec le PND, est un problème d'emplois et de services et non de ressources naturelles.

En fonction de ceci, on pose comme objectif principal : «inciter la réduction du taux de croissance démographique, en encourageant la diminution de la fécondité simultanément à l'intensification de la lutte contre la mortalité infantile». Cet objectif serait atteint par le biais de deux types d'action, les deux essentiellement éducatives :

- Étendre et intensifier l'éducation des couples en ce qui concerne la planification familiale, en fournissant des services suffisants, adéquats et accessibles.
- Stimuler les transformations structurelles qui sont liées aux changements du comportement reproductif des couples, en tenant compte de l'évidence suivante : au fur et à mesure que les possibilités de scolarisation et de travail productif s'étendent et deviennent égales entre les sexes, le niveau de vie s'élève et ceci a un impact démographique clair[5].

Toutes ces actions se dérouleront à partir d'un linéament de programme : «Continuer à promouvoir la baisse de la fécondité au moyen du renforcement et de l'adéquation permanente des actions éducatives en matière de population et de planification familiale[6].»

Cette politique en matière de population est insérée dans l'Accord national pour l'amélioration productive du niveau de vie, intimement lié par conséquent à la mise en place du bien-être social dans les termes exprimés par le propre PND et à l'éradication de l'extrême pauvreté.

Personnellement, j'ai l'impression que notre gouvernement veut extirper l'extrême pauvreté en empêchant que les pauvres se reproduisent. Cette impression est basée sur des actions du secteur

---

4 *Plan national de développement 1989-1994*, publication officielle du Pouvoir exécutif fédéral, Mexico, 1989, p. 108.

5 *Ibid.* p. 108 et 109.

6 *Ibid.* p. 109.

de la santé, comme l'implantation massive de dispositifs intra-utérins sans le consentement exprès des patientes, ou bien les stérilisations définitives qui se pratiquent aussi. Bien évidemment les hauts fonctionnaires de ce secteur ignorent que ces pratiques se réalisent dans les centres de santé ou hôpitaux dont ils ont la charge. Toutefois, des témoignages de quelques femmes qui, sans le savoir, ont été stérilisées, et le témoignage d'une travailleuse sociale de l'Institut mexicain de la sécurité sociale (IMSS) appartenant au ministère de la Santé font état de ces pratiques[7].

En 1989 le Conseil national de la population émet le Programme national de population 1989-1994 qui commence par une révision du cadre général de la politique en matière de population et une analyse des lignes programmatrices suivies jusqu'alors. Cette analyse envisage forcément les programmes relatifs à la planification familiale et en relation avec la condition de la femme[8].

Ce programme présente cinq objectifs spécifiques orientés vers l'accomplissement de l'objectif général énoncé de la façon suivante :

- Contribuer à élever le bien-être et la qualité de vie de tous les mexicains, en agissant sur la dynamique, la structure et la distribution de la population, dans le cadre du plein respect des droits de la personne en tenant compte des caractéristiques des groupes sociaux qui composent cette population et des particularités des diverses régions du pays[9].

---

7 Récemment au cours d'un Séminaire d'évaluation sur la situation de la femme au Mexique d'un point de vue juridique, réalisé à l'Institut de recherches juridiques de l'Université Nationale Autonome du Mexique, Carmina Rivera présenta un exposé «Révision de quelques aspects sociaux de l'attention donnée aux patientes obstétriques au moment de l'accouchement». Elle affirma que l'implantation du dispositif intra-utérin est une pratique courante chez ces patientes à moins que celles-ci manifestent leur désaccord par écrit. Nous nous étions alors interrogés sur la validité de cette pratique : on peut en effet contester la valeur d'un consentement octroyé dans de semblables circonstances, c'est-à-dire sans information suffisante et au moment d'accoucher. Lors de la Quatrième réunion nationale de la Société mexicaine de démographie, des témoignages semblables furent exprimés.

8 Parmi les premiers, soulignons le Plan national de planification familiale de 1977 et le Programme national de planification familiale 1989-1994; dans les seconds, le Programme national d'intégration de la femme au développement 1983-1988 ainsi que la récente constitution de la Commission nationale de la femme et les 43 commissions qui existent dans diverses dépendances publiques fédérales et de l'État.

9 Conseil national de population, *Programme national de population 1989-1994*, Mexico, 1989, p. 47.

Cet objectif est contestable si on considère les pratiques du Secteur Santé auxquelles j'ai fait allusion plus haut. Il semble bien être un recours démagogique.

Dans les cinq objectifs spécifiques, il y en a un qui est en rapport avec le droit à engendrer, il est énoncé ainsi :

- Promouvoir un moindre rythme de croissance par le biais d'une diminution de la fécondité, accompagné d'une amélioration du bien-être de la population et d'une augmentation conséquente de l'espérance de vie. Par cet objectif, le but qu'on prétend atteindre est la *réduction du taux de croissance de la population de 1,8 % en 1994 et de 1,5 % en l'an 2000*[10].

Une stratégie est signalée pour l'atteinte de ces objectifs, stratégie dérivée des linéaments du PND bien que son énoncé soit légèrement différent, cette stratégie est postulée de la façon suivante :

- Continuer à promouvoir la baisse de la fécondité par le renforcement des programmes permanents en matière d'éducation et de population ainsi qu'en matière de planification familiale, en les orientant en priorité vers les aires et groupes sociaux les plus défavorisés[11].

Ce programme comprend un sous-programme spécifique sur la planification familiale, qui signale comme objectif :

- Fournir information et attention à la famille, en relation avec les divers facteurs qui déterminent sa taille et son bien-être. Tels l'âge le plus indiqué pour la première union, le nombre et l'espacement des enfants, ainsi que la santé reproductive et la santé de la mère et de l'enfant[12].

Ses lignes d'action sont :

- Contribuer au changement d'attitudes de la population quant à l'âge de l'union et quant à la détermination du nombre et à l'espacement des enfants.
- Renforcer l'intégration entre les mesures de planification familiale et celles qui sont destinées à l'amélioration de la santé.

---

10 *Ibid.*

11 *Ibid.* p. 49.

12 *Ibid.* p. 49 et 50.

- Établir des stratégies pour étendre les couvertures sociales et l'amélioration de la qualité des mesures en matière de planification familiale et également pour assurer leur continuité.
- Élargir les services d'information et d'orientation quant à la reproduction humaine et à la santé de la mère et de l'enfant.
- Induire un changement plus significatif dans l'attitude et la participation masculine en matière de planification familiale.
- Faire des recherches et approfondir nos connaissances du comportement reproductif et des modèles d'utilisation des contraceptifs chez les groupes participants ainsi que chez ceux qui ne sont pas encore incorporés.
- Générer un système permanent d'évaluation des mesures et des effets de la planification familiale[13].

Les autres sous-programmes spécifiques sont : famille et population, participation de la femme, population indigène, éducation de la population, communication en matière de population, développement des connaissances et de l'information en matière de population et renforcement de la décentralisation de la politique démographique. Chacun de ces programmes prévoit au moins une initiative en relation avec le droit à engendrer.

Droits de la personne et reproduction

Les mesures prises pour exécuter ces plans et programmes sont légitimées dans le cadre juridique mexicain qui doit être étudié à partir des principes internationaux et à partir de notre Constitution. Comme il s'agit de la définition du droit à engendrer, il est indispensable de partir des droits de la personne humaine qui y sont reliés. À mon avis et devant l'absence d'une définition précise, le concept qui nous occupe contient entre autres : le droit de disposer de son propre corps, le droit à la santé, le droit aux soins de la mère et de l'enfant et le droit de fonder une famille. Malheureusement il n'existe aucun instrument de droit international qui contienne une définition complète de ces droits. Il nous faut en chercher la trace dans tous les accords, traités et déclarations. Ainsi la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dans les articles 16 et 25 respectivement, établit le droit de se marier et de fonder une famille, le droit à un

---

13 *Ibid.* p. 49 et 50.

niveau de vie adéquat et le droit aux soins et à une assistance spéciale pour la maternité et l'enfance; l'article 10 du Pacte international de droits économiques sociaux et culturels signale le devoir des États en ce qui concerne la protection des mères avant et après l'accouchement, ainsi que la protection et l'assistance des enfants et des adolescents.

Pour sa part, l'article 23 du Pacte international de droits civils et politiques, reconnaît également le droit de se marier et de fonder une famille. Les articles VI et VII de la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme signale le droit à la Constitution et à la protection de la famille et le droit à la protection de la maternité et de l'enfance, de la même façon que les articles 17 et 19 de la Convention américaine des droits de l'homme et l'article 12 de la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Néanmoins, nous observons que cette recherche n'apporte aucune définition d'un droit à engendrer ou d'un droit de disposer de son propre corps. À mon avis, ceci ne signifie pas que de tels droits n'existent pas, en tant que droits humains, il faut simplement proposer un concept général qui définisse et caractérise ce droit pour qu'un cadre théorique d'appui puisse être structuré de façon indépendante comme c'est le cas pour le reste. Cette affirmation est fondée sur l'histoire évolutive des droits humains et sur la manifestation philosophique sur laquelle elle repose. On trouve, dans les ouvrages spécialisés en la matière, un concept qui se réfère à ce type de droits comme ensemble d'attributs et facultés de l'être humain, inhérents à la nature de celui-ci puisque ces attributs et facultés ont leur raison d'être dans la condition humaine elle-même. Ces attributs et facultés ont des caractéristiques propres : ils sont imprescriptibles, inaliénables, on ne peut y renoncer, les violer, ils sont universels, effectifs, interdépendants et complémentaires.

C'est dans ce sens que les droits à la santé, à disposer de son propre corps et à engendrer sont interdépendants et complémentaires au droit à la vie outre le fait qu'ils doivent être considérés comme des attributs de l'être humain en tant que tel. Du point de vue de l'évolution historique, on voit qu'à l'origine, le concept de droits humains était un concept politique comprenant le respect dû à la sphère de liberté et d'autonomie de l'être humain par l'État-Gouvernement. Plus tard, l'être humain s'intègre à la structure politique de l'État et c'est alors qu'apparaît l'ensemble des droits politiques. Finalement le concept d'État responsable du bien-être surgit et avec lui celui des droits économiques, sociaux et culturels. Cette évolution a laissé dans la doctrine et dans les instruments juridiques trois types de droits humains : les droits civils, politiques et socio-culturels. Parmi les droits civils, on considère, le droit à la vie

et le droit de fonder une famille, d'où proviennent les droits susmentionnés.

Parmi les études doctrinales de droit civil, on trouve le concept de droits de l'individu comme droits essentiels pour la personnalité juridique. Il est vrai que ce concept comprend aussi bien les hommes que les femmes ainsi que les personnes morales. Cependant, dans la structuration théorique, nous en trouvons qui sont particuliers à l'être humain, comme précisément le droit à la vie, à l'intégrité personnelle - droit qui inclut le droit à la santé - et à disposer de son propre corps.

Ces éléments devraient suffire à fonder l'existence d'un droit universel de l'homme et de la femme de décider librement de leur droit à engendrer. Toutefois, il faut être attentif au lien étroit qui existe entre le droit de fonder une famille et celui de se marier : en effet il semblerait que l'un ne puisse exister sans l'autre ce qui impose de sérieuses restrictions à ceux qui désirent se marier sans fonder de famille ou vice versa. Ces restrictions peuvent s'appliquer dans certaines circonstances violant ainsi le libre arbitre de la femme et de l'homme.

Les lois relatives à la reproduction humaine au Mexique

Dans le cas particulier du Mexique, il nous faut commencer notre recherche à la base, c'est-à-dire : la Constitution politique de la République qui, dans son article 4, nous fournit une première approche de ce qu'on appelle droit à engendrer. Le second paragraphe de cet article signale que «toute personne a le droit de décider librement, de façon responsable et informée du nombre et de l'espacement de ses enfants». En 1974, dans le cadre de la préparation de l'Année internationale de la femme fêtée au Mexique en 1975, comme résultat de l'adoption de mesures entérinées lors de la Conférence mondiale de population à Bucarest en 1974 et de la Conférence sur la démographie à Téhéran en 1968, cet article fut révisé de façon substantielle.

J'ai déjà signalé l'influence des tendances de population des années 1960 et 1970 sur le cadre légal de notre pays, premier pas vers des modifications postérieures. Aujourd'hui, l'article 4 ainsi que la définition que j'ai mentionnée, signale l'existence d'un droit de protection de la santé - à partir des réformes de 1974 - et le devoir des parents de protéger le droit de leurs enfants à la satisfaction de leurs besoins et à la santé physique et mentale. Par la suite, l'article 123, chapitres V et XV de l'aniléa A et XI incise C de l'alinéa B établit les

normes minimales de protection au cours de la grossesse et de l'allaitement.

Il est important de souligner le lien établi par la Constitution mexicaine entre les concepts de maternité, de santé, de bien-être et de responsabilités paternelle et maternelle. À mon avis, on doit tenir compte de ces divers concepts pour la définition du droit à engendrer. En outre, je crois important de préciser que le droit qu'à toute personne, au Mexique, de décider librement de façon responsable et informée, du nombre et de l'espacement des ses enfants, doit impliquer aussi bien d'en avoir ou de ne pas en avoir indépendamment des limites fixées par les politiques en matière de population de notre pays.

Ces quelques remarques faites, nous pouvons élargir l'analyse aux normes secondaires et nous commencerons par la *Loi générale de population* et la *Loi générale de santé*, toutes deux promulguées aussitôt après les réformes constitutionnelles. La première exprime son objectif de la façon suivante : «régler les phénomènes qui affectent la population quant à son volume, sa structure, sa dynamique et sa répartition sur le territoire national afin d'arriver à sa participation juste et équitable aux bénéfices du développement économique et social» (art. 1er). Pour ce faire, elle donne les pleins pouvoirs au ministère de l'Intérieur pour prendre et exécuter toutes mesures pertinentes, parmi lesquelles se trouve la réalisation de programmes de planification familiale par le biais des services éducatifs et de santé publique (art. 3, chapitre II). Je souligne que cette loi établit que ces programmes doivent être menés à bien «dans le respect absolu des droits de l'homme» (seulement de l'homme?) et en préservant «la dignité des familles». De la même façon, un Conseil national de population (CONAPO) est créé, et cet organisme est chargé de la planification démographique du pays (art. 5). En 1976, le Règlement de cette loi est promulgué. Son objectif est l'établissement de règles pour l'exécution, entre autres, des principes de la politique en matière de population et des activités du CONAPO.

À cet effet, et en rapport avec le thème qui nous occupe, le chapitre 2 du Règlement établit les règles de la politique en matière de population et nous y retrouvons le lien entre cette politique et l'intention d'améliorer les conditions culturelles, sociales et économiques du pays (art. 5) dans un cadre de «respect des droits de la personne, des libertés, des garanties, de l'idiosyncrasie et des valeurs culturelles de la population mexicaine» (art. 9). La deuxième section de ce chapitre est consacrée à la planification familiale définie

comme un droit en termes constitutionnels, avec une précision : ce droit comprend l'obtention d'information spécialisée et des services adéquats (art. 18). On signale que les programmes de planification familiale sont seulement indicatifs et par conséquent, qu'ils doivent fournir une information spécifique sur leurs objectifs, méthodes et conséquences, qu'en aucune façon on identifiera les concepts de planification familiale au contrôle de la natalité ou à d'autres systèmes qui impliquent des mesures contraignantes ou coercitives qui empêcheraient le libre exercice du droit à engendrer auquel j'ai fait allusion (art. 19).

Selon moi, voici une norme, parmi beaucoup d'autres d'un vaste programme, qui est pleine de bonnes intentions mais éloignée de la réalité. Outre les articles cités, j'aimerais donner un autre exemple. L'article 22 établit que :

> Les programmes de planification familiale informeront clairement et simplement sur les phénomènes démographiques et les liens de la famille avec le processus général de développement, ils renseigneront les individus sur les moyens autorisés par la loi pour régler la fécondité. La responsabilité des couples et des individus dans l'exercice du droit à planifier leur famille, consiste à ce qu'ils tiennent compte des besoins de leurs enfants, vivants et à venir, ainsi que de leur solidarité avec les autres membres de la communauté afin de promouvoir de meilleures expectatives de bien-être et de plénitude dans la réalisation de leurs objectifs individuels et collectifs.

Ceci est la preuve de l'effort fait par le gouvernement pour éduquer la population dans un sens différent de celui des siècles à tendance pronataliste, et ceci dans le cadre du respect des droits de la personne. Mais, on continue, en quelque sorte, à céder aux pressions de la tradition judéo-chrétienne fortement enracinée.

Pour sa part, la *Loi générale de santé* dans l'article 227 chapitres IV et V considère, dans cette même ligne constitutionnelle du concept de bien-être, que, aussi bien les soins de la mère et de l'enfant que la planification familiale, sont des services de santé de base. Plus tard, en réglementant ces deux services, elle souligne leur caractère prioritaire. En ce qui concerne la planification, on établit à nouveau le fait que les services offerts par l'État sont un moyen d'exercer - dans le respect de la dignité humaine - ce que nous avons appelé le droit à engendrer (art. 67). Des sanctions sont établies pour ceux qui

pratiquent la stérilisation sans l'accord de la patiente ou pour ceux qui exercent des pressions pour que la femme y consente[14].

On signale que les services de planification familiale comprennent : la promotion du développement de programmes de communication éducative en matière de services de planification familiale et d'éducation sexuelle sur la base des contenus et des stratégies établis par le Conseil national de population; les soins aux usagers des services de planification familiale et leur surveillance, le conseil en matière de services de planification familiale à charge des secteurs public, social et privé, la supervision et l'évaluation de leurs réalisations en accord avec les politiques établies par le Conseil national de population; l'appui et l'encouragement aux recherches en matière de contraception et de stérilité, la planification familiale et la biologie de la reproduction humaine; la participation à l'établissement de mécanismes propres à la détermination, l'élaboration, l'acquisition, le stockage et la distribution de médicaments ou autres produits destinés aux services de planification familiale, et la compilation, la systématisation et l'actualisation de l'information nécessaire à la bonne continuation des mesures développées (article 68 de la *Loi générale de santé*). Ainsi donc, il est établi que le ministère de la Santé définit les bases d'évaluation des méthodes contraceptives et de leurs effets sur la santé (art. 69).

Dans un autre chapitre, et précisément à partir d'une des mesures susmentionnées, on établit un cadre juridique pour les manipulations génétiques : d'une part l'expérience biogénétique et d'autre part les nouvelles techniques de reproduction. L'article 313 de la Loi permet de disposer d'organes, de tissus et de cadavres à des fins thérapeutiques, d'enseignement et de recherche, et d'activités relatives à l'obtention, la conservation, l'utilisation, la préparation, l'administration et la destination finale (pouvoir aller de la conservation permanente jusqu'à la désintégration) d'organes, de tissus ou substance excrétée ou expulsée par le corps humain par des processus physiologiques normaux, y compris le placenta et les dérivés de la peau), et de cadavres d'êtres humains y compris ceux des embryons et des foetus (art. 314).

Dans une autre ordonnance, cette fois le Code civil du District fédéral, le deuxième paragraphe de l'article 162 reprend le droit à engendrer de la constitution, à partir de 1974, mais il y ajoute que s'il

---

[14] Je me souviens cependant d'affirmations d'articles antérieurs. Dans les centres de santé eux-mêmes, ces pratiques existent et les responsables n'en sont pas pour autant condamnés, puisqu'on se contente d'ignorer l'existence de telles pratiques et quand elles sont dénoncées, la réaction d'incrédulité sert d'excuse à l'inaction.

s'agit d'époux, ce droit sera exercé d'un commun accord[15]. Voici donc les normes, qui, d'une façon congrue, introduisent un changement dans l'idiosyncrasie nationale. Dans notre optique elles représentent un effort sérieux pour étayer une politique en matière de population en accord avec les mouvements internationaux. Cependant ces normes existent en même temps que d'autres qui datent de la première moitié du siècle, époque à laquelle nous avions encore une conception politique pronataliste cautionnée par la tradition idéologico-religieuse de la culture judéo-chrétienne qui prévaut dans le pays et, comme je l'ai affirmé, continue à exercer une forte influence. L'article 417 du Code civil date de cette époque : comme dans de nombreux codes similaires, il signale que toute condition contraire à la perpétuation de l'espèce dans le mariage sera considérée comme nulle; ce qui implique qu'une femme ou un homme mariés ne peuvent s'abstenir d'avoir des enfants même s'ils le souhaitent. Et même, l'un ou l'autre (ou l'une ou l'autre) peut intenter des poursuites en justice pour obliger l'autre à avoir des enfants, poursuites qui peuvent aller jusqu'à la demande de divorce pour outrage.

À mon avis, il est paradoxal qu'il existe d'un côté le droit des individus de décider librement et de façon responsable du nombre et de l'espacement de leurs enfants - droit qui comprend le droit de ne pas en avoir - et de l'autre l'impossibilité d'un des conjoints d'en décider lui-même puisqu'un refus peut être considéré comme un outrage.

Même dans le cadre du droit civil, je note qu'il n'existe aucune norme qui réponde aux problèmes posés par les nouvelles techniques de reproduction. Nous sommes devant un vide législatif qui crée un obstacle à l'accès pour la femme à ces techniques et porte atteinte aux droits essentiels des enfants nés de ces femmes.

Dans ce même contexte, soulignons que pour le Code civil, sexualité et reproduction sont apparemment liées, par un rapport de cause à effet très étroit. Le vide législatif auquel j'ai fait allusion et l'institution de filiation, telle qu'elle est structurée actuellement, mettent en évidence un manque de volonté politique de la part du législateur de reconnaître des changements aussi nets. Autrefois, on interdisait de parler de contraceptifs, aujourd'hui on ignore les manipulations génétiques et les techniques de reproduction et les

---

[15] Je me permets de rappeler qu'au Mexique, chaque entité fédérative a son propre Code civil, ceux-ci étant parfois différents du Code civil du District fédéral; toutefois, en ce qui concerne le thème qui nous occupe ici, les linéaments exprimés sont répétés partout dans la République, même dans les États dont les codes sont de promulgation récente.

vieux principes romains sur la filiation continuent d'avoir cours. Malgré tout, au Mexique, la maternité est toujours réelle, et elle est présupposée par le fait de l'accouchement; la paternité est présupposée du fait de la relation conjugale du mari avec la mère (art. 340) et quand ce lien n'existe pas, elle peut être prouvée dans les cas d'enlèvement, de stupre ou de viol quand l'époque du délit coïncide avec la conception; l'enfant est condideré comme le fils ou la fille du père présumé si à l'époque la mère habitait sous le même toit que le père présumé et vivait maritalement avec lui; ou bien quand le fils ou la fille peut prouver que le père présumé est aussi le père biologique (art. 382).

Dans la discussion doctrinale actuellement en cours, discussion qui tourne autour de la vérité et du droit, le Mexique penche pour la méconnaissance de la vérité biologique; il aggrave ainsi le vieux problème de la recherche de la paternité et en ajoute un autre, celui de l'incertitude qui peut exister en ce qui concerne la maternité. Cette discussion et ses implications ouvre un vaste champ où je n'entrerai pas pour le moment mais qui doit forcément être considéré dans la définition du droit à engendrer puisque dans celui-ci n'entre pas le droit de la femme qui désire (ou non) être mère, de l'homme qui désire (ou non) être père et des enfants nés de ces désirs[16].

On ne peut conclure ce profil du cadre juridique mexicain sans mentionner les lois relatives à l'avortement. La première de celles-ci se trouve dans l'article 22 du Code civil et elle établit la protection juridique du *naciturus*. En accord avec ceci, du fait d'une interprétation erronée du droit à la vie, l'avortement est interdit dans le Code pénal pour le District fédéral[17]. Dans cette entité, aussi bien la femme consentante qui se fait avorter que la personne qui fait l'avortement peuvent être accusées. Cependant, des circonstances atténuantes et excluant la responsabilité sont établies.

---

[16] En Amérique latine, on a encore peu publié sur ce sujet, et quand on l'a fait, une tendance conservatrice a dominé ce thème, invalidant en quelque sorte toute alternative différente des structures acceptées. Voir par exemple Soto Lamadrid, Miguel Angel, *Biogenética, Filiación y delito. La fecundación artificial y la experimentación genética ante el derecho*, Chavez Ascencio Manuel, Buenos Aires, Astrea 1990.

[17] À la différence de la législation civile, tous les codes pénaux de la République ne sont pas similaires à celui du District fédéral, surtout en matière d'avortement. Dans d'autres États, comme le Yucatan, il existe une exclusion de responsabilité visant au bien-être de la femme et des enfants déjà nés. Pour cette raison, nos commentaires sont valables pour le District fédéral seulement.

Évaluation et conclusions

Il est facile d'observer la différence qui existe entre les normes antérieures à 1974 et celles d'après cette date. Malheureusement, les deux groupes de normes sont en vigueur et observées d'une façon générale. Les questions à ce sujet sont évidentes. En ce qui concerne l'avortement et le droit à décider du nombre et de l'espacement de nos enfants; l'avortement et le droit à la santé; de quelle façon est-ce que l'État peut protéger la santé des femmes qui, désespérées, se rendent dans les cliniques clandestines et risquent de mourir ou d'être sérieusement blessées à cause des conditions déplorables dans lesquelles sont pratiqués les avortements? Comment peut-on concilier la santé et le bien-être de femmes et d'enfants avec les naissances non désirées dans des conditions d'extrême pauvreté? Pourquoi est-ce que toute la propagande sur la population ne vise-t-elle que le contrôle de la natalité? Pourquoi protège-t-on la vie du foetus mais permet-on les expériences sur des embryons humains? Pourquoi parle-t-on de paternité et de maternité responsables et permet-on l'anonymat de donneurs (donneuses) lors de recours aux nouvelles techniques de reproduction? Est-ce que la pratique de la contraception s'occupe réellement du droit à la santé de la femme ou vise-t-elle seulement un but démographique? La femme a-t-elle réellement le droit de disposer de son propre corps ou n'est-elle qu'un «objet» de la politique en matière de population? Ces questions ne sont qu'un échantillon d'un champ bien plus vaste d'interrogations, mais elles nous permettent d'essayer de faire une évaluation et d'arriver ainsi à quelques conclusions et à des propositions.

De cette façon, la première conclusion qui découle de tout ceci est qu'en fait, la passivité de la législature mexicaine a favorisé l'existence d'une contradiction au sein de notre système juridique, contradiction autour du droit à engendrer, c'est-à-dire du droit relatif à la conception et la contraception, la grossesse, l'avortement, l'accouchement, l'allaitement et la responsabilité paternelle et maternelle. Dans l'idéologie patriarcale dominante de mon pays, il s'agit d'un univers constitutif de l'identité de l'un des sexes : le sexe féminin. C'est la femme qui est responsable de la reproduction humaine et de la reproduction sociale et culturelle[18].

---

[18] Aux dires de Lorena Parada Ampudia, ceci est précisément l'un des points importants des luttes du mouvement féministe au Mexique. Elle affirme : «Les tâches relatives aux enfants doivent être assumées par les hommes et la société en général.» Document présenté lors de la Quatrième réunion annuelle de la Société mexicaine de démographie, avril 1990.

Dans ce contexte contradictoire, le concept du droit à engendrer - considéré du point de vue féministe d'une maternité volontaire qui intègre l'éducation sexuelle - dans ses aspects physiologiques, sociaux et culturels - n'entre point; ces aspects sont : l'information et l'accès volontaire à la stérilisation et à la contraception; la recherche sur les contraceptifs féminins non dangereux et les contraceptifs masculins; la décriminalisation de l'avortement, c'est-à-dire qu'il soit considéré comme un problème de santé publique et la démystification de la maternité comme seule voie d'épanouissement féminin personnel.

Ainsi donc les politiques en matière de population et leur cadre juridique sont plus qu'une pratique positive permettant à la femme de séparer sexualité et maternité et d'exercer son droit de disposer de son propre corps. Elles se transforment en pratique imposée, par un système patriarcal, à la population féminine chargée ainsi d'atteindre les objectifs fixés par les plans et programmes de planification familiale et de contrôle de la natalité.

Les résultats des enquêtes sur la fécondité et les chiffres officiels du recensement démontrent le succès des politiques et des mesures prises depuis les années 1970 en matière de population, de fécondité et de reproduction. On a effectivement observé une forte baisse de la croissance de la population et le nombre de femmes qui adoptent les méthodes contraceptives ou la stérilisation définitive est de plus en plus important. Néanmoins, nous n'observons pas encore au Mexique de changement réel de la condition des femmes, que ce soit dans la valorisation de la maternité, du travail féminin ou du rôle de la femme dans la société. Il est vrai qu'un essai de redéfinition de ces paramètres est en cours[19], mais cet essai est seulement théorique parce que l'orientation des méthodes contraceptives n'a pas rendu possible l'apparition de nouvelles attitudes face à la sexualité et à la reproduction. Les stérilisations définitives augmentent mais elles ne sont pas toutes volontaires. Les unions à un très jeune âge et l'espacement des naissances ne se modifient pas. On veut tellement «ajuster» les nombres aux objectifs qu'on passe par dessus les droits fondamentaux des femmes[20].

---

[19] Teresita de Barbieri dans son article «Políticas de población de la mujer. Antecedentes para su estudio», *Revista Mexicana de Sociología*, Mexico, vol. XLV, janvier-mars 1983, signale ce phénomène théorique.

[20] Voir Zavala de Cosio, María Eugenia, «Políticas de población en México», *Revista Mexicana de Sociología*, n° 1, janvier-mai 1990.

Dans ce contexte, les efforts en matière de législation ont été incomplets; il est par conséquent nécessaire que l'État mexicain adopte, une fois pour toutes, une attitude convenable en ce qui concerne la reproduction et qu'il uniformise ses mesures de façon à respecter les droits humains de la population.

(Bibliographie espagnole disponible sur demande auprès de l'Institut Nord-Sud).

Compte rendu de l'exposé

Au Mexique, il faut s'attarder aux stéréotypes qui ont cours à l'égard des femmes, surtout en ce qui concerne la maternité. Dans la vie quotidienne, comme le veulent les structures patriarcales, les femmes sont des mères et des filles dont la fonction sociale consiste à s'occuper de l'éducation des enfants. Les femmes ne sont pas perçues comme des personnes à proprement parler, mais bien comme des citoyens de deuxième ordre sur lesquels on peut exercer des pressions pour le bien-être des enfants. Cette perception des femmes est acceptée dans le système juridique actuel.

En 1976, le Mexique a présenté sa première loi en matière de population visant à réglementer les changements démographiques. Le premier objectif de sa politique démographique était de créer des infrastructures de développement venant appuyer un programme approprié visant à faciliter une baisse du taux de natalité, en raison d'une pénurie d'emplois et de services sociaux. Aujourd'hui, on encourage les Mexicains à diminuer le taux de natalité et à réduire le taux de mortalité infantile.

Cette politique démographique se retrouve dans les programmes de développement et les améliorations apportées à l'aide sociale. L'État mexicain veut supprimer la pauvreté en empêchant les pauvres de se reproduire. Sa volonté est manifeste dans le secteur de la santé, notamment dans les cas de stérilisation obligatoire. Les témoignages de plusieurs femmes stérilisées contre leur gré sont là pour le prouver. Cette politique a été repensée et l'on met aujourd'hui davantage l'accent sur la planification familiale. Les objectifs sont les suivants : tenir compte des problèmes familiaux, des ressources familiales et des capacités de reproduction des mères. Il s'avère nécessaire de changer les attitudes, de renforcer les interventions, d'améliorer les initiatives prises, d'assurer la continuité et d'appuyer les recherches portant sur la fertilité et le contrôle des naissances.

Le système juridique mexicain donne une définition du droit à engendrer, mais il faut le considérer dans le contexte plus large des droits de la personne. Ce qui est en cause, ici, c'est le droit de fonder une famille. Les lois qui régissent les droits de la personne ne sont pas suffisamment nuancées. Plusieurs droits devraient être définis de façon plus précise. Par exemple, il n'est stipulé nulle part qu'une personne a le droit de décider elle-même du droit à engendrer de son

propre corps. Même les Nations Unies n'ont pas de directives vraiment précises en ce qui concerne les droits de la personne. Ces droits sont pourtant inhérents à la nature même de l'être humain et devraient être reconnus comme tels.

En ce qui concerne la législation mexicaine en matière de population et de choix de la reproduction, elle est directement reliée à la nécessité, pour l'État, de répondre aux besoins essentiels des Mexicains. Ses structures en matière de planification familiale se traduisent par des politiques qui tiennent compte des besoins économiques de la population. L'État essaie d'amener la population à se détourner des politiques natalistes, mais il se heurte encore aux valeurs religieuses. (N.D.L.R. *L'adjectif «nataliste» utilisé dans la phrase précédente signifie «qui cherche à favoriser, à augmenter la natalité»*). Cependant, l'éducation sexuelle et celle de la collectivité sont dispensées par le Conseil national de la population et par des organismes privés. Les recherches sur la régulation des naissances, la stérilité et la biologie de la reproduction humaine se poursuivent, et l'on distribue certains médicaments et produits à cet effet. Les recherches en biotechnologie se poursuivent également. Toutes ces activités visent à répondre aux besoins essentiels de la population mexicaine.

Le gouvernement s'est efforcé d'instaurer une politique qui tienne compte des tendances internationales, mais les courants natalistes exercent encore une grande influence. Le Code civil interdit aux hommes et aux femmes de s'abstenir de procréer, même s'ils le désirent. Une personne peut même poursuivre son conjoint s'il refuse de procréer. Le Code civil ne tient donc pas compte des besoins de la population et il y a un vide sur le plan législatif. Il ne se fait donc pas de changements importants même si, dans la pratique, les choses ont changé du tout au tout.

Il y a aussi le problème de l'avortement, qui est interdit par le Code pénal fédéral. Les femmes qui décident de se faire avorter peuvent faire l'objet de poursuites criminelles, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Cette législation soulève plusieurs grands problèmes. Ainsi, dans quelle mesure l'État peut-il protéger la santé des femmes en cas d'avortement illégal pratiqué dans des conditions déplorables? Comment faire valoir l'importance de la santé des femmes? Le contrôle des naissances tient-il vraiment compte de la santé des femmes ou s'agit-il plutôt d'un moyen visant à contrer la poussée démographique?

On peut tirer certaines conclusions de cette situation. La question du droit de la femme à engendrer est de plus en plus confuse du fait d'un manque d'initiatives sur ce plan. Le patriarcat ne tient pas

compte du concept du droit à engendrer. Les recherches portant sur des méthodes de contraception inoffensives, sur le libre choix des femmes et sur leur santé ne constituent pas une priorité. Les politiques démographiques et le cadre juridique qui s'y rattache sont imposés à la population et sont fondés sur les principes du patriarcat.

Maria Betania de Melo Avila
SOS-Corpo, Brésil
Participante

Je crois devoir faire certains commentaires généraux, mais aussi des remarques précises. J'aimerais vous faire partager mon double point de vue : celui de l'universitaire et celui de la militante.

À mes yeux, le concept du droit à engendrer est d'autant plus important qu'il fait ressortir le fait que les femmes ne peuvent pas disposer de leur propre corps. D'autre part, il fait passer les préoccupations de «conception et de contraception» du plan technique à une perspective politique reliée à la citoyenneté et à la démocratie. Cette réaction politique se traduit également dans les activités et les méthodes pédagogiques.

Au Brésil, il existe également un énorme fossé entre les contraintes juridiques et la réalité sur les plans social et de l'égalité des sexes. En 1988, une nouvelle constitution a catalysé les luttes menées par les femmes pour leur droit à engendrer. D'une part, il y a le libre choix mais, d'autre part aussi, la lutte entreprise à l'égard des structures familiales de type patriarcal. Ainsi, sur le plan constitutionnel, les hommes ne sont plus les seuls à avoir le privilège d'être les chefs de famille. Les femmes sont tout aussi responsables de leur foyer que les hommes. Le gouvernement a accepté, comme principe juridique, que les Brésiliens puissent décider eux-mêmes s'ils veulent ou non fonder une famille. Dans la réalité, cependant, rien n'a changé. L'État a adopté une attitude nataliste jusqu'en 1974, mais les organismes privés ont des programmes de planification des naissances depuis 1965. Ces programmes ont été axés sur le contrôle démographique et non sur le droit des femmes à engendrer.

La technologie accessible aux femmes est vraiment limitée. En tant que méthode de contrôle des naissances, la stérilisation a suscité de nombreux problèmes du fait qu'elle est tellement simple à promouvoir et à utiliser. Elle est devenue le principal mode de contrôle des naissances, tant en milieu rural que dans les régions métropolitaines. La réalité ne correspond pas du tout aux politiques.

Dans bien des cas, lasses de devoir se débattre avec d'autres méthodes, les femmes leur préfèrent la stérilisation et l'associent souvent à une libération. Elles ne sont guère sensibilisées à l'importance de leur droit à engendrer, ni au fait qu'elles devraient pouvoir se prévaloir d'autres méthodes. Au Brésil, la stérilisation est le principal mode de contrôle des naissances suivi de la pilule contraceptive. Aujourd'hui, parmi ceux qui utilisent une méthode de contrôle des naissances 32 % préfèrent la stérilisation.

Il y a lieu d'expliciter la relation qui existe entre le droit à engendrer et l'oppression des femmes. Ainsi, même si l'avortement est illégal, les femmes y ont largement recours du fait qu'elles n'ont guère de choix. Selon certains, plus de quatre millions de femmes se font avorter chaque année; selon d'autres, il s'agirait plutôt de dix millions. Les femmes riches peuvent se faire avorter dans des cliniques privées, mais les pauvres doivent se soumettre à des méthodes dangereuses qui présentent des effets secondaires et qui peuvent même entraîner la mort. Le taux de mortalité est élevé chez les femmes brésiliennes qui se font avorter. Les avortements clandestins ont de graves conséquences sur le plan social; en effet, ce sont les femmes, et non les avorteurs, qui sont moralement tenues responsables au cas où les choses tournent mal. Les avorteurs demandent des prix exorbitants et peuvent se faire beaucoup d'argent sur le dos des femmes démunies. En plus d'être personnellement tenues responsables, les femmes qui traversent de telles épreuves en sortent sérieusement ébranlées sur le plan psychologique.

Les groupes de femmes qui se préoccupent des questions de santé et du droit à engendrer fournissent maintenant des services de counselling. Bien qu'ils ne puissent pas pratiquer d'avortements, ils s'efforcent néanmoins de faire changer les choses. Ils se trouvent ainsi directement en conflit avec la hiérarchie ecclésiastique. Ce qui est particulièrement ironique, c'est que l'État se dit en faveur de la maternité et de la natalité, mais qu'il ne fait presque rien pour vraiment aider les femmes à faire valoir leur droit à engendrer.

Adepeju A. Olukoya
Université de Lagos, Nigéria
Participante

Il existe une ambiguïté manifeste entre la plupart des lois et la réalité qui prévaut dans nos pays. Le Nigéria est un pays indépendant depuis 1960, mais voilà maintenant près de vingt ans qu'il est sous la botte des militaires. Par ailleurs, l'influence islamique est forte, sur-

tout dans le nord, ce qui ne manque pas d'avoir une grande incidence sur notre situation politique.

Officiellement, le gouvernement prône l'égalité des droits des hommes et des femmes. Il existe cependant certaines lois qui empêchent les femmes de posséder des biens et qui, indirectement, ne leur permettent pas de décider de leur propre fécondité. Si une femme ne peut devenir propriétaire d'un terrain, elle essayera de le devenir en donnant naissance à un fils. Ce genre de situations détermine la façon dont les femmes perçoivent leur fécondité. Selon la politique démographique nationale, officiellement lancée il y a deux ans, les jeunes filles ne devraient pas se marier avant l'âge de 18 ans. Dans la réalité, cependant, il n'existe aucune loi sanctionnant la nubilité des filles. C'est cette même politique qui sanctionne l'accès universel à la planification familiale mais, dans la réalité, elle ne se traduit par rien de concret.

Il est possible que les femmes fassent elles-mêmes partie du problème. Elles n'exercent pas leur pouvoir politique pour appuyer la cause de leurs soeurs, ni pour contrer la défaveur du public à leur égard. Elles sont aussi fortement influencées par le fait qu'on fait croire aux petites filles qu'elles sont des citoyennes de deuxième ordre. Dans le sud du Nigéria, les femmes sont économiquement indépendantes, mais elles semblent plutôt réticentes à vouloir confronter les problèmes sociaux. À l'école, elles obtiennent de très bons résultats. Par contre, elles se dérobent quand elles doivent défendre leurs droits.

Bien qu'étant un des pays les plus riches d'Afrique, le Nigéria affiche également un taux de mortalité féminine très élevé au moment de l'accouchement. Cette situation est notamment attribuable au fait que les jeunes filles sont données très tôt en mariage, bien souvent avant d'avoir eu leurs premières menstruations. Un des principaux facteurs de cette mortalité féminine est l'interruption de la grossesse, du fait que les jeunes filles se marient et deviennent enceintes à un très jeune âge. Si les hommes avaient une certaine éducation, ils pourraient peut-être comprendre les conséquences de ce phénomène. Certaines pratiques culturelles obligent également les femmes à s'isoler durant l'accouchement. Elles n'ont donc qu'un accès limité aux soins de santé, avec tous les dangers que cela comporte pour leur santé et leur vie. Par ailleurs, le système des soins de santé n'est pas suffisamment structuré pour pouvoir s'occuper d'elles.

Les femmes sont soumises à certaines pressions sociales pour engendrer, mais celles qui le font ne bénéficient pas des soins requis. Elles doivent assumer les mesures sanctionnées par la société. Au Nigéria, on vient de lancer un projet pour la sécurité de la maternité,

qui a été précédé d'un sondage sur les préoccupations et les besoins des femmes. Leurs préoccupations se situent à la fois au niveau de la santé et au niveau juridique. Les femmes commencent à avoir une bonne perspective de ces problèmes. Ainsi, certaines estiment que le jeune homme qui fait un enfant à une jeune fille devrait se voir obligé d'abandonner l'école, au même titre qu'elle. Bien souvent, les écoles interdisent aux jeunes filles d'y retourner. Par ailleurs, on a également fait valoir que si les militaires ont droit aux soins médicaux gratuits, il devrait en être de même pour les femmes enceintes.

Précisons cependant ici que c'est dans le contexte social global de l'Afrique qu'il faut considérer l'amélioration du droit des femmes à engendrer. Il arrive souvent que celles à qui la société a toujours fait comprendre qu'elles étaient des «êtres humains marginaux» ne perçoivent aucune violation flagrante de leurs droits. Aujourd'hui, par exemple, on accorde beaucoup d'attention aux infections de la fistule vésico-vaginale, mais on ne se préoccupe guère des droits de la femme. Il se peut que les femmes n'estiment pas qu'on porte directement atteinte à leurs droits et il faut les inciter à amplifier leurs analyses.

Discussion

Trois grands thèmes se sont dégagés de la discussion qui a suivi cette communication, à savoir : le fossé apparent qui existe entre la législation sur le droit des femmes à engendrer et la réalité et (ou) les changements qui y ont été apporté; les considérations économiques du droit à engendrer, et l'ensemble de la politique démographique visant à établir une distinction entre le droit à engendrer et les exigences en matière de reproduction.

Françoise Lieberherr, Coopération suisse au développement, Suisse : On m'a invitée à écouter et à apprendre, et maintenant je suis heureuse de pouvoir poser trois questions. Tout d'abord, j'aimerais faire ressortir et souligner le fait que votre perspective nous permet de mieux situer les problèmes dans l'optique du Nord. Vous avez toutes parlé, d'une part, du fossé qui existe entre la législation et la volonté politique d'apporter des changements en ce qui concerne la reproduction et, d'autre part, du comportement rétrograde qui s'oppose à cette perspective. Comment pouvons-nous combler ce fossé et combien de temps faut-il pour changer ces modèles? Ma deuxième question est : quels sont les modèles et les comportements de la jeunesse? Et voici ma troisième question : vu la présence de ces nouveaux modèles, est-ce que les femmes et les hommes progressent au même rythme, ou y a-t-il une différence dans leur progression?

M^me^ Olukoya : Pour ce qui est du temps qu'il faut pour que ces changements s'opèrent, je pense que tout dépend de la situation. Il y a dix ans, on ne parlait guère de planification familiale; aujourd'hui, le gouvernement encourage vraiment la population à en parler. La conjoncture économique a été un facteur important à cet égard. Le changement est tributaire des variables du moment.

En ce qui concerne les jeunes, la fécondité chez les adolescentes est un grand problème au Nigéria. Plusieurs d'entre elles se font avorter. Il y a aussi le problème de la transition culturelle. Les familles ne contrôlent plus les fréquentations entre garçons et filles, si bien qu'ils y vont de leurs expériences et s'attirent des ennuis. Les anciens préceptes culturels s'effritent et les jeunes sont laissés à eux-mêmes.

Quant à la progression des femmes par rapport aux hommes, voulez-vous parler de l'égalité socio-économique? En ce qui nous concerne, il n'y en a tout simplement pas.

Alicia Pérez Duarte : Le Mexique est un pays de contrastes. Nous connaissons les mêmes problèmes que les femmes des pays du Sud, mais notre pays a été l'un des premiers à donner le droit de vote aux femmes. Par contre, les traditions fondamentales restent un obstacle au changement. Même si nous bénéficions de l'égalité, dans la pratique rien n'a changé. Il est difficile de répondre au genre de questions que vous posez, du fait que Mexico est une ville qui se distingue du reste du pays. À Mexico, le sort des jeunes femmes est meilleur, bien que leur droit à engendrer ne soit guère reconnu. Dans les autres régions du pays, les femmes se marient quand elles sont jeunes. Lorsqu'elles sont en âge d'avoir des enfants et qu'elles se rendent à l'hôpital, elles sont souvent stérilisées sans le savoir. Nombreuses sont les femmes qui ont contribué à la planification familiale, mais plutôt inconsciemment et sans le vouloir.

Pour ce qui est de la promotion des deux sexes, tous les changements positifs sont redevables au mouvement féministe. C'est lui qui s'est battu pour le changement. Il y a eu des améliorations en ce qui concerne les victimes de viol, mais les autres relèvent encore du domaine de l'espoir.

M^me^ Avila : Au Brésil, les changements ont été plutôt symboliques. Les femmes y sont encore considérées comme des objets, et ce point de vue est d'ailleurs entériné par le gouvernement. Par contre, les symboles revêtent une grande importance lorsque les réalités changent. La longue période de dictature militaire et le scrutin public, qui n'est devenu une réalité que tout récemment, sont deux facteurs qui jouent contre tout changement possible à notre réalité sociale. Le rôle que les femmes ont joué dans la démocratisation du Brésil se situe à la fois sur les plans général et particulier, si bien qu'il faut désormais compter avec elles en tant que force politique.

Rosemary Brown, MATCH International, Canada : Je ne pense pas que l'on puisse considérer le droit à engendrer à lui seul. Même si nous examinerons les problèmes économiques demain, j'estime que nous devrions maintenir notre discussion dans une optique économique.

M^me^ Avila : Au Brésil, les femmes se sont faites à l'idée de ne pas avoir beaucoup d'enfants. Toutefois, la baisse de la fécondité n'a pas encouragé et ne s'est pas accompagnée d'un meilleur modèle de développement. Le Brésil est l'un des pays au monde où cette baisse est la plus forte. Celle-ci est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'influence des médias, l'urbanisation, les schémas culturels et l'entrée des femmes dans la population active. Il reste cependant que les femmes ont recours aux méthodes contraceptives. La plus courante,

la stérilisation, est malheureusement irréversible. Il faut se demander quel est le prix que payent les Brésiliennes qui décident de ne pas avoir d'enfants.

Le Brésil est un pays où la concentration des revenus dans les classes supérieures est l'une des plus élevées. La baisse de fécondité ne profite donc pas aux femmes pauvres, puisque les ressources continuent de baisser. Économiquement, elles sont donc vraiment marginalisées. Il y a, notamment, le problème des enfants de la rue. Certains disent qu'il y a 30 millions d'enfants qui vivent dans les rues, analphabètes et sans abri. Dans ce contexte, il n'y a donc qu'une correspondance limitée entre le succès économique et le choix des femmes en matière de reproduction.

M^me^ Olukoya : Au Nigéria, le taux de fécondité global n'a pas baissé, mais la situation économique s'aggrave à cause du fardeau de la dette. L'ancienne théorie selon laquelle il fallait de grandes familles pour répondre aux besoins des régions rurales n'est plus défendable. C'est à cause de l'endettement, et non pour des raisons socio-culturelles, que les gens ont peur de fonder de grandes familles. Beaucoup d'enfants souffrent encore de malnutrition et il y a aussi le problème des enfants de la rue, dont on abuse.

M^me^ Pérez Duarte : Le même problème existe au Mexique. Certaines études ont révélé qu'on ne peut pas se fier aux statistiques officielles. La baisse du taux de natalité est un succès sur le plan officiel, mais il en va tout autrement dans la réalité. D'après les statistiques officielles, les femmes ont moins d'enfants et leur situation économique s'est améliorée. Or, ce n'est vrai que pour une petite minorité de femmes. Le sort de celles qui vivent dans les taudis de la ville et dans les régions rurales est différent. La situation est la même qu'au Brésil. Je possède des études sur la reproduction et la fécondité au Mexique qui contredisent les statistiques du gouvernement. Je peux en distribuer des exemplaires, si vous le voulez.

Krishna Ahooja-Patel, Université Mount Saint Vincent, Canada : J'aurais une question à poser en ce qui concerne les politiques adoptées à l'égard de la population. Combien de pays ont adopté de telles politiques qui sanctionnent le droit à engendrer? Le fait que les femmes ne puissent disposer de leur corps reste un problème entier. Il faudrait établir une distinction entre le droit à disposer de son corps et les règles établies par l'Église, l'État et les hommes au sein de la famille. Ici, il est donc davantage question de revendications de la part des femmes en vue de l'obtention de droits, que de droits en tant que tels . Cette distinction est importante sur les plans politique et

législatif. Les droits universels de la personne établissent une distinction quant à l'application et au respect des droits de la femme. Ceux-ci ne font pas encore partie intégrante des «droits de la personne».

En fait, ce que je veux dire, c'est que les femmes du Nord et du Sud devraient parler de convergence d'intérêts. Comment se fait-il que l'avortement et le droit à engendrer suscitent le même genre de réactions dans tous nos pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement? Comment se fait-il que le droit à l'avortement soit devenu une question politique? Toutes ces questions nous ramènent donc aux politiques globales en matière de population.

Il y a un chaînon important qui manque ici : celui des politiques économiques et démographiques. Pourquoi certains pays ont-ils adopté des mesures visant à favoriser la baisse de la natalité, alors que d'autres pays ont fait le contraire?

M^me^ Pérez Duarte : La réforme du droit à engendrer au Mexique et dans d'autres pays est une question complexe. Quoi qu'en disent les statistiques officielles, la hausse de la natalité est attribuable aux politiques natalistes. Nous pouvons parler du droit à engendrer, mais il nous faut mettre nos revendications par écrit. Ce n'est pas par des lois et des politiques, mais bien par l'action des femmes que nous obtiendrons une réglementation appropriée en cette matière. Ce qui importe ici, c'est la façon dont les femmes décident de régler cette question.

Session 2

Table ronde sur l'environnement et les femmes

Bina Agarwal
Institut Bunting, Collège Radcliffe, É.-U.
et Université de Delhi, Inde

La situation des femmes et l'environnement en Inde

Sommaire de l'exposé

Récemment, le sujet de «la femme et l'environnement» s'est hissé à l'avant-plan des préoccupations et des recherches. La détérioration croissante de l'environnement alliée, et en grande partie reliée à la défaveur dont sont l'objet les femmes, fait ressortir toute l'importance de cette question. Le sujet de la femme et l'environnement ayant été reconnu urgent et opportun, la séance a pris la forme d'une table ronde. Bien que les participants se soient essentiellement concentrés sur la situation des femmes, en Inde, par rapport à l'environnement que nous a présentée Bina Agarwal, la constitution d'une table ronde a facilité la tenue d'un dialogue franc et stimulant.

Introduction

Les analyses universitaires commencent à peine à saisir toute la complexité des questions relatives aux femmes et à l'environnement. Les principales questions qu'il faut se poser sont les suivantes : faut-il examiner la question des femmes par rapport à l'environnement? Existe-t-il une relation distincte entre les deux? Les femmes apportent une certaine perspective à la question de la régénération de l'environnement. Peut-être nous faut-il les considérer comme des intervenantes?

Laissez-moi d'abord vous donner un aperçu historique. L'Inde connaît une détérioration de son environnement. Le déboisement détruit 1,3 million d'hectares de terres par an. De même, en ce qui concerne les terres communes des villages, qui sont essentielles pour les ressources en combustibles, les forêts se sont déboisées de 30 % à 60 %. À l'échelle du pays, on constate une diminution de 57 % des ressources. À tous les égards, l'Inde semble traverser une grave crise

environnementale. Sur un plan purement général, nous savons que l'érosion des sols peut provoquer des glissements de terrain et d'autres catastrophes. Pour ce qui est des incidences plus précises, notamment sur la population, les conséquences sont particulièrement graves. Elles défavorisent une couche bien déterminée de la population, à des endroits bien déterminés. Les forêts sont, et restent l'endroit par excellence où les gens, surtout les pauvres, peuvent se nourrir et s'abriter. Et ce qui est particulièrement important, c'est que plusieurs produits de la forêt sont essentiels à la survie pendant les périodes critiques. Quand on parle de nourriture, de combustibles et d'abris, il s'agit davantage d'aller les recueillir que de les acheter. Et quand on parle des familles pauvres, on voit toute l'importance qu'y occupe la femme.

L'inégalité entre les hommes et les femmes tient au fait qu'ils se servent différemment des ressources. Au nombre des facteurs qui y contribuent, citons :

- la répartition du travail entre les sexes,
- le mode de distribution des ressources familiales disponibles,
- l'attribution des titres de propriété et des droits de permutation,
- l'accès limité à des fonctions rémunératrices.

Les conséquences de ces inégalités sont nombreuses. C'est ainsi que les femmes consacrent de plus en plus de temps à recueillir les biens essentiels dont elles ont besoin. Une étude a révélé qu'en 1972, à Bihar, les femmes devaient parcourir deux kilomètres pour se rendre jusqu'à la forêt. En 1983, il leur fallait parcourir de 8 à 10 kilomètres. Lorsque les femmes ne peuvent pas ramasser suffisamment de bois de chauffage, c'est l'alimentation qui en souffre. Comme elles doivent consacrer de plus en plus de temps à trouver du bois de chauffage, elles en disposent de moins en moins pour la production alimentaire. Les pénuries de combustibles ont une tout aussi grande incidence sur la malnutrition que le manque de nourriture. Cette situation a également des conséquences sur la santé familiale. On ne connaît plus les remèdes médicinaux et à base d'herbes. Enfin, il y a aussi les conséquences indirectes, telles que la migration, la hausse du taux de mortalité, etc. Dans l'ensemble, la détérioration de l'environnement se répercute sur les techniques de survie quotidiennes.

Quelles en sont certaines des causes?

L'étatisation des forêts : La prise en charge des forêts par l'État a commencé durant la période coloniale. À cette époque, par exemple, l'abattage des chênes se faisait à grande échelle. Ces pratiques sont

restées et ont fini par miner la gestion locale des forêts. Le problème le plus tragique est celui de la marginalisation et de l'abandon des méthodes de protection de l'environnement. L'intervention de l'État a rompu le lien entre la gestion et l'utilisation des ressources.

Privatisation des terres communes : Les ressources publiques et collectives sont souvent privatisées dans le cadre des plans de répartition des terres. Cette privatisation est qualifiée de «tragédie des terres communes», alors que la plupart de ces terres étaient censées revenir aux pauvres. Ceux-ci n'en ont reçu que 14 %, les 86 % restant étant allés aux riches.

Exploitation commerciale non viable : Les barrages d'irrigation et les grands systèmes d'exploitation agricole ont changé le caractère complémentaire des terres communes et de l'utilisation des ressources. Les grands projets agricoles ont empiété sur les forêts.

Facteurs internes : De nombreuses exportations de ressources forestières ont coïncidé avec une augmentation des importations de technologie. La plupart des innovations techniques en agriculture ne répondent pas aux besoins de la population locale. Les habitudes de consommation de l'Ouest contribuent également à l'épuisement des ressources forestières en Inde.

Croissance démographique : Celle-ci est attribuable à plusieurs facteurs. La forte détérioration des terres influe sur le comportement des femmes à l'égard du mariage et de l'éducation et a, par ricochet, des conséquences à long terme sur leur fécondité. Ces liens de cause à effet sont fort complexes et devraient être étudiés de plus près.

La réaction des femmes

Bien que victimes de cette situation, les pauvres et les femmes ne sont pas restés passifs. L'État a essayé de promouvoir le reboisement, principalement pour des raisons d'exploitation commerciale. La plupart des succès remportés sont attribuables aux initiatives prises par le peuple. C'est ainsi que les femmes de la collectivité ont participé au mouvement Chipko, dans le nord de l'Inde. Les habitants se sont opposés à un projet d'abattage d'arbres et les femmes ont joué un rôle de premier plan. Non contentes de protester contre l'exploitation commerciale des forêts, les femmes se sont également opposées aux projets qui n'avantageaient que les hommes. Ce sont des exemples comme celui-là qui font ressortir les intérêts conflictuels des hommes et des femmes, de même que les choix qui se posent entre

la protection des forêts et leur exploitation. Bien souvent, les hommes et les femmes décident de cultiver des sortes d'arbres et de ressources différentes, selon leurs préférences et leurs besoins. Les femmes ont su fort éloquemment démontrer qu'elles avaient acquis une perception globale de l'environnement, qu'elles avaient une perspective des forêts et de l'environnement, différente de celle des exploitants forestiers. Ce mouvement est axé sur la prise de conscience d'un écosystème intégré.

Cette réaction des femmes s'est concrétisée par deux conclusions importantes : établissement de politiques de protection des forêts dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté; par souci d'efficience, intégration des femmes à ce genre de projets.

Les mouvements de femmes en faveur de la protection de l'environnement ont pris naissance dans les régions et les collectivités où se trouvaient des tribus au sein desquelles les femmes étaient reconnues pour leur rôle clé dans la production agricole. La perspective des femmes y est différente de celle qui caractérise les mouvements écologiques féministes dans l'Ouest. En effet, ces derniers ne sont pas biologiquement aussi proches de la nature, ni aussi prédisposés à l'égard des problèmes que suscite la relation entre l'être humain et la nature. En Inde, le comportement des femmes trouve ses origines dans la réalité concrète et dans leur façon d'utiliser les ressources. On peut donc critiquer la répartition du travail selon le sexe, parce qu'elle supprime les barrières sociales et uniformise la répartition mondiale du travail et des ressources entre les hommes et les femmes.

Les questions environnementales présentent de nouvelles perspectives dans le processus de changement et de développement, surtout du point de vue de la réglementation des ressources et de l'information. La participation des femmes est également nécessaire sur le plan politique.

Adefolake Okediran
Université d'Ibadan, Nigéria
Participante

En Afrique, la question revient à s'accrocher à ce que l'on a, à s'accrocher aux stratégies fondamentales de survie. Les besoins des femmes sont absolument fondamentaux dans le cadre de ce processus.

La présente discussion porte sur l'agriculture, l'environnement et la situation des femmes au Nigéria. Pour diverses raisons, le

débroussaillement et la jachère, qui étaient les systèmes traditionnels d'exploitation, ne répondent plus aux besoins sociaux et démographiques. On a déjà retiré le maximum des terres et leur pénurie a entraîné une surexploitation des terres communautaires, puis la désertification. Ce problème est endémique, surtout dans le nord du pays. Des mesures s'imposent donc d'urgence à cet égard.

La migration urbaine massive de nombreux Nigériens a provoqué une saturation des systèmes d'alimentation en eau courante et d'épuration des eaux usées. À l'est du pays, l'érosion est devenue un problème de taille en raison de l'insuffisance du développement et de la planification rurale des terres. Pour les femmes, la consommation du bois de chauffage constitue également un grand problème. La population a fait valoir qu'il fallait changer d'habitudes, mais il n'existe pas de solution de rechange abordable à l'utilisation du bois de chauffage. La plupart des femmes ne peuvent se permettre un poêle au pétrole, si bien qu'elles sont contraintes d'utiliser du bois de chauffage. Il faut approfondir les recherches sur les systèmes de connaissances indigènes pour comprendre comment les femmes ont survécu par le passé. Il y a peut-être des leçons à tirer de ces stratégies. Les tabous traditionnels pourraient contribuer à la protection de l'environnement. Avec l'aide des organisations non gouvernementales (ONG), on pourrait orienter les recherches vers des mesures concrètes visant à sensibiliser la population aux problèmes environnementaux et à recueillir des données sur les femmes.

De plus amples recherches pourraient être entreprises par les groupes d'intervention qui oeuvrent dans les secteurs du reboisement, de la stabilisation des sols, de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène publique. Il faut faire participer la population aux plans d'action locaux axés sur l'environnement, afin de sensibiliser les collectivités et les familles aux coûts associés à la détérioration de l'environnement. Le problème des substances toxiques prend également de l'ampleur. Au Nigéria, il faut lutter contre le déversement des déchets provenant d'autres pays. Toute la population a été alertée et sensibilisée à ce danger à la suite d'un cas récent. De nombreux pays africains reçoivent ces substances toxiques sans en connaître les conséquences. De toute évidence, il faut mettre davantage l'accent sur l'action et l'éducation. Le Nigéria doit également entreprendre des recherches sur la pollution transfrontalière causée par les déchets toxiques.

Les femmes qui opèrent dans le secteur parallèle ou des micro-entreprises restent invisibles malgré leurs activités, notamment dans les milieux de la vente et de la construction. Du fait de leur

présence dans ce secteur, où elles circulent et vendent de la nourriture, les femmes sont souvent des agents de transmission de maladies contagieuses.

Bonnie Kettel
Université York
Coordonnatrice de WEDNET, Canada
Participante

La critique des femmes et de l'environnement doit remettre en question les politiques globales et régionales axées sur les intérêts des hommes et les aspirations capitalistes. Il nous faut commencer par reconnaître un fait essentiel, à savoir que les femmes sont les principales consommatrices des ressources mondiales. Il est facile de prétendre que ce sont les femmes qui sont à l'origine de la détérioration de l'environnement. En l'absence de recherches sur l'utilisation des ressources naturelles par les femmes, on peut facilement conclure que les femmes du tiers-monde doivent être sensibilisées aux questions environnementales. L'arrogance de cette hypothèse est particulièrement forte. Il ne suffit pas simplement de se pencher sur le rôle des femmes. Il nous faut aussi réfléchir à l'égalité des sexes, et à la façon dont les hommes et les femmes perçoivent l'environnement.

Les êtres humains conceptualisent tout. On peut alors dire qu'il n'existe pas de ressources naturelles, qu'il ne s'agit que d'un concept enraciné dans notre culture. Ce n'est pas simplement que les hommes et les femmes perçoivent le monde d'une façon différente. Il se crée des mythes que nous transposons dans notre travail. Une des premières choses que nous tenons pour acquises, c'est que les peuples dont les techniques sont rudimentaires ont une vision simpliste du monde. Cependant, il se peut que leur vision du monde soit, en fait, fort complexe. Nous comprenons que les tâches et responsabilités puissent être catégorisées selon le sexe, mais nous ne comprenons pas que notre vision du monde naturel puisse également l'être.

Qu'en est-il de nous, maintenant? Nous devons comprendre que nos paysages, ceux de gens qui vivent dans l'Ouest urbain, façonnent notre interprétation culturelle de ce qu'est un paysage. Ils diffèrent fortement selon les sexes et sont largement influencés par la technologie. On a appliqué ces mythes aux femmes des pays en développement. Nos paysages sont transposés tels quels à d'autres paysages. En raison de leur sexe, nous avons tendance à considérer les hommes comme étant aux commandes et comme ceux avec qui il

faut traiter. Les femmes acquièrent une nouvelle imperceptibilité dans ce modèle. Elles sont considérées comme une nouvelle ressource naturelle, et non comme des personnes avec qui il faut traiter. Nous devons considérer nos propres paysages et voir comment notre arrogance à leur égard a eu une incidence sur nos préoccupations envers les femmes et l'environnement. Par où commencer à partir de telles hypothèses? Il nous faut abandonner nos paysages et voir ensemble, avec les hommes et les femmes, quelle est leur perception de leurs propres paysages.

Nous devons nous montrer prudents dans l'élaboration d'une perspective écoféministe. Je ne suis pas très optimiste quant à son élaboration. Selon les écoféministes, les femmes sont biologiquement en plus grande communion avec la nature que les hommes. L'écoféminisme est aussi la vision d'un sexe façonnée par notre compréhension des hommes, des femmes et de la nature. Cette vision fait partie du problème, et non de la solution.

Nidhi Tandon
Overseas Development Institute, Royaume-Uni
Participante

L'influence de la société de consommation, de même que l'idéologie qui en découle, est un problème fondamental qui peut se retrouver dans les principes mêmes de l'économie, axés sur la croissance et l'exportation. Le problème en ce qui concerne les questions relatives aux sexes, c'est qu'elles sont isolées des contextes plus larges qui les concernent, même pour ce qui est de l'environnement. De plus, est-il possible de considérer les questions touchant les sexes et l'environnement sur le plan purement économique?

Les recherches devraient se concentrer sur deux plans : apporter de nouvelles perspectives et modifier celles qui sont actuellement menées dans l'optique traditionnelle, dont l'ampleur et l'incidence font peur tant elles sont nombreuses. En septembre 1989, la conférence qui s'est tenue à Tokyo sur l'environnement global et les réactions humaines au développement durable a totalement ignoré la question des hommes et des femmes. Ces recherches ne tiennent pas compte des différences entre les sexes, relèvent du paternalisme et sont favorables aux donateurs. Ce type de recherches économiques s'inspire des modèles financiers et des plans économiques axés sur la croissance et influencés par les pouvoirs politiques aux niveaux bilatéral et transnational. Les recherches actuelles ne tiennent pas vraiment compte du visage humain de l'ajustement structurel.

On assiste cependant à la naissance d'autres formes de réseaux. Ainsi, le réseau des utilisateurs de la biomasse, qui se trouve à Washington, ne tient pas encore compte des sexes. Il faut donc faire davantage de recherches croisées dans le but d'accroître cette sensibilisation. En économie, nombreuses sont les lacunes sur le plan de la recherche, auxquelles il faudra remédier par le biais des recherches actuelles et des réseaux. Beaucoup de travaux ont été entrepris en microéconomie et macroéconomie, mais il s'agit de combiner les deux.

Discussion

Trois grands thèmes se sont dégagés de la discussion qui a suivi cette communication : les efforts déployés pour le développement et les coûts associés à l'environnement; l'écoféminisme, et la réaction des femmes aux questions environnementales.

Rekha Mehra, ICRW, É.-U. : J'aurais une question à poser en ce qui concerne l'exploitation agricole et les recherches qui ont été entreprises, deux facteurs qui ont contribué à la production massive d'aliments en Asie. N'aurait-on pas dû procéder différemment, puisque cela s'est fait au grand détriment de l'environnement?

M^me^ Agarwal : La question de la «révolution verte» est essentielle. La réponse est que l'exploitation agricole doit être beaucoup plus pluraliste sur le plan de la technologie et se concentrer davantage sur les ressources régionales. En Inde, on a pu cerner la plupart des ressources utilisées par la révolution verte en se concentrant sur les régions où il fallait un apport élevé pour maximiser la productivité. D'autres régions au potentiel de production élevé ont été complètement négligées.

Pour ce qui est de l'aspect institutionnel, il existe de grands préjugés relativement à la répartition des ressources entre les hommes et les femmes. Cette répartition a des incidences contradictoires sur le travail des femmes et des conséquences à long terme. Il faut mieux définir la question des coûts et trouver de nouvelles formules.

M^me^ Kettel : J'aimerais répondre à la question concernant l'écoféminisme. S'il vous plaît, «non». En ce qui me concerne, l'écoféminisme est une façon plutôt idéaliste de répondre à ce problème. Il y a un certain halo romantique qui plane sur les femmes, qui fait que nous sommes perçues comme des personnes agréables, chaleureuses. Aussi nous a-t-on confié la tâche de prendre soin de la planète. Nous nous occupons déjà de ses enfants.

Marcia Burdette, Institut Nord-Sud, Canada : Il nous faut trouver d'autres exemples de la façon dont les femmes s'organisent pour réagir, au niveau local, aux problèmes de l'environnement, en Inde et au Nigéria.

M^me Okediran : Pour ce qui est de l'hygiène publique dans notre pays, les femmes sont aussi bien organisées dans les marchés que les groupes écologiques. Elles sont à l'avant-plan, mais leur représentation n'est pas suffisante dans d'autres secteurs. Elles ont besoin d'appui et de sensibilisation.

M^me Agarwal : On peut citer d'autres exemples en plus du mouvement Chipko que l'on trouve dans les régions champêtres et tribales. Un autre aspect est celui des plans de garanties d'emploi : avoir des emplois stables en périodes de sécheresse. Étant donné que c'est l'État qui réglemente les ressources communautaires, l'initiative de l'action communautaire est soumise à de fortes contraintes. La décentralisation pourrait être une autre solution, mais il faudrait éviter la privatisation. Il faut mettre l'action sur la revitalisation de l'action communautaire. Une autre façon d'obtenir la participation locale dans le processus décisionnel serait d'avoir une démocratie communautaire complète sur les questions clés, plutôt qu'une représentation qui renforce les inégalités locales.

M^me Olukoya : La nécessité d'importer les améliorations aux secteurs traditionnels influe souvent sur la santé des femmes et sur les décisions qu'elles prennent, si bien que la définition du mot «développement» leur pose un dilemme. Chaque pays doit trouver sa définition du développement. Par ailleurs, on «aide» souvent les femmes en leur fournissant des appareils ménagers qui ne leur sont souvent guère utiles dans les villages, vu le coût qu'ils représentent pour elles et leur environnement.

Session 3

L'incidence de la conjoncture économique sur le développement

Zenebeworke Tadesse
CODESRIA, Sénégal

Faire face au changement : la femme et l'économie africaine, un tour d'horizon

Sommaire de l'exposé

Cet exposé illustre dans quelle mesure les analyses macro-économiques et les politiques concomitantes sont actuellement assorties, en Afrique, de préjugés implicites à l'égard des femmes. L'accent semble être mis sur le produit intérieur brut qui, en tant que tel, ne reconnaît pas ou n'accorde pas de valeur à l'apport des femmes dans la reproduction ou le maintien des ressources humaines. À ce manque de reconnaissance s'ajoute le fait que les ouvrages qui ont été jusqu'ici consacrés à l'intégration des femmes dans le développement (IFD) ne se penchent guère sur les façons d'améliorer le sort économique des femmes. Selon plusieurs études consacrées à ce sujet, si l'on reconnaissait davantage l'apport du travail des femmes dans les plans et les activités de développement national, les femmes bénéficieraient de mesures positives sur le plan politique. L'auteur de cette communication admet toutefois la complexité des nombreux problèmes qui se posent sur le plan macroéconomique.

On peut dire que la crise économique en Afrique a rendu les femmes particulièrement vulnérables. Bien que les tenants du développement s'empressent de signaler la contribution des femmes dans l'économie africaine et de s'en féliciter, rares sont les lois et les politiques qui viennent sanctionner leurs efforts. Les programmes d'ajustement structurel (PAS) sont une source particulière de préoccupation du fait qu'ils ont contribué à accentuer le chômage et le sous-emploi, et même occasionné une augmentation sensible des activités du secteur parallèle. Pour pouvoir survivre, les femmes sont de plus en plus actives dans ce secteur au détriment des responsabilités qu'elles avaient en matière de reproduction. Cette mutation a eu des conséquences néfastes sur le bien-être de la société dans son ensemble. Néanmoins, grâce à ces activités lucratives, les femmes ont acquis une plus grande autonomie et une plus grande confiance en elles-mêmes. L'auteur reconnaît cette assurance et

conclut en souhaitant que les femmes remettent en question les structures qui les ont oppressées et qui ont contribué à saper l'économie africaine.

Introduction

La tâche de faire le tour de la situation de la femme et de l'économie en Afrique, qui me paraissait assez simple quand je l'ai acceptée, s'est révélée bien plus compliquée quand je m'y suis attelée. Comme il arrive traditionnellement au travail féminin, j'y ai passé énormement de temps mais le produit est assez maigre. Les grandes difficultés ont résidé dans l'extraordinaire transformation que connaît actuellement l'économie du continent, dans la partialité inhérente qu'ont affichée contre la femme analyse et politique macroéconomiques[1], et dans les lacunes conceptuelles qu'ont présentées les documents sur l'intégration des femmes dans le développement[2] (IFD).

Je commencerai par la troisième difficulté, car elle touche l'un des sujets qui préoccupent cette conférence, à savoir l'avenir des femmes dans le développement. Dans un récent article, Kandiyoti (1990) a bien traduit la majorité de mes inquiétudes, en analysant les hypothèses qui ont amené à préconiser une aide directe aux femmes des régions rurales et en évaluant les politiques qui en ont résulté. Elle déclare : «On a l'impression que les énoncés de principes sur l'aide aux femmes des campagnes et les plus vastes politiques de développement rural appartiennent à différents univers. Les premiers évoquent les «besoins essentiels» tandis que les secondes affichent une nette orientation commerciale. Il importe de réfléchir au sens de cette disjonction[3].» D'autres avaient remis plus tôt en question la grande hypothèse erronée qui a imprégné l'IFD[4].

Il est bon de rappeler que quand ont débuté les premières recherches sur l'IFD dans les années 1970, on était déjà en train de remettre en question le grand courant des écrits sur le développement, dans un débat parallèle qui débordait les critiques de la théorie de la

---

1 Ces préjugés se trouvent exposés dans Elson (1989).

2 Voir Staudt (1988) pour avoir une analyse de ces documents.

3 Kandiyoti (1990), p. 13.

4 Voir Beneria et Sen (1981). Voir aussi *Development Dialogue* (1982), édition spéciale, «Another Development with Women», compte rendu d'un symposium consacré à ce sujet.

modernisation. L'école de la dépendance est un bon exemple. Dès la fin des années 1970, avec la montée des crises contemporaines, on contestait, redéfinissait ou délaissait les notions de «développement», dont l'aptitude à expliquer la réalité du moment devenait quelque peu douteuse. Vers la fin des années 1980, les nouvelles notions comme le développement soutenu ont fait place à l'idée de la croissance durable[5], et quand l'ajustement structurel a pris la place privilégiée du développement, le «médéveloppement» est devenu une notion fourre-tout servant à expliquer toutes les erreurs des politiques passées. Dans l'intervalle, «les politiques d'ajustement des années 1980 sont devenues les vrais politiques de développement[6]».

Chose ironique, alors même qu'on ne cessait d'exhorter à «intégrer les femmes dans le développement», les meilleures critiques contre le développement venaient des publications sur la femme et le développement[7]. Pourtant, une part disproportionnée de ces textes semble ignorer les grands changements survenus dans la théorie, la nouvelle école de pensée et les grands courants de la politique, ne faisant que surveiller si elles incluent ou non, rhétoriquement ou symboliquement, les femmes ou bien les questions largement liées aux deux sexes. De même que les premiers chercheurs sur l'IFD ont oeuvré dans l'optique de la modernisation longtemps après qu'a été discréditée cette école de pensée, les chercheurs actuels s'accrochent le plus souvent à la théorie éphémère des besoins essentiels des années 1970[8].

Au moment précis où pleuvaient les données[9] démontrant l'incroyable aptitude des femmes à s'accommoder d'exigences de travail contradictoires, le fort contenu de main-d'oeuvre et le caractère très varié des activités qu'elles accomplissent pour assurer la survie de leurs ménages, le rôle qu'elles peuvent jouer comme entrepreneurs et agriculteurs modèles - et appelant une répartition égale des

---

5 Banque mondiale (1989).

6 Jolly, Richard (1988) cité dans *Africa Recovery*, p. 26.

7 Voir Staudt (1988) *op. cit.*

8 Kandiyoti (1990) *op. cit.*

9 C'est l'étude de Sen et Grown (1987) qui renferme à ce jour la meilleure synthèse des recherches sur les femmes et le développement, ainsi que des hypothèses et des implications des changements de politique macroéconomique, en plus de travaux d'avant-garde sur les effets de l'ajustement structurel sur les femmes. Le sujet a été récemment abordé d'une manière analogue par Elson (1989). Pour des études concernant des pays précis, voir Feldman (1989), Muntemba (1989) et Marshall (1990).

ressources -la politique globale a pris une orientation commerciale. Chose ironique, c'est comme si l'avalanche de données avait aidé à convaincre les autorités que l'élasticité de la main-d'oeuvre féminine du tiers-monde serait garante du succès des programmes d'ajustement structurel (PAS). Elson affirme qu'il existe dans les tendances et les politiques macroéconomiques une partialité inhérente contre les femmes, qui n'est pas nouvelle ou propre aux actuelles politiques d'ajustement structurel. Elle relate ensuite les hypothèses explicite et implicite qui imprègnent la définition des politiques macroéconomiques :

> Les tendances et les politiques macroéconomiques sont généralement exposées en des termes qui paraissent sexuellement neutres. Nulle mention n'est faite des sexes ou de la division sexuelle du travail. L'attention se concentre sur la productivité nationale brute. Les politiques économiques sont censées redistribuer les ressources de manière à rééquilibrer la balance des paiements, accroître les exportations et relever les taux de croissance. Mais cette apparente neutralité sexuelle masque une partialité générale sous-jacente. Les systèmes d'analyse et de définition des politiques cachent des priorités. Ces priorités occultées englobent le processus de la reproduction et de l'entretien des ressources humaines... En ne considérant pas explicitement ce travail, et les ressources qu'il réclame, l'analyse et la politique macroéconomiques affichent une partialité inhérente contre les femmes[10].

L'important, ce sont les conséquences pratiques de cette partialité. Dans la présente conjoncture, «quand on définit les politiques économiques pour redistribuer les ressources, le fait de ne pas considérer explicitement le processus de reproduction et d'entretien jouent contre les femmes». Car la politique macroéconomique suppose implicitement que «ce travail accompli sans rémunération par la femme se poursuivra quelle que soit la manière de redistribuer les ressources. Elle considère implicitement que le travail féminin non rémunéré est élastique, qu'il peut compenser pour toute carence existant dans les autres ressources affectées à la reproduction et l'entretien[11]».

---

[10] Elson (1989), p. 57.

[11] *Ibid.*, p. 57.

On a supposé implicitement dès le début, dans le grand courant des écrits sur l'IFD, que si seulement donneurs et gouvernements étaient convaincus du rôle clé que jouait la femme au sein de l'économie et de la société, ils accepteraient d'affecter des ressources dans le but d'améliorer sa condition. Pour faire admettre la chose aux responsables des politiques, on a eu tendance à dire que «de grandes améliorations pouvaient être obtenues avec fort peu de ressources». Venant renforcer l'idée déjà évoquée de deux univers différents, «les projets proposés pour les femmes ne prêtent pas attention aux projets de développement rural analogues qui s'adressent aux hommes, et aux enseignements de leurs échecs. Qui plus est, des critères différents, moins stricts, sont utilisés pour les femmes[12]».

Mais une autre attitude courante face aux projets féminins est de traiter les femmes «comme un groupe isolable», et d'éviter de parler de «la relation entre femmes et hommes au sein du ménage». De plus, bien des politiques sont recommandées qui profiteraient sérieusement aux femmes «si elles étaient adoptées». Cependant, «la majorité exige d'affecter davantage de ressources aux femmes, mais on ne discute pas d'où viendront ces ressources, ni des obstacles qui ont empêché dans le passé l'adoption de ces politiques, depuis longtemps préconisées[13]», surtout en une telle période de marasme ou de fléchissement économique.

Malgré ces limitations, les projets féminins ont eu quelques effets appréciables; en tout cas, ils nous ont aidé à tirer des leçons pour l'avenir. Il faut toutefois souligner, avant de clore le sujet, l'un des effets involontaires les plus inquiétants que produit l'appel humanitaire à un plus grand financement pour les femmes : «elles font figure de bénéficiaires passives et vulnérables d'une générosité extérieure[14]». Ce que nous ont enseigné notre expérience et la masse de documents sur les femmes, c'est à voir les femmes non comme des victimes mais comme des agents qui façonnent et développent leurs propres sphères, importantes mais limitées.

---

[12] Sen et Grown (1987) ont décrit assez en détail certains des problèmes liés aux projets féminins.

[13] Elson (1990), p. 11.

[14] Voir par exemple Cornia, G., Jolly, R. et Stewart, F. (sous la direction de) 1987. Voir aussi Elson (1990) qui offre une critique fort utile de la notion de l'ajustement à visage humain.

Profil de l'économie africaine

Les historiens ne manqueront pas de considérer les années 1980 comme l'un des grands tournants de l'histoire africaine. L'Afrique connaît les crises économiques les plus aigües. La nature et l'ampleur de la crise varient selon le pays. Ses grandes composantes sont les suivantes : sécheresse, famine, désertification, dégradation du milieu, crise des finances publiques, endettement et détérioration des termes de l'échange. La notion de crise, qu'a popularisée la presse, tend à évoquer une situation temporaire mais catastrophique. Il semblerait qu'une approche plus rigoureuse et plus exacte soit de concevoir la crise «comme un tournant ou une transition[15]». Selon l'analyse attirante d'Elson, le mode d'accumulation qui a dominé du début des années 1950 au début des années 1970 - avec ses fortes créations d'emplois et ses rapides croissances du revenu national et du commerce international, toutes deux dans le monde capitaliste industrialisé - est arrivé à sa fin, mais «un nouveau mode d'accumulation de capital qui ramène des taux de croissance élevés et stables dans les économies capitalistes du monde n'a pas encore été instauré. Nous nous trouvons donc dans une période de marasme, d'instabilité et de restructuration [et] l'incidence de la crise est inégale[16]».

Les diverses réalités politiques et économiques que recouvre la notion de la crise africaine adoptée par la presse et les nombreuses tribunes universitaires ne sont pas des événements passagers, mais les symptômes d'«importants changements dans la structure de l'économie africaine[17]». Parmi les indices de ce changement macrostructurel de la période 1980-1986 : une nette baisse des importances relatives de l'agriculture et de l'industrie et une croissance de la part du secteur des services dans l'économie. Par habitant, la production agricole a fléchi de 25 %, la production industrielle de 27 %, et les services de 18 %. Entre-temps, les économies africaines sont devenues moins axées sur le commerce et l'exportation, comme en témoigne l'importante réduction de leurs exportations et, surtout, de leurs importations[18].

---

[15] Elson (1990), p. 1.

[16] *Ibid.*, p. 1.

[17] Ghai et de Alcantra (1990), p. 395.

[18] *Ibid.*, p. 395.

Voici les changements qui sont intervenus dans le profil de l'activité économique : ajustement des revenus des groupes sociaux, fléchissement ou effondrement d'une bonne partie de l'activité économique du secteur officiel, essor du secteur parallèle et diversification des stratégies de survie de tous les salariés, spécialisés ou non, des secteurs officiel et parallèle. Pour finir, ces tendances à la «parallélisation» de l'économie et de la société sont les signes avant-coureurs d'une grande transformation des relations entre la société et l'État, comme en témoignent les luttes pour la démocratie.

Entre 1980 et 1984, les pays africains ont vu baisser en moyenne leur produit intérieur brut de 1,4 % par an, leur PNB par habitant de 4,4 % par an, le volume de leurs importations de 7,4 % par an, et celui de leurs exportations de 5,9 % par an. Depuis la première crise pétrolière du début des années 1970, leurs gouvernements ont emprunté afin de compenser pour la baisse de leurs taux de croissance.

D'après les calculs de la Banque mondiale, la dette totale de l'Afrique subsaharienne a sauté de 14,8 à 102 milliards de dollars entre 1974 et 1986. De sorte que la Banque a récemment désigné 22 pays de la région comme des pays «surendettés», prévoyant que le ratio du service de leur dette dépasserait *ex ante* 30 % pour 1988-1990. Dans ces 22 pays, la production par habitant a chuté à 16,6 % entre 1980 et 1986, la consommation par habitant à 12,4 %, les investissements de 15,6 % et les exportations de marchandises de 30,1 %[19].

À la fin 1987, la dette totale de l'Afrique, y compris les arriérés exigibles, atteignait quelque 141 milliards de dollars américains. D'après les estimations, l'encours de la dette de l'ensemble de la région équivalait à 375 % des exportations de 1987! Toujours en 1987, et malgré le rééchelonnement de la majeure partie de cette dette, le service de la dette exigible représentait environ 50 % de la valeur des exportations du continent. En 1988, l'Afrique accusait le plus haut taux d'endettement du monde par rapport au produit national brut : 55,1 %[20].

Cette statistique globale masque le fait que dans des pays comme le Soudan, les remboursements annuels au titre du service de la dette équivalent à toutes les rentrées de devises étrangères. On signale que même durant les famines dévastatrices de la période 1982-1985, le gouvernement soudanais n'a cessé d'exporter du sorgho, l'aliment de

---

[19] Voir Callaghy (1988), p. 11.

[20] Voir Onimode (1989), p. 3.

base du plus gros de la population, de manière à financer la dette en train de gonfler et à atténuer le déficit de la balance commerciale[21].

Au même moment où elle voit grimper le service de sa dette, l'Afrique assiste à une constante dégradation des termes de l'échange. Ces derniers ont subi une détérioration globale de 40 % entre 1981 et 1986. C'est ainsi que depuis 1982, les sorties nettes de capitaux ont dépassé les rentrées. Selon les Nations Unies, en 1986 les prix des produits ont chuté à leur plus bas niveau en 30 ans. De sorte que les recettes d'exportation de l'Afrique sont tombées de 65 milliards de dollars en 1985 à 46 milliards de dollars en 1986. Le coût des biens manufacturés a grimpé de 20 % durant la période. On s'attend à voir empirer cette tendance à la dégradation des termes de l'échange. En 1986, le total de l'aide reçue a atteint 18 milliards de dollars. Mais l'Afrique a dû débourser 15 milliards pour le service de sa dette[22].

Une autre baisse alarmante est intervenue dans la production agricole. L'agriculture entre pour 60 % dans la production du continent, pour 70 % dans les rentrées de devises étrangères et pour 90 % dans les revenus générés. De 1970 à 1982, le taux de croissance de la production alimentaire n'était que de 0,7 % alors que le taux de croissance démographique s'établissait à près de 3 % par année.

Les causes et les effets de la crise agraire en Afrique sont fort nombreux, et leur analyse déborde le cadre de cette étude[23]. Parmi les problèmes figurent des stratégies de développement malavisées, des difficultés politiques comme les conflits armés, le rapide mouvement d'urbanisation et la répétition des sécheresses. De vastes régions de l'Afrique ont pâti de la sécheresse, de la famine et de la désertification tout au long des années 1980. L'aptitude de la région à supporter des populations est des plus limitées, vu l'état de ses richesses naturelles. Plus des deux tiers des terres ont un caractère aride ou semi-aride, et les précipitations sont peu fréquentes et variables.

Le lancement de grands projets mécanisés dans l'agriculture, l'agglomération de la population et du bétail autour des sources d'eau, et le rapide mouvement d'urbanisation[24] qui a fait grimper la demande de bois de chauffage et de charbon, sont des facteurs qui ont tous concouru dans le passé à la dégradation du milieu. Aujourd'hui,

---

21 Voir Salih, (1990).

22 Voir Nations Unies (1987), *Africa: One Year Later.*

23 Voir Cheru (1989).

24 Voir Stren et White (sous la direction de) 1989.

le déboisement, l'érosion des sols et la désertification progressent à un rythme alarmant et sont venus enrayer l'aptitude de l'Afrique à se nourrir elle-même. Les catastrophes causées par la dégradation de l'environnement - famines, inondations, déplacements massifs de populations - sont devenues des scènes familières de l'actualité africaine. Quand ces désastres surviennent dans des régions où règnent des conflits armés, comme la corne de l'Afrique, ce sont des millions de gens qui se retrouvent sans foyer, sans racines, sans ressources. Qui plus est, la poursuite des guerres et la diminution des ressources limitent la possibilité de restaurer le milieu[25].

Les données disponibles révèlent que l'Afrique entre pour plus de 60 % dans le déboisement mondial[26]. La sécheresse dans la région du Sahel illustre la faillite systématique des récoltes, la mortalité galopante parmi les arbres et la disparition de la végétation sur de vastes étendues. L'épuisement des richesses naturelles et la dégradation de l'environnement menacent d'empirer et ont affaibli la capacité de production de tout le système écologique[27].

Les autres problèmes de l'économie africaine englobent les secteurs «officiel» et «parallèle». Le second comprend l'administration publique, l'industrie et les services. Le secteur manufacturier est assez restreint et sa part dans le PIB et dans l'emploi a stagné aux alentours de 10 % et 9 %, respectivement, entre 1965 et 1987. La baisse des importations due au manque de devises a déclenché une «désindustrialisation», tenant principalement à la sous-exploitation des moyens de production tributaires de l'importation. Dans le secteur industriel, productions minière et pétrolière contribuent sensiblement au PIB africain. Dans les années 1980, la contribution de l'industrie minière a atteint 13 %. Mais selon la Banque mondiale, «au cours des années 1980, le taux de croissance annuel a stagné à 0,2 %, ce qui, comparé à la moyenne mondiale classe l'Afrique au dixième rang. Et encore, elle jouissait de plus grandes réserves que les autres pays[28]».

---

[25] Pour des études de cas précis d'obstacles de ce genre, voir Stahl (1990). Pour un exposé des divers types de dégâts écologiques survenus dans l'une des régions les plus durement touchées de l'Éthiopie, et des projets de restauration viables recommandés à la lumière de l'expérience indigène, voir Rahmato, (1987). Pour connaître l'ampleur du problème et les mécanismes d'adaptation des communautés agricoles en Afrique occidentale, voir Mortimore (1989).

[26] Voir World Resources Institute (1986).

[27] Voir Timberlake (1985).

[28] Voir Banque mondiale (1989).

Le secteur parallèle connaît en revanche, à la différence du secteur officiel, «une croissance explosive» et constitue, dit-on, le volet «le plus dynamique» des économies africaines[29]. Bien qu'on ait du mal à obtenir des données précises car ses activités sont le plus souvent non recensées, ce secteur emploie de larges segments de la main-d'oeuvre. Dans bien des pays, «il entre pour une part importante dans le total de l'économie. Il ne constitue pas une activité marginale; en réalité, il est en pleine expansion. Ses participants n'y travaillent pas en attendant; beaucoup sont heureux de leur situation et ne comptent pas intégrer l'économie officielle[30]». Les activités économiques de ce secteur fort varié ne se reflètent pas complètement dans les comptes nationaux.

Dans les estimations de pourcentages, «la main-d'oeuvre employée dans ce secteur allait de 20 % à 80 %; on convient généralement qu'il procure plus de 50 % des emplois urbains[31]». Des données sont bien plus largement disponibles pour les grandes villes de l'Afrique occidentale. Selon les estimations, le secteur parallèle fournit plus de 50 % des emplois à Dakar et à Lagos, 30 % à Abidjan, 60 % à Benin City, de 60 % à 70 % à Koumassin (Ghana), et 73 % à Ouagadougou. D'après des observateurs, il en procure peut-être une plus grande part encore dans les petites villes[32].

Tous les facteurs susmentionnés - baisse de la croissance du PIB, des exportations et de l'épargne, obligations croissantes du service de la dette - ont entraîné une montée du chômage. La chute des revenus réels, la réduction de la consommation alimentaire par habitant et la famine généralisée ont profondément affecté le bien-être relatif de différents groupes sociaux. Tout indique que ce sont les femmes pauvres qui doivent de plus en plus assumer le plus lourd du fardeau de l'«ajustement» et de la maîtrise de la crise.

---

[29] *Ibid.*, p. 39.

[30] Voir MacGaffey et Windsperger (1989), p. 81.

[31] *Ibid.*

[32] Traeger (1987).

Les réactions à la crise

Les réactions à la crise africaine ont été aussi variées que les multiples difficultés rencontrées par le continent. En 1984-1985, alors que la crise s'aggravait en Afrique, l'attention du monde se concentrait sur les ravages causés par sécheresse et famine, et sur la misère sociale infligée aux gens des régions touchées. Un appel fut lancé en faveur de secours d'urgence. Mais il devint rapidement évident que ce dont avait besoin l'Afrique, c'était d'une stratégie à long terme qui inaugure un processus de réforme autonome. Dans l'espoir de convertir le mouvement d'aide en un engagement dans une stratégie à long terme, l'Assemblée générale de l'ONU convoqua à la mi-1986 une session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique.

C'était la première fois que les Nations Unies se réunissaient en assemblée générale pour se pencher sur la crise d'un continent. Chose ironique, cet événement marqua la fin de l'aide multilatérale alors même qu'il soulignait le rôle indispensable de nouvelles forces sociales pour apporter des solutions à long terme à la crise de l'Afrique. Les organisations non gouvernementales et les travailleuses africaines étaient les principales de ces forces.

Dans un document intitulé Africa's Priority Programme for Economic Recovery (APPER) 1986-1990, qui traduisait les idées des gouvernements africains, le programme d'action proposé promettait une nouvelle stratégie de développement fondée sur la réforme des politiques internes et sur la mobilisation de nouvelles ressources. Il prévoyait en outre un nouveau recours aux pays donneurs. Il préconisait un «nouveau partenariat» entre l'Afrique et la communauté internationale, fondé sur un partage des responsabilités et un cadre économique international constructif. La nouvelle stratégie de développement devait s'appuyer sur le principe d'une autonomie nationale et collective.

La principale réaction du Nord fut de carrément rejeter la philosophie de l'APPER et ses grandes demandes : pas d'amélioration des prix des produits, pas d'accroissement de l'aide financière à des conditions libérales, pas d'allégement du fardeau de la dette. Le Nord préférait, comme solution, un développement mû par l'exportation, dans le cadre du Programme de stabilisation et d'ajustement structurel. En ce qui concernait l'appel à une plus grande solidarité internationale, il penchait plutôt pour des solutions bilatérales, fonction des priorités des divers pays. C'est dans un climat de

multilatéralisme affaibli que s'acheva la réunion, avec l'adoption d'un compromis appelé le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Le redressement anticipé ne s'est absolument pas matérialisé. Le plus souvent, la crise continue à s'aggraver et la situation globale demeure d'une cruelle noirceur.

Il est bon de noter que l'APPER a reconnu le rôle joué par les femmes dans la production des aliments. On y dit : «vu l'importance accordée à l'autosuffisance alimentaire, et l'admission du rôle de la femme dans la production des aliments du continent, il convient de reconnaître et d'encourager le rôle clé de la femme dans ce secteur[33].» On ne voit pas bien du tout comment cette affirmation élogieuse, quoique paternelle, était censée se concrétiser. Pour commencer, les réformes socio-économiques et juridiques qui profiteraient aux femmes n'ont jamais été une grande priorité dans l'ordre du jour du développement africain. Même si aujourd'hui la rhétorique officielle manque rarement d'évoquer une notion jamais très claire de la femme dans le développement, dans un proche avenir la défense de l'intérêt féminin va surtout dépendre de l'aide apportée de l'extérieur, en raison de la faiblesse des revenus nationaux et de la baisse des rentrées de devises. En attendant, les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre ont commencé à même miner le peu d'acquis des femmes depuis l'indépendance. Le développement est devenu synonyme d'accroissement maximal des rentrées de devises pour assurer le service de la dette.

Une autre voix est venue confirmer le rôle clé de la femme : les ONG africaines représentées à la réunion de l'Assemblée générale. Planant au-dessus du dialogue de sourds qui se déroulait entre les forces extérieures imputant la crise à «des défauts de la politique nationale» et à «une mauvaise gestion interne», et les gouvernants africains blâmant jusqu'à récemment les «conditions économiques internationales» inéquitables, les ONG d'Afrique ont souligné que ce n'était pas l'un **ou** l'autre de ces facteurs. La faute incombait aussi bien aux conditions externes comme la dégradation des termes de l'échange, l'exode des capitaux et la baisse des ressources ou des rentrées de fond, qu'aux lacunes des stratégies de développement de la période postcoloniale, qui ont causé du tort au gros de la population **et** aux ressources nationales des divers pays. Les représentants des ONG ont souligné que le règlement de la crise exige l'instauration

---

[33] OUA (1986).

politique d'un système démocratique fondé sur la participation et «orienté vers les gens». Ils ont, là encore, fortement accentué le rôle de la femme dans le développement de l'Afrique. Plusieurs femmes ont été élues depuis à l'organe de coordination des ONG panafricaines.

La réaction des Africaines a été d'abandonner leurs illusions antérieures sur la bienveillance de l'État africain[34]. Même si elles apprécient la reconnaissance de leur rôle par l'État et ses programmes, elles réservent leur enthousiasme et leur énergie à des projets concrets qui promettent au moins d'améliorer le quotidien de leurs ménages. Qui plus est, les Africaines sont depuis longtemps habituées à régler les problèmes à travers maints types de réseaux sociaux[35]. Autrement dit, les mouvements communautaires ne datent pas d'hier. Chose certaine, leurs horizons se sont élargis et cela continuera. Dans la section qui suit, je tenterai d'indiquer les changements récemment survenus au niveau micropolitique - et leur signification pour la femme - en mettant spécialement l'accent sur l'agriculture et le secteur parallèle.

L'incidence des programmes d'ajustement structurel (PAS)

Comme je l'ai dit plus tôt, dans les années 1980 le développement est devenu synonyme d'ajustement structurel, de programmes ayant pour seule idée d'adapter les économies nationales aux nouvelles conditions internationales, par un rééquilibrage des balances des paiements, un accroissement des exportations et un relèvement des taux de croissance. Comme l'a souligné une récente étude, seule une poignée d'études ont été réalisées à ce jour sur les répercussions que vont exactement avoir les PAS sur les femmes, et une bonne partie des

---

[34] Voir l'étude fascinante de Tripp (1989), où elle cite les propos tenus par une Tanzanienne :
«Je remercie sincèrement Nyerere d'avoir fait passer les Tanzaniens par tant d'épreuves. Il nous a appris quelque chose que nous ne savions pas. Nous avons appris à la dure. Les femmes deviennent confiantes qu'elles peuvent se débrouiller par elles-mêmes.» (p. 614).

[35] Voir Rahmato (1989) qui fait des observations utiles sur les stratégies de survie des femmes en Éthiopie. Voir Tripp (1989) qui montre l'importance grandissante des réseaux parallèles féminins. Voir également MacGaffey et Windsperger. Il faut cependant analyser soigneusement les raisons qui expliquent la prolifération et la glorification des réseaux parallèles de femmes au stade actuel. Ma propre inquiétude vient de la lecture d'ouvrages comme Rothschild (1989) et le rapport subséquent de la Banque mondiale (1989).

discussions tiennent «un peu de la spéculation et de l'extrapolation[36]». L'un des problèmes réside dans l'impossibilité de produire des données sur les indicateurs sociaux avant l'exécution des PAS. S'il est vrai que les PAS ont accéléré et amplifié des problèmes comme la dégradation des conditions de vie de la femme, la mortalité maternelle et infantile, le chômage et les ravages de la pauvreté, et qu'ils en ont créées de nouveaux, il n'en reste pas moins que ces problèmes datent d'avant les ajustements structurels.

La question des répercussions globales des PAS continue d'alimenter la plupart des débats sur l'Afrique d'aujourd'hui. Malgré l'absence de données suffisantes, on peut indiquer certains des effets de ces politiques. Les critiques globales ont été que les programmes visent principalement l'instauration d'un nouveau mode d'accumulation. La compression des dépenses de l'État, dont témoigne l'abolition de la subvention au niveau de vie, la réduction du corps des fonctionnaires et la taxation des services sociaux nécessaires (santé, éducation, approvisionnement en eau, etc.), conjuguées à des politiques des prix et des salaires, favorisent une distribution régressive du revenu aux travailleurs. Ces politiques se sont traduites par une hausse spectaculaire du chômage et du sous-emploi. On a alors vu sensiblement augmenter le nombre des travailleurs indépendants, et des heures de travail accomplies pour satisfaire les besoins essentiels. En raison de la division sexuelle du travail, ces changements sont vécus différement par les divers groupes sociaux et par hommes et femmes.

D'après les données disponibles, la compression des dépenses et des subventions de l'État a signifié une hausse de la mortalité infantile, de graves pénuries alimentaires qui ont raréfié les repas quotidiens, ainsi que des changements dans les habitudes de travail des femmes, la production d'aliments et le gain d'argent passant avant les tâches ménagères comme la cuisine et les corvées d'eau et de combustible. Les femmes ont également opté pour des cultures qui demandent moins de travail, mais sont aussi moins nutritives. Les conclusions d'une étude sur le Programme de redressement économique au Mozambique valent pour la plupart des autres pays. Elle dit : «Le PRE a infligé d'énormes privations à l'immense majorité des gens, les forçant le plus souvent à un tas de combines et d'escroqueries. Le tissu social s'était défait, remplacé par la survie individuelle à tout prix. Les distinctions sociales s'étaient creusées de manière spectaculaire, un petit groupe de commerçants, de gros fermiers d'entrepreneurs privés et de responsables corrompus de

---

[36] Feldman (1989).

l'État et de l'armée prospérant visiblement[37]». La récupération des frais dans les domaines de l'éducation et de la santé a fait grimper les décrochages scolaires, surtout chez les filles devant aider leur mère; la scolarité a pâti de la malnutrition, de la mauvaise santé, et de la perte d'intérêt pour les études.

Les PAS et l'agriculture

Dans le cas de l'agriculture, la politique encourage la production plus intensive de cultures d'exportation et tend à «négliger» le secteur alimentaire. La politique de rectification des prix cherche à désserrer la mainmise de l'État sur l'excédent agricole et à inciter les forces du marché à remplacer les offices de commercialisation publics. L'aide agricole est censée atteindre les régions présentant le plus grand potentiel et les plus gros agriculteurs. La dévaluation du taux de change est là pour faciliter les exportations. Il existe des preuves éparses que ce genre de politique a activé l'accumulation de terres et la croissance d'un marché de terres rurales.

Ce qui frappe dans le régime foncier en Afrique, c'est l'hétérogénéité des modes de propriété et des droits d'accès à la terre[38]. Parmi les divers modes d'occupation et droits d'agriculture parallèles, on trouve les régimes d'usufruit communautaires, les prêts, les gages, les différentes formes de location de main-d'oeuvre associées aux occupants sans titre et aux métayers, les fermages fixes, les cessions à bail, les achats en propriété franche et les nationalisations foncières. Même si les femmes ne possédaient pas de terres dans la plupart des cas, elles détenaient divers types de droits usufruitiers. Les récentes constatations que l'accès à des terres n'est plus aussi facile, qu'elles se raréfient dans bien des régions, et que les propriétés privées, les locations et les cessions à bail se sont nettement répandues[39], ne manqueront pas d'avoir des conséquences négatives pour la plupart des femmes agriculteurs.

L'incidence sur les femmes agriculteurs

À part une poignée qui ont accès à un revenu suffisant à l'extérieur de la ferme, les femmes agriculteurs ne posséderont pas dans la

---

[37] Marshall (1990).

[38] Siddle et Swindell (1990).

[39] *Ibid.*

plupart des cas le capital nécessaire à l'achat de terres. Jusqu'ici, l'expérience de la femme de la campagne avec les systèmes de remembrement et de cadastre a presque toujours été négative. La majorité des programmes de réforme foncière assurent des actes de propriété, le plus souvent à des hommes, et laissent la femme sans titres ou garanties de prêt[40]. La nouvelle politique à base de stimulants et de prix rémunérateurs fera très certainement grimper la demande de main-d'oeuvre féminine, tant en règle générale qu'à des stades particuliers du cycle de culture, car la stratégie d'accroissement de la productivité agricole repose pour le moment, et pour le proche avenir, sur une utilisation plus intensive des terres plutôt que sur l'exécution de gros plans d'irrigation et de drainage.

Il convient toutefois de souligner une chose : avec l'expérience que les femmes ont accumulée depuis l'introduction de l'agriculture commerciale - et surtout avec le besoin croissant qu'elles ont maintenant de revenus en argent - la répartition de la main-d'oeuvre et le contrôle de son activité vont créer bien plus de conflits que par le passé. Il existe de plus en plus d'indications qu'à divers endroits, les femmes commencent à exiger directement une partie des recettes[41]. Même quand l'on tient compte de ces nuances, une intensification de l'agriculture commerciale aura pour résultat immédiat un net alourdissement du travail de la femme. Pour finir, certaines indications laissent entrevoir une hausse de l'emploi saisonnier féminin dans l'agriculture.

Les femmes dans le secteur parallèle

Privées de la possibilité de travailler dans le secteur officiel, les Africaines ont souvent exercé des activités dans le «secteur parallèle». Mais la notion de «secteur parallèle» soulève des problèmes, à cause de l'hétérogénéité des activités, qui peuvent être tout aussi bien marginales que fort lucratives. Dans l'ensemble, ce secteur comprend la petite fabrication et les réparations, la construction, le commerce et les petits services, le commerce transfrontalier et le transport. Le plus souvent, «les activités des femmes sont reliées à leurs rôles domesti-

---

[40] Voir MacKenzie (1986) qui montre que dans un village du Kenya, 11,7 % des terres étaient achetées en moyenne par des femmes. «Même si de nombreux achats ont sans doute été le fait d'une élite instruite, ayant accès à des emplois du secteur officiel, cela est loin d'être universellement le cas et ne devrait pas faire perdre de vue l'importance de la tendance.»

[41] Jones (1981).

ques de pourvoyeuses de nourriture, de bière, de compagnie sexuelle et de soins infantiles». Sur une bonne partie du continent, les femmes dominent le commerce des produits alimentaires vendus au marché. Dans la plupart des cas, elles vendent des aliments qu'elles produisent elles-mêmes, une activité qui fait souvent une utilisation très intensive de main-d'oeuvre. En Afrique occidentale, les femmes commerçants jouent un rôle crucial dans le ravitaillement alimentaire des villes, achetant de grandes quantités de produits à la campagne et les acheminant à la ville. Les plus prospères, appelées «Nama Benz» ou «reines des produits», possèdent de puissants syndicats - et un capital suffisant pour non seulement financer leurs activités diversifiées, mais aussi accorder des prêts aux petits fermiers. Une activité assez nouvelle (et lucrative) pour les femmes de la ville est la culture potagère et la vente des légumes au marché.

Dans le secteur des services, les femmes occupent surtout des emplois subalternes : c'est-à-dire qu'elles sont domestiques, serveuses et cuisinières. Certaines ont quand même réussi à se lancer dans le commerce de l'import-export, et pénètrent de plus gros créneaux commerciaux et le marché de l'immobilier. L'activité la mieux connue (et risquée) largement pratiquée par des femmes, surtout dans l'est, le centre et le sud de l'Afrique, est la fabrication illicite de bière. «Dans les communautés de squatters de Pumwani et Mathare Valley, à Nairobi, la plupart des propriétaires fonciers sont des femmes qui ont gagné l'argent grâce à la fabrication illicite de bière et à la prostitution[42]».

Par suite de la «quasi-désintégration» de l'économie officielle, de la chute spectaculaire du niveau de vie de la plupart des ménages urbains, et des compressions grandissantes du secteur public, le secteur parallèle a connu un haut taux de croissance. Devant toutes les difficultés, un certain nombre de gouvernements ont cessé de mener la vie dure aux entrepreneurs et se sont mis à délivrer des permis payants. Mais comme ils fixent de manière arbitraire les paiements exigés, sans vraiment évaluer les revenus que rapportent les diverses activités, les femmes sont généralement perdantes. Premièrement, obtenir le permis implique souvent de verser des pots-de-vin, nettement plus coûteux. Deuxièmement, les femmes projetant des activités à faible capital et à faible revenu doivent acheter le même permis que charpentiers et maçons, deux professions qui sont généralement parmi les mieux rémunérées du secteur parallèle. D'une manière plus générale, le secteur parallèle se voit de plus en

---

[42] MacGaffey et Windsperger (1989), p. 85.

plus contraint d'absorber en outre les chômeurs et, par suite de son encombrement, les femmes ont moins de chances de pouvoir développer leur activité. Dernier problème : la pénurie de combustible. Les femmes se lancent dans des activités génératrices de revenus comme le traitement de produits alimentaires et la fabrication de la bière, et la difficulté d'obtenir des réserves de combustibles bon marché constitue pour elles un gros obstacle.

L'important, à propos de ce secteur, n'est pas sa capacité de générer des revenus : la majorité des femmes touchent des salaires dérisoires. Non, l'important c'est la relative autonomie que peut procurer la participation à des activités génératrices de revenus. Les études commencent à révéler la naissance d'une nouvelle confiance chez les femmes, d'une volonté d'exercer un plus grand contrôle sur leurs vies et les finances de la famille. Ce sont ces nouvelles conceptions de la propre valeur de la femme et les plus vastes luttes menées pour la démocratie qui donnent des signes encourageants pour l'avenir de l'Afrique.

Bibliographie

Banque mondiale. 1989. *L'Afrique subsaharienne : De la crise à une croissance durable.* Washington, D.C.

Beneria, L. et Feldman, S. (sous la direction de). *Economic Crisis, Household Strategies and Women's Work* (à paraître prochainement).

Beneria, L. et Sen, G. 1981. «Accumulation, Reproduction and Women's Role in Economic Development: Boserup Revisited», *Signs -Journal of Women in Culture and Society* 7 : n° 2, p. 279-298.

Callaghy, Thomas. 1988. «Debt and Structural Adjustment in Africa: Realities and Possibilities» *Issue* XVI, n° 2.

Cheru, Fantu. 1989. *The Silent Revolution in Africa Debt, Development and Democracy*, Londres, Zed Books.

Cornia, G., Jolly, R. et Stewart, F. (sous la direction de) 1987. *Adjustment with a Human Face*, Oxford, Clarendon Press.

Development Dialogue. 1982. «Another Development with Women», n° 1/2.

Elson, Diane. 1989. «The Impact of Structural Adjustment on Women: Concepts and Issues», dans Onimode, Bade (sous la direction de). *The IMF, the World Bank and the African Debt*, vol. 2, Londres, Zed Books.

1990. «From Survival Strategies to Transformation Strategies: Women's Needs and Structural Adjustment». À paraître prochainement dans Beneria, L. et Feldman, S. (sous la direction de) *Economic Crisis, Household Strategies and Women's Work.*

Feldman, Rayah. 1989. *Women for a Change : The Impact of Structural Adjustment on Women in Zambia, Tanzania and Mozambique.* Londres, War on Want.

Ghai, Dharam et de Alcantra, Cynthia Hewitt. 1990. «The Crisis of the 1980s in Sub-Saharan Africa, Latin America and the Caribbean». *Development and Change*, 21 : n° 2.

Jolly, Richard. 1988. *Africa Recovery*, n° 2.

Jones, Christine (1981). «Women's Legal Access to Land in Invisible Farms: Women and Crisis in Agriculture», sous la direction de Barbara Lewis. Washington, D.C. Agency for International Development, p. 196-238.

Kandiyoti, Deniz. 1990. «Women and Rural Development Policies: The Changing Agenda», *Development and Change.*

MacGaffey, Janet et Windsperger, Gertrude. 1989. «The Endogenous Economy» dans «*The Long-Term Perspective Study of Sub-Saharan Africa*», Volume 3, Washington, D.C., Banque mondiale.

Mackenzie, Fiona. 1986. «Local Initiatives and National Policy: Gender and Agricultural Change in Murang'a District, Kenya». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 20, n° 3, p. 377-401.

Marshall, Judith. 1990. «Structural Adjustment and Social Policy in Mozambique», *Review of African Political Economy.*

Mortimore, Michael. 1989. *Adapting to Drought: Farmers, Famines and Desertification in West Africa*, Cambridge University Press.

Muntemba, Dorothy. 1989. *Impact of the IMF/World Bank on the People of Africa with Special Reference to Zambia, Especially on Women and Children*, Lusaka, NCDP.

Nations Unies. 1987. *Africa : One Year Later. Progress in the Implementation of the United Nations Programme of Action for African Economic Recovery and Development 1986-1990*, New York.

OUA. 1986. *Africa's Submission to the Special Session of the General Assembly on Africa's Economic and Social Crisis.* Document de l'ONU A/AC 229/2.

Onimode, Bade (sous la direction de), 1989. *The IMF, the World Bank and the African Debt.* vol. 1, Londres, Zed Books.

1989. *The IMF, the World Bank and the African Debt. The Social and Political Impact*, vol. 2, Londres, Zed Books.

Rahmato, Dessalegn. 1987. *Famine and Survival Strategies: A Case Study from Northern Ethiopia.* Food and Famine Monograph Series n° 1, Addis Ababa, Institute of Development Research.

1989. *Rural Women in Ethiopia: Problems and Prospects.* Étude présentée à une conférence sur «Les problèmes féminins en Éthiopie», décembre 1989, Université d'Addis Ababa.

Rothschild, Constantina Safilos. 1989. «Women's Groups: An Underutilized Grassroots Institution» dans Banque mondiale, 1989, *The Long Term Perspectives Study of Sub-Saharan Africa*. vol. 3, p. 102-108.

Salih, M.A. Mohammed. 1990. «Ecological Stress and Political Coercion in the Sudan», dans *Disasters: The Journal of Disaster Studies and Management*.

Sen, Gita et Grown, Caren. 1987. *Development Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, New York, Monthly Review Press.

Siddle, David et Swindell, Kenneth. 1990. *Rural Change in Tropical Africa: From Colonies to Nation States*, Basil Blackwell.

Stahl, Michael. 1990. «Environmental Degradation and Political Constraints in Ethiopia». *Disasters: The Journal of Disaster Studies and Management*, vol. 14, n° 2, p. 140-150.

Staudt, Kathleen. 1988. «Women Farmers in Africa: Research and Institutional Action 1972-1987», *Canadian Journal of African Studies* 22 : n° 3, p. 567-582.

Stren, Richard et White, Rodney (sous la direction de). 1989. *African Cities in Crisis: Managing Rapid Urban Growth*, Boulder, Co., Westview Press.

Timberlake, Lloyd. 1985. *Africa in Crises: The Causes, The Cures of Environmental Bankruptcy*, Londres, Earthscan.

Traeger, Lillian. 1987. «A Re-Examination of the Urban Informal Sector in West Africa». *Canadian Journal of African Studies*, vol. 21, n° 2, p. 238-255.

Tripp, Aili Mari. 1989. «Women and the Changing Urban Household Economy in Tanzania», *The Journal of Modern African Studies* 27 : 4, p. 601-623.

World Resources Institute. 1986. *World Resources 1986*, New York Books.

Compte rendu de l'exposé

Le principal but recherché par cet exposé est de décrire la crise économique en Afrique et de préciser quelle en a été la signification pour les femmes. Ce que l'on considère être des calamités temporaires peut, en fait, donner lieu à d'importants changements entraînant des tendances à long terme qui, toutes, présentent d'énormes conséquences sociales. Citons, entre autres, une croissance négative, le déclin du secteur public et la croissance du secteur parallèle.

Dans les études sur les femmes, on a beaucoup critiqué les théories dominantes en matière de développement. Dans les études consacrées à cette question, les femmes sont associées aux aspects négatifs du développement. Cependant, ce processus continue d'être reconnu comme légitime et les femmes restent catégorisées dans un groupe social à part. Une des critiques que l'on retrouve dans les documents féministes est que la plupart des études qui ont paru sur les théories économiques sont empreintes de préjugés masculins. Ces théories ne tiennent pas compte ou ne valorisent pas le rôle de reproductrice des femmes et, notamment, la contribution des tâches ménagères au bien-être des membres de la famille et la participation des femmes dans le secteur public. C'est là une remise en question qui a été lancée aux économistes, mais les études consacrées au développement restent néanmoins fondées sur la théorie économique selon laquelle la richesse finit par toucher les plus pauvres. Nous avons intérêt à surveiller la tendance adoptée par des organismes tels que la Banque mondiale dont les analyses sont axées sur les femmes. De fait, leur perception des femmes peut être extrêmement négative puisque celles-ci sont forcées d'assumer le fardeau du «développement» pour que l'État puisse recouvrer ses frais aux termes des programmes d'ajustement structurel. La situation des femmes n'a pas occupé une place prépondérante dans les priorités de l'Afrique. Si ce n'était de l'aide extérieure, elles seraient entièrement laissées pour compte. Lorsque les projets de femmes arrivent à terme, les pays qui les parrainent n'assument aucune responsabilité à long terme pour ce qui est de leur continuation. Nous devons remettre en question les modes actuels de répartition des ressources du fait même que la dépendance des femmes à l'égard de l'aide provenant de l'étranger ne leur profitera pas à long terme. Il existe beaucoup de documents concernant les activités qui auraient pu répondre aux

besoins des femmes, mais le manque de ressources reste un problème chronique.

Le secteur public est discrédité et sa détérioration a d'énormes conséquences pour les femmes. Les services directs diminuent et il en va de même pour ce qui est de l'emploi des femmes dans le secteur public et dans celui de l'éducation. Les femmes qui avaient précédemment occupé des emplois en milieu urbain, dans le secteur public et dans les catégories professionnelles se retrouvent de plus en plus dans le secteur dit parallèle.

De façon générale, l'Occident a réagi à la crise en Afrique en nous forçant à adopter des programmes d'ajustement structurel et ce, malgré les difficultés économiques. L'Occident ne s'ajustera pas aux besoins monétaires de l'Afrique, si bien que c'est le tiers-monde qui a assumé le fardeau du déséquilibre. Les États africains ont perdu leur souveraineté et de plus en plus de décisions sont prises en dehors de l'Afrique.

Les ONG ont vraiment réagi à la crise. Elles ont estimé que l'apport des femmes aux changements suscités par l'ajustement structurel s'imposait. Conscientes du fait que leur énergie et leur créativité étaient la clé, les femmes n'attendaient plus l'intervention extérieure pour atténuer les difficultés. Au fur et à mesure que leurs responsabilités augmentent dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, les femmes deviennent de plus en plus actives dans les secteurs parallèle et agricole.

Dans le secteur agricole, les femmes continuent de produire des aliments, non seulement pour les ménages, mais aussi pour l'économie monétaire. Le rôle des femmes qui oeuvrent dans le secteur parallèle a été crucial pour ce qui est de la distribution des aliments dans les régions urbaines. Cependant, à cause des changements intervenus au niveau des emplois dans le secteur public et dans la catégorie professionnelle, les femmes qui travaillent dans le secteur parallèle seront supplantées par d'autres groupes, disposant de meilleures ressources.

On assistera à d'importants changements dans la vie des femmes à mesure qu'elles deviendront plus sûres d'elles-mêmes et qu'elles se valoriseront davantage. Les femmes commencent déjà à se rendre compte de leur contribution active; elles sont conscientes de leur rôle de soutien de famille et du fait qu'elles n'ont pas à rester dépendantes. Le jour où la démocratisation sera devenue une réalité, la prise de conscience de la femme africaine posera un grand défi pour l'avenir.

Patricia Stamp
Université York, Canada
Participante

La perception qu'ont les femmes africaines de leurs propres besoins est une question essentielle. Les spécialistes de l'Occident et certains du tiers-monde, qui ont progressivement perdu contact avec les réalités locales, doivent se rappeler des subjectivités de chacun. Les femmes du tiers-monde se perçoivent comme faisant partie intégrante d'une collectivité. Il faut donc que cet aspect soit intégré à toutes les recherches.

La communication de Zen Tadesse relie les questions de fond de la femme africaine à des préoccupations plus larges, d'ordre politique et stratégique. Elle établit, de façon très succincte, le lien qui existe entre la femme et la conjoncture économique en Afrique. Le premier grand thème qui se dégage est de savoir quelle position prendre à l'égard des questions qui préoccupent les chercheurs. Au cours des débats d'hier, qui ont porté sur la complexité des luttes menées par les femmes du tiers-monde pour leur droit à engendrer, on a fait valoir la nécessité, pour le Nord, d'être davantage informé et sensibilisé à cette question. Les stratégies adoptées témoignent éloquemment de l'ingéniosité de chacune. L'«imaginaire social» est un concept important pour nous aider à trouver la voie à suivre. Il importe de voir les problèmes économiques sous un autre éclairage : celui des femmes qui, chaque jour, résolvent des problèmes. Il est important de savoir ce que la population pense, de puiser à cette source importante d'ingéniosité et de connaissances. La confiance que les femmes ont fraîchement acquise vient démentir les conceptions du développement selon lesquelles la population du tiers-monde, et plus particulièrement les femmes, étaient des cibles passives. Les femmes peuvent être des sources et des ressources d'information pour contrer la relation dominante aide-bénéficiaire.

La critique faite par Zen de l'intégration des «femmes dans le développement» nous est précieuse. Cette conception s'accompagne de certaines hypothèses qu'il nous faut remettre en question. On ne peut pas considérer les femmes comme formant un groupe distinct des hommes ou de la collectivité. Ce qui fait ressortir toute l'importance de la notion du discours. Les outils de l'analyse du discours sont fort puissants. Ils peuvent servir à dévoiler les connaissances des femmes et à faire ressortir toute l'importance qu'elles attachent à la recherche de signifiés.

Cette recherche de signifiés est essentielle, car il s'agit d'une recherche de connaissances. Le concept de crise en Afrique fait intervenir différents points de vue, en grande partie déterminés par des experts du Nord et des spécialistes en développement. Comme le fait ressortir l'analyse de Zen, les problèmes rencontrés lors de la création d'ensembles de connaissances et de pratiques se rapportant au tiers-monde peuvent également être influencés par le changement de position des spécialistes africains dans la hiérarchie professionnelle.

Il s'exerce des forces progressistes. En Amérique latine, les féministes établissent notamment un lien entre leur recherche de signifiés et la question de citoyenneté. Comme le fait également ressortir Zen dans sa communication, la redéfinition du secteur parallèle fait également partie, dans le discours féministe, de la recherche de signifiés. Les femmes peuvent raconter leur propre vécu et créer de nouveaux signifiés à mesure qu'elles progressent dans leur lutte active.

Krishna Ahooja-Patel
Université Mount Saint Vincent, Canada
Participante

Ma vie et ma carrière ont été grandement influencés par le mouvement féministe international et la lutte des femmes dans le développement. Dans l'ensemble, les militantes ne célèbrent pas suffisamment leurs succès et oublient trop souvent de s'attribuer le mérite de leurs efforts. D'où la nécessité de nous concentrer sur leurs succès et leurs percées, et de tourner nos regards vers le passé et vers l'avenir, avec espoir et optimisme.

Il est important, pour l'avenir, de se concentrer sur les obstacles que les femmes ont franchis et de s'attarder au long chemin qu'elles doivent encore parcourir. La signification que l'on donne à la «recherche sur le tiers-monde» est inquiétante et peut-être même déroutante. Qu'est-ce qui est le plus important : la provenance des chercheurs ou les organismes en faveur de la recherche? Le plus gros des idées et des recherches ayant trait aux questions féminines s'acheminent généralement du Nord vers le Sud et on n'a pas encore suffisamment encouragé le cheminement inverse. Depuis le début des années 1970, nous avons discuté d'une longue série de crises qui ont influencé les femmes de l'Afrique et du tiers-monde. Nous avons assisté à l'évolution des questions féminines qui sont devenues des questions de participation des femmes, de même qu'à la tendance vers

la légitimation des femmes dans le processus de développement. Ce cheminement a été long et pénible et il n'est pas encore terminé. Les «femmes» ont été associées au «développement» pendant la Décennie des Nations Unies pour la femme, alors que l'on élaborait des stratégies et que l'on faisait beaucoup de recherches sur le rapport entre les deux. Or, c'est le vécu des femmes qui a permis à ces recherches de faire leur entrée dans le monde universitaire. Les mouvements féministes constituent ses principales sources et ressources. Dans presque toutes les disciplines des sciences sociales, les catégories actuelles de recherches, de principes et d'hypothèses ont été influencées par les revendications des femmes, où qu'elles soient.

La révolution que nous vivons actuellement dans les structures politiques et qui a commencé en 1985, à l'échelle internationale, nous amène à devoir élaborer de nouvelles méthodologies sur le plan politique et en ce qui concerne nos priorités en matière de recherches. Les femmes font partie intégrante de ce processus, et leurs problèmes deviennent des problèmes d'ordre politique. Quelle que soit la théorie de développement considérée, il n'en est pas une qui reflète les problèmes soulevés par les femmes. Prenons l'exemple du concept économique de «seuil de pauvreté». Pour ce qui est des femmes, ce concept évolue constamment dans plusieurs pays et l'on constate une certaine tendance à l'accroissement du nombre de femmes démunies. De plus en plus de femmes semblent se situer en-dessous du seuil de pauvreté et ce, quelle que soit la définition qu'on en donne. Ce point de vue est renforcé par les recherches actuelles dans le secteur du développement, à savoir que le nombre croissant de femmes pauvres ne semble pas susciter de réactions sur le plan politique, comme c'est le cas, par exemple, des femmes qui souffrent de la famine en Afrique subsaharienne, au Bangladesh ou en Chine. En tant que pourvoyeuses alimentaires, les femmes ont souvent l'estomac vide.

Pourquoi les femmes recherchent-elles un travail rémunéré? Le fait d'avoir pu cerner les conséquences socio-économiques du travail des femmes en dehors du foyer nous a permis de mieux comprendre les raisons pour lesquelles elles gagnent moins. Nous estimons que c'est un grand succès que de pouvoir aujourd'hui disposer de ces données, tant pour les femmes qui travaillent dans le secteur agricole que pour celles qui s'intéressent au développement industriel. L'incidence de l'industrialisation sur les femmes doit faire l'objet de recherches plus approfondies, car les études menées jusqu'à récemment portaient davantage sur le sort des femmes en milieu rural.

Le manque de compréhension entre le Nord et le Sud, d'une part, et entre les hommes et les femmes, d'autre part, ne fait que s'accentuer. Les études sur les femmes doivent s'écarter des simples «faits» et porter davantage sur leur compréhension et leur analyse. En fin de compte, ce n'est pas le nombre d'écoles de pensées qui auront vu le jour sur les études féminines qui comptera, mais bien les «recherches axées sur les connaissances» par opposition à celles «axées sur l'information».

Les femmes ont toujours su affronter les crises. Comparativement à d'autres mouvements sociaux du XX^{e} siècle, les changements qu'elles ont suscités dans la société se sont faits sans bruit. Ce qu'il faut retenir, c'est le changement qualitatif qui s'est déjà opéré sur le plan de la connaissance des femmes. Elles occupent un plus grand nombre de postes élevés et de commande dans les administrations publiques et, tôt ou tard, c'est leur nombre qui importera, quelles que soient les divergences politiques ! On peut maintenant quantifier globalement les données socio-économiques, à partir d'indicateurs nouveaux et différents de ceux qui avaient cours dans le passé. Les perceptions que l'on a du Nord dans le Sud sont tout aussi déformées que celles que l'on véhicule dans le Nord au sujet du Sud. Cette distorsion est répandue et le mouvement féministe ne devrait pas s'y associer. C'est surtout du Nord que les connaissances émanent et qu'elles sont diffusées, alors que les bénéficiaires se trouvent dans le Sud. Les connaissances et les innovations provenant du Sud devraient être acheminées vers le Nord, de telle sorte que l'on assiste à un échange d'idées et à la naissance de nouveaux concepts. La question qu'il faut se poser est la suivante : dans quelle mesure les mouvements féministes et les études sur les femmes peuvent-ils faciliter ce processus?

Discussion

Quatre grands thèmes se sont dégagés de la discussion qui a suivi ces communications, à savoir : la nécessité d'avoir une analyse macropolitique des questions relatives aux femmes dans le développement; le besoin d'établir un dialogue entre les différentes sources de connaissances pour mieux promouvoir le développement des femmes dans le tiers-monde; comparer les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à financer des organes féministes nationaux dans le tiers-monde plutôt que des groupes locaux ou d'autres groupes de femmes, et établir dans quelle mesure les stratégies de développement devraient réagir aux priorités de développement de la «nouvelle droite».

Irene Tinker, Université de Californie, États-Unis : Le problème de cette base de connaissances préoccupe depuis longtemps les militantes féministes aux États-Unis. Nombreuses sont les ressources éphémères du tiers-monde que l'on a déjà recueillies et acheminées vers le Nord. On devrait les conserver quelque part, de telle sorte que tout le monde puisse y avoir accès. On pourrait peut-être les cataloguer sur disques compacts-ROM et trier les informations destinées à être mises sur ordinateur. Ces disques consacrés aux femmes et au développement pourraient être diffusés dans le tiers-monde et les articles correspondants seraient acheminés vers le Nord, par le même canal. Il s'agit cependant d'un processus coûteux que plusieurs organismes, dont INSTRAW, ont déjà essayé, mais sans grand succès. Il faudrait donc explorer de nouveaux modes de financement et d'organisation de ces données.

Rosemary Brown : Dans l'exposé de Zen, j'ai trouvé fort intéressantes les remarques qu'elle a faites au sujet de l'aide extérieure que reçoivent les mouvements de femmes du tiers-monde. Il est en effet surprenant de constater que plusieurs organismes de femmes dans les pays en développement n'existent que grâce au financement qui leur parvient de l'extérieur. Cet appui extérieur est problématique car que se passe-t-il une fois qu'on le retire?

Dans les pays industrialisés, les femmes traversent également une crise du fait que nos propres restructurations économiques pourraient entraîner une grave dépression. Bien des Canadiens estiment qu'en période de difficultés économiques, c'est ce genre d'aide extérieure

qu'il faut supprimer en premier. Il faudrait donc élaborer une stratégie en cas de suspension de cette aide, faute de crédits.

Enfin, nous discutons de tout cela dans le vide. Nous ne parlons pas des grandes idéologies politiques et économiques qui ont donné naissance à ces tendances. Il nous faut discuter de ces dernières dans le contexte de l'impérialisme et du capitalisme, plutôt qu'en termes neutres. S'agit-il d'une conspiration du silence attribuable à un malaise ou au fait que nous sommes quasiment dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit pour changer ces idéologies politiques?

Zen Tadesse : Je n'ai pas de stratégie à proposer, mais il serait bon de parler de l'incidence négative que l'aide extérieure pourrait avoir sur les femmes. Ce qui me préoccupe beaucoup, c'est que les femmes n'ont guère accès aux ressources nationales et qu'elles n'ont pas grand-chose à dire en ce qui concerne leur répartition. Ainsi, toutes les initiatives féminines ne méritent pas que l'on se batte pour elles; toutes n'ont pas été nécessairement progressistes. Certaines ont permis à des femmes occupant des postes privilégiés de conserver leur statut et leur emploi au lieu de venir en aide à celles qui se débattaient et mouraient de faim. Il faudrait étudier de près certaines initiatives féminines qui ont vu le jour à la suite de la Décennie des Nations Unies pour la femme, pour savoir à qui elles ont vraiment été profitables. Dans bien des cas, ces initiatives ont survécu grâce à l'attitude sympathisante des donateurs. Les gouvernements et les femmes d'élite peuvent légitimer les projets entrepris par les femmes, mais peuvent aussi passer sous silence les luttes quotidiennes des femmes et leurs organisations.

Les femmes du Nord doivent clairement faire savoir les changements qu'elles veulent voir apporter. Il est difficile de conceptualiser les changements socio-économiques d'ordre général et l'on assiste actuellement à une nouvelle colonisation de l'Afrique. On a fustigé l'impérialisme et le colonialisme, mais cette analyse ne tient pas compte des problèmes internes qui ont été engendrés par l'indépendance. On assiste parfois à un affrontement entre les forces internes et externes. Il faudrait pouvoir en parler ouvertement. S'il est vrai que le tiers-monde finance également le Nord par ses structures économiques inégales, il y a cependant d'autres réalités qui entrent en ligne de compte.

Maria Betania de Melo Avila : En Amérique latine, les fonds internationaux ont joué un grand rôle pour la mise sur pied d'un mouvement féminin autonome. Ce mouvement a pris les devants et ce sont les luttes locales qui déterminent l'utilisation de ces fonds. On voudrait que les ONG de femmes gardent le contrôle de leurs propres

fonds venus de l'extérieur, sans immixtion de la part du gouvernement et de ses organismes. En Amérique latine, il y a des fonds qui servent à modérer la résistance à la dictature à cause des changements qui interviennent constamment dans le système politique. Il y a des groupes «officiels» qui ont mal utilisé les fonds alloués au contrôle des naissances et il appartient maintenant aux mouvements indépendants de les dénoncer.

Le mode de déroulement de cette lutte est rattaché à un concept de développement autre que celui de la société «civilisée». Il n'est aucun modèle de développement «civilisé» qui ait vraiment donné de bons résultats. Nous devons parler de la signification réelle de ce concept. Les organismes du Nord peuvent planifier un développement pour les gens du Sud qui laisserait sous-entendre qu'il n'y a pas de gens réels dans le Sud.

Peggy Antrobus, DAWN : L'État ne représente plus les intérêts de la population. Il s'emploie maintenant à intégrer les pays du tiers-monde dans le capitalisme international. Cette question est d'autant plus importante que certaines ressources extérieures ont contribué à alimenter la résistance au sein des groupes de femmes dans le tiers-monde. Les ressources peuvent renforcer les organismes indigènes autonomes et servir à de telles fins.

M^me^ Tadesse : Il est important que l'aide et le financement extérieurs pour les femmes se poursuivent, mais nous devons étudier leurs incidences de près. Dans certains cas, des gouvernements africains ont perdu leur souveraineté. La perte de légitimité et la perte de souveraineté sont deux choses différentes. Le problème plus général, celui de la perte de souveraineté, signifie une nouvelle colonialisation.

Robert Berg, International Development Conference, États-Unis : Il n'est pas bon de tomber sous l'emprise d'un programme d'activités plus large, mais faut-il l'ignorer quand il renferme de bons éléments? Ainsi, la Banque mondiale et plusieurs priorités des Nations Unies ont reconnu les femmes de façon positive. Cette reconnaissance offre d'immenses possibilités qu'il faudrait encourager. Nous devons entamer le dialogue avec les décideurs pour mieux comprendre les contraintes que connaîtra le «produit» du développement et de la participation des femmes dans les grands centres. Il existe un marché pour ce genre de produit et il faudrait l'atteindre de façon constructive.

M^me^ Stamp : On s'efforce honnêtement d'échanger des connaissances au sujet des femmes et du développement, mais il est difficile d'y intégrer la perspective du tiers-monde. Pour répondre à Robert Berg,

qu'avons-nous à gagner à demander aux détenteurs du pouvoir les raisons pour lesquelles on ne respecte pas nos programmes? Nous devons nous montrer fermes dans nos revendications et bien les justifier. Les priorités de la «nouvelle droite» pourraient n'être qu'une mode éphémère et, de toute façon, je me demande encore quelles devraient être ces priorités. Aussi nous faut-il pouvoir puiser aux connaissances du tiers-monde pour pouvoir décider d'un nouvel ordre de priorités car ce n'est pas au Nord qu'il appartient de décider des mesures à prendre.

M^me^ Ahooja-Patel : Il nous faut considérer de nouvelles disciplines pour les études consacrées aux femmes afin de pouvoir savoir quelles sont les questions qui ont été soulevées par elles, et le nombre de ces disciplines est bien plus élevé que nous ne le croyons. Il existe un véritable échange d'information à l'échelle internationale, dans le contexte des études sur les femmes.

M^me^ Tadesse : Cette question de connaissance et de priorités internationales est essentielle. Il faut cependant préciser ici que lorsque les grands organismes multilatéraux cherchent à promouvoir des concepts tels que «l'éducation pour tous», c'est-à-dire l'enseignement primaire universel, ceux-ci ont d'énormes répercussions à d'autres niveaux d'enseignement. L'éducation pour tous peut empiéter sur les ressources requises à des niveaux d'enseignement supérieur qui, eux, remettront en question la suprématie des systèmes de connaissances dans le Nord.

Session 4

Survol de
la stratégie
de DAWN

Peggy Antrobus
DAWN, Barbade

Pour d'autres formes de développement avec la participation des femmes[1]

Sommaire de l'exposé

Après un bref aperçu de l'historique de DAWN, cette communication porte sur les activités et les recherches prioritaires que cet organisme compte entreprendre. À partir des travaux issus du mouvement international de libération de la femme et des processus internationaux sur les plans socio-économique et politique, DAWN se consacrera : à des cadres économiques de rechange; au droit des femmes à engendrer et aux politiques démographiques, et à l'environnement. En se fondant sur un paradigme axé sur la collectivité et non sur le marché, DAWN espère que ses analyses seront déterminantes pour la prise en charge des femmes par elles-mêmes.

Introduction

> «Les idées ne doivent pas leur succès, dans l'histoire, à leur bien-fondé, mais à leur rapport avec des processus sociaux très précis.»
>
> John Berger

En août 1984, à la veille des conférences internationales qui allaient clôturer la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), l'économiste indienne Devaki Jain réunit un petit groupe de femmes qui avaient participé de près à des programmes de recherche, de définition d'orientations et d'action tout au long de la période. Les priorités furent d'examiner ce que l'expérience pouvait enseigner au sujet du développement. Il en résulta :

---

[1] Préparé avec l'aide de Nan Peacocke, et s'inspirant des études que Gita Sen et Carmen Barroso ont présentées à la réunion interrégionale de DAWN à Rio, en mai 1990.

- Une critique féministe du développement axée sur la croissance, qui n'inclut pas une bonne partie du travail non rémunéré accompli par les femmes dans les statistiques nationales sur le revenu, et qui ne reconnaît pas les liens cruciaux qui existent entre production et reproduction, et les effets négatifs qu'ont toutes les hiérarchies fondées sur le sexe quand il s'agit pour les femmes d'accéder aux ressources dont elles ont besoin pour contribuer au bien-être et à l'essor de leurs familles, de leurs collectivités et de leurs pays.
- Une analyse des liens qui existent entre les crises systémiques que constituent la dette, la pauvreté, l'alimentation insuffisante, la dégradation du milieu, la militarisation, le conservatisme politique et le fondamentalisme religieux.
- Une vision du genre de stratégies de développement qui concrétiseraient la vision suivante :
- «...un monde où des inégalités fondées sur la classe, le sexe et la race sont absents de tous les pays, et de leurs relations... où les besoins essentiels deviennent des droits fondamentaux et d'où sont exemptes la pauvreté et toute forme de violence[2]».

Cette analyse a été publiée comme document-programme pour les conférences de Nairobi, et a constitué le fondement d'une série d'ateliers à la Tribune d'ONG.

L'année suivante, DAWN devenait une véritable organisation, avec la mise en place d'un secrétariat à Rio, et le lancement d'un programme de recherche axé sur deux grands thèmes : (i) les crises de l'alimentation, de l'énergie et de la dette vues sous l'angle des femmes, (ii) les organisations féminines et leurs visions.

Au cours des quatre dernières années, les membres du réseau DAWN ont mené ces recherches, et une action de promotion à bien des paliers - y compris au niveau de la Commission du Sud, dont faisaient partie deux des fondatrices de DAWN. L'analyse de DAWN a revêtu une importance cruciale pour les travaux de nombreuses femmes oeuvrant dans le domaine du développement, ce tant au Nord qu'au Sud. L'ouvrage *Development, Crises and Alternative Visions* entre maintenant dans de nombreux cours sur le Développement et sur les Études féminines, et a servi pour la formation assurée à bien des paliers du mouvement dans les pays du tiers-monde.

---

[2] Sen, Gita et Grown, Caren. *Development Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, New York, Monthly Review Press, 1987, p. 80.

L'analyse que DAWN fit des crises imbriquées que constituaient la dette, l'alimentation, l'énergie, la détérioration des services sociaux, la dégradation du milieu, le conservatisme politique, le fondamentalisme religieux et la militarisation dans les années 1980 tomba à point nommé : elle forgea un lien étroit entre l'action du mouvement féminin en train de naître à l'échelon international et les processus politiques et socio-économiques poursuivis au cours de la décennie. Ces processus étaient liés à la crise économique mondiale et aux politiques amorcées pour l'affronter.

La chose la plus importante à sortir des travaux d'alors de DAWN fut sa synthèse des recherches qui avaient été menées au cours de la Décennie pour la femme, et leur analyse qui se distinguait par :

- une portée mondiale,
- un accent sur l'optique des femmes pauvres du tiers-monde,
- une insertion dans un modèle de changement social,
- une démarche rapprochant les phénomèmes économiques des processus politiques, sociaux et culturels,
- un rapprochement entre le ménage et la structure macroéconomique,
- une orientation politico-féministe.

Tandis que se poursuivent les politiques d'ajustement structurel, DAWN se trouve confronté à plusieurs nouvelles questions dans les années 1990. Parmi elles les problèmes soulevés par les événements de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient; la constitution de blocs commerciaux, la perspective d'un seul marché européen en 1992, et les négociations en cours au GATT; l'effondrement des systèmes économiques socialistes; les préoccupations grandissantes au sujet de la dégradation de l'environnement; la menace d'une autre récession mondiale.

Dans la prochaine phase, DAWN va donc se concentrer sur les questions suivantes : d'autres cadres économiques possibles, le droit à engendrer des femmes et la démographie, l'environnement. Nous voulons analyser de près les liens qui existent entre ces questions, et arrêter d'autres orientations qui permettent aux femmes de s'assurer des moyens de subsistance, aident à contrôler leur fécondité, et aident à protéger le milieu.

On part de l'hypothèse que l'autre solution devra consister à remplacer le modèle du marché par le modèle de la collectivité. Maxine Henry-Wilson, de la Jamaïque, vient nous rappeler que la remise en cause du fondement épistémologique du modèle du marché et la substitution d'un modèle communautaire ont commencé

dans les Caraïbes au cours des années 1970, quand Beckford a énoncé l'idée des entreprises économiques communautaires. Ainsi qu'elle l'a souligné :

> Une collectivité, c'est par définition un ensemble d'usages, d'institutions, de comportements et de relations. Toutes les rencontres ne reposent pas sur des échanges, comme dans le modèle du marché. Il existe plutôt de puissantes incitations à une survie mutuelle, à une protection réciproque, à des relations davantage faites de coopération. Le modèle à deux personnes du marché cède la place à des échanges régis par des valeurs communes. Les produits ne deviennent pas des fins en elles-mêmes, mais des moyens d'atteindre des fins... Les relations économiques s'attachent à concilier besoins et ressources disponibles. Dans toute collectivité... il est incroyable à quel point les gens tentent d'utiliser la moindre ressource pour assurer leur survie. Droits et aptitudes passent avant la consommation ostentatoire... Le modèle de la collectivité peut atténuer isolation et aliénation, donner aux gens le contrôle de leurs environnements et leur conférer ainsi un plus grand pouvoir.

Elle conclut finalement :

> L'environnement international (des années 1990) semblerait enseigner que sans une consolidation des aspects potentiellement positifs de la collectivité - l'élimination de l'isolement, de la méfiance et des conflits - sans une conscience de notre propre utilisation des ressources, sans une concertation collective pour définir certains buts dans un esprit de participation, nous ne saurons relever les défis des années 1990[3].

C'est précisément à ce niveau que les femmes (surtout les femmes pauvres) ont la meilleure chance de non seulement survivre à la crise économique, mais aussi de jouer les chefs de file en fixant les priorités d'action, et de décider de la façon la plus efficace d'offrir les services - c'est-à-dire de décider des changements qui s'imposent à long terme. C'est à ce niveau, l'expérience l'a montré, que la solidarité des femmes et le renforcement de leur pouvoir peuvent contribuer à transformer les structures d'oppression - aux niveaux du ménage, de la collectivité et de la bureaucratie. Comment traduire cela en changements de politique aux paliers nationaux, régionaux et internationaux demeure la question que DAWN devra explorer dans la prochaine phase.

---

[3] Henry-Wilson, UNIFEM, 1990.

Dans cette prochaine phase, DAWN s'emploiera à étudier l'expérience des femmes et à répondre à la question «comment concilier la viabilité de l'économie avec les besoins et les aspirations des femmes?». Dans les années 1990, on a besoin d'une nouvelle vision : quelque chose pour remplacer les vieilles dichotomies socialisme contre capitalisme - dont ni l'un ni l'autre n'ont bien répondu aux besoins de la femme.

Autres cadres économiques possibles[4]

Les recherches des quatre dernières années de DAWN, ainsi que les difficultés des systèmes économiques socialistes, soulèvent des questions fondamentales à propos de l'analyse de DAWN, et imposent une révision des idées dans trois grands domaines. Premièrement, les études de cas que DAWN a menées ont révélé de grandes disparités régionales dans les effets que l'économie mondiale a produits sur les pays, se traduisant par une croissance importante chez certains, mais faible et même négative chez d'autres. Ceci comporte des conséquences pour les femmes des différentes régions, et implique différentes stratégies. Deuxièmement, les grands changements survenus en Europe de l'Est risquent d'influer sensiblement sur la vision de DAWN : quoique son optique lui ait fait éviter le piège idéologique de la rhétorique de la «guerre froide», qui joue à l'encontre du but recherché, DAWN entrevoit manifestement une activité économique collective et coopérative. Son analyse a indiqué que seule une telle vision peut vraiment promouvoir les intérêts de tous les groupes défavorisés de la société, et assurer un ordre social plus juste et plus humain. L'effondrement des régimes est-européens a créé un trou béant dans les théories économiques et les solutions de rechange à la planification centrale. Troisièmement, la rapide dissémination des normes et valeurs d'une culture de consommation matérialiste dans maintes parties du tiers-monde vient remettre sérieusement en question les arguments contre un développement «centré sur la croissance». En somme, les processus des années 1990 pourraient mener à une plus grande intégration du tiers-monde dans le système économique mondial, par des mécanismes comme l'ajustement structurel et le GATT. Les processus sociaux qui font se répandre la culture de consommation rendent cette intégration possible. Ce qu'il faut, c'est cerner les processus susceptibles d'inspirer une remise en cause et une résistance.

---

[4] Cette section s'inspire d'un document d'orientation que Gita Sen a présenté lors de la réunion interrégionale tenue par DAWN en 1990 à Rio.

L'analyse de DAWN reste quand même pertinente car elle a correctement anticipé les effets des ajustements structurels sur les gens pauvres, notamment les femmes. Avec la poursuite de ces politiques, il importe encore davantage que DAWN continue à surveiller l'évolution des relations entre les deux sexes dans les périodes de croissance économique, et avance d'autres solutions pour protéger les besoins essentiels du plus gros de la population mondiale. En outre, les événements de l'Europe de l'Est ne changent rien à la réalité du tiers-monde. La place de plus en plus envahissante que prend le modèle principal, avec ses idées préconçues sur la classe, la race et le sexe, souligne également l'utilité d'affiner l'analyse et la vision de DAWN. Une tâche centrale, dans la prochaine phase, consistera donc à définir d'autres cadres économiques possibles pour répondre à la question : «Comment assurer la satisfaction des besoins essentiels dans le contexte macroéconomique limitatif de l'endettement et de l'ajustement structurel?»

DAWN va aborder cette tâche

- en déterminant les projets ou programmes économiques qui ont marché : d'après une analyse des stratégies de survie qu'ont adoptées les femmes durant la crise économique des années 1980, c'est en oeuvrant au niveau de la collectivité, et en exploitant réseaux sociaux et usages culturels qu'elles ont réussi à protéger leurs familles et leurs pays des pires effets de la crise;
- en déterminant ceux qui n'ont pas marché, ainsi que les obstacles et les limitations qui ont expliqué leur échec.

Droit des femmes à engendrer[5]

Leurs droits et leur santé en tant que reproductrices sont devenus, ces dernières années, de grands sujets de préoccupation pour les femmes du tiers-monde. Ces questions n'ont rien de nouveau, mais un nouvel ensemble de facteurs viennent justifier l'attention qu'y accorde DAWN.

Premièrement, une nouvelle urgence se fait sentir. La gestion des richesses naturelles inspire de plus grandes inquiétudes, qui ont remis les questions démographiques à l'ordre du jour des gouvernements et des organismes de développement. On pose parfois les problèmes dans un cadre erroné, en ignorant l'influence de la technologie et de la distribution du revenu pour se concentrer uniquement sur la

---

[5] Cette section s'inspire d'une étude d'orientation que Carmen Barroso a présentée lors de la réunion interrégionale de DAWN à Rio.

croissance démographique. D'un autre côté, les tensions causées par les stratégies qu'adoptent les femmes pour contrôler les naissances se sont intensifiées dans le monde entier, car le bien plus grand usage fait des contraceptifs modernes intervient dans des conditions qui sont loin d'être idéales, et les décisions d'utiliser ou non des contraceptifs doivent se prendre dans des situations très difficiles.

Deuxièmement, le rôle fondamental de la femme est davantage reconnu. La chose se constate à divers niveaux : on est plus largement conscient, aujourd'hui, que le succès des politiques démographiques qui entendent diminuer la fécondité dépend en fin de compte de la volonté de chaque femme d'avoir moins d'enfants, et que cette volonté dépend fortement de son autonomie, de ses possibilités de travailler, de son éducation et de ses conditions de vie globales. À un autre palier, les organismes de planification familiale - en butte aux attaques des partisans du droit à la vie - recherchent de plus en plus l'appui politique des mouvements féminins; bien des bailleurs de fonds sont nettement plus disposés à aider des organisations féminines du tiers-monde.

Troisièmement, il s'est constitué dans le tiers-monde un réseau de groupes militant pour la santé des femmes, qui a une bonne idée de ses points forts et de ses faiblesses. Parmi les points forts : le haut degré d'engagement des groupements féminins dans bien des pays; la défense à tout prix du droit de la femme à décider de sa sexualité et de la reproduction; le respect fondamental de la diversité qui existe entre les femmes de différentes nations, races, classes, cultures et religions; la conscience grandissante que les stratégies politiques doivent prendre en compte le fait que le droit des femmes à engendrer est inextricablement lié à ses possibilités économiques et sociales, et qu'il ne saurait donc être poursuivi en marge d'un plus vaste programme d'action pour assurer son égalité au sein de la famille et de la société.

Quatrièmement, les expériences brésilienne et mexicaine viennent contredire les idées les plus souvent entretenues sur la corrélation entre la fécondité et le développement économique d'un pays. La coïncidence entre une baisse de la fécondité et la dégradation de la prospérité économique requiert de plus amples recherches.

Enfin, l'apparente contradiction qui existe entre les politiques de contrôle démographique natalistes, et les nouvelles technologies utilisées dans le domaine de la reproduction, indique qu'il faut parvenir à une meilleure compréhension théorique du contrôle qu'exerce l'homme sur la procréation.

DAWN pourrait contribuer aux travaux de ces réseaux sur le plan théorique en aidant les mouvements à mieux comprendre comment

les relations patriarcales entre sexes jouent avec les structures capitalistes pour modeler les dynamiques démographiques, et en élucidant les relations entre, d'une part, les motivations et les comportements de la femme et, d'autre part, les grands macroprocessus socio-économiques. DAWN pourrait être le catalyseur qui promeut une telle analyse théorique et en tire les conclusions politiques.

Environnement

La prolongation du débat sur l'environnement dans le domaine du développement, et vice-versa, offre la possibilité d'incorporer les points de vue des femmes pauvres du tiers-monde. La Conférence mondiale sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992 à Rio est l'occasion de produire une telle analyse.

Comme l'ont montré les exposés d'hier, ces points de vue risquent d'être radicalement différents de ceux qui forment le centre du débat du moment. Ces dernières années, les femmes du tiers-monde ont oeuvré dans des mouvements aux niveaux communautaire et national pour protéger leur milieu, et leurs moyens de subsistance, face aux pratiques commerciales et aux technologies introduites par les intérêts économiques et militaires internationaux. Dans un même temps, la résurgence des doctrines malthusiennes sur la menace de la surpopulation ont rapproché certains groupements d'écologistes et les réseaux oeuvrant pour un contrôle démographique autour d'une analyse qui blâme les femmes pauvres pour la détérioration de l'environnement.

L'analyse des problèmes de l'environnement et du développement sous l'angle des femmes pauvres du tiers-monde peut aider à mieux comprendre comment les structures politiques, socio-économiques et culturelles ont contribué à la pauvreté et à la dégradation du milieu, et influent sur les relations entre les sexes et la fécondité féminine. DAWN pourrait aider à énoncer cette analyse et à repenser le sujet de l'environnement et du développement d'une manière qui s'accorde mieux avec les réalités du tiers-monde et les expériences de ses habitants, qui ont dû concilier au cours de l'histoire leurs propres besoins de moyens de subsistance avec les exigences de leurs systèmes écologiques.

Voilà en quelques mots quelles seront les priorités de DAWN pour les quatre prochaines années. Je serais heureuse d'avoir vos commentaires.

Compte rendu de l'exposé

L'acronyme anglais DAWN convient fort bien à notre réseau, car il donne à la fois une impression d'espoir et de continuité. Allons-nous succomber à la crise et aux contraintes des années 1990 ou allons-nous prendre la crise comme point de départ pour trouver d'autres voies conduisant au développement (pour reprendre l'un des nouveaux thèmes de recherche de DAWN, de «nouveaux cadres économiques»)? Grâce à DAWN, les femmes peuvent contribuer à faire valoir leurs propres connaissances, et formuler une épistémologie nouvelle et féministe. Depuis que je travaille pour DAWN, mes travaux se sont beaucoup enrichis et mon analyse s'est transformée. Je comprends mieux maintenant l'incidence des structures macroéconomiques sur les femmes.

L'analyse fort à propos de DAWN des crises interdépendantes du développement ont forgé d'étroites relations entre le féminisme international et les processus internationaux. Parmi les forces en présence, citons la nouvelle colonisation du tiers-monde par des organismes tels que le GATT, et la perte de souveraineté et de légitimité de l'État attribuable aux programmes d'ajustement structurel. Les politiques d'ajustement structurel vont essentiellement à l'encontre des intérêts des femmes.

L'analyse, qui est le principal objectif de DAWN, présente les caractéristiques suivantes : de portée générale et axée sur les femmes démunies du tiers-monde, elle examine les classes, les races et l'impérialisme; elle se situe dans un paradigme de changement social et tente de relier l'économie aux processus sociaux, culturels et politiques ainsi que les expériences vécues sur place aux grands processus.

Pourquoi avons-nous choisi la reproduction, la crise économique et l'environnement comme thèmes clés pour les nouveaux travaux de DAWN et pour ce colloque? La formation de nouveaux blocs commerciaux entre les pays industrialisés du Nord, l'effondrement des structures politiques et l'apparition de nouveaux mouvements, voilà les tendances qui se dessinent pour les années 1990. Les femmes devraient pouvoir remplacer le paradigme du marché par celui de l'intérêt collectif. Les relations économiques devraient mettre l'accent sur les valeurs communautaires et contrer l'aliénation. Le nouvel environnement des années 1990 suppose que les femmes elle-mêmes

remettent en question d'anciennes hypothèses et qu'elles définissent de nouveaux objectifs en matière de participation. La crise offre de nouvelles perspectives de transformation à long terme.

La solidarité peut transformer les ménages, la collectivité et les différents paliers de la bureaucratie. La participation des femmes ne peut se limiter à quelques paragraphes symboliques et nécessite une analyse globale. DAWN veut transposer les expériences vécues au niveau de la collectivité en recommandations au niveau des politiques. Comme les féministes l'ont constaté dans le développement, ce n'est pas toujours rationnellement que l'on change les politiques. Si l'on veut que des changements se produisent, il faut combiner la recherche et l'action politique.

Il faut repenser les analyses. Les études de cas régionales ont fait ressortir d'importantes différences entre chaque pays et chaque région. La progression rapide du consumérisme dans le tiers-monde pose un défi aux modèles de développement orientés vers l'indépendance. L'ajustement structurel et le processus engendré par le GATT prônent des tendances sociales qui favorisent le consumérisme. Il faut donc trouver des moyens de résister à ces tendances. Les projets économiques entrepris par les réseaux sociaux et les pratiques culturelles donnent souvent de bons résultats. Les femmes s'organisent sur le plan politique à cette fin et les liens avec les mouvements politiques doivent s'établir par le biais de la recherche.

Les analyses de la Banque mondiale nous montrent qu'il y a une dichotomie entre les énoncés et les politiques aux niveaux microéconomique et macro-économique. Les incidences au niveau microéconomique prouvent que l'on ne peut prendre au sérieux les énoncés faits au niveau macroéconomique. Les politiques macroéconomiques restent souvent sans effet à cause des divergences qui existent entre ces deux niveaux. Les politiques qui émanent du niveau macroéconomique contrôlent nos vies et nous devons le reconnaître. L'énergie et le travail des femmes soutiennent cette superstructure périmée et contribuent à perpétuer la pauvreté.

Alicia Pérez Duarte
UNAM, Mexique
Participante

Je ne suis pas en mesure de commenter directement ce que fait DAWN en ce moment, parce que je ne suis pas au courant de ses travaux. Ce qui me préoccupe, cependant, ce sont les relations qui existent entre

les politiques gouvernementales dans nos pays respectifs, les lois sur lesquelles elles sont fondées et notre vie quotidienne en tant que femmes. Laissez-moi vous donner un exemple. En ce moment, le gouvernement mexicain est en train de mettre sur pied un programme national pour les femmes et l'élimination de la pauvreté. J'essaye de comprendre les initiatives du gouvernement mexicain par rapport à celles de la Banque mondiale. L'argent que les femmes reçoivent pour faire des recherches sur ces questions dépend de leur volonté de se plier aux exigences du gouvernement.

Pour les femmes, le changement ne peut se faire que si l'on repense les lois et les droits. La loi est un instrument du pouvoir, mais aussi un instrument de l'éducation. Il existe un lien entre l'éducation, le militantisme et les changements dans les questions juridiques qui concernent les femmes et qui ont une incidence sur leur vie quotidienne. Il est difficile de comprendre ce que je dis dans le contexte du droit civil mais, au Mexique, les principaux problèmes proviennent de notre cadre juridique. Si les femmes veulent que les choses changent, elles doivent exercer des pressions sur les instances qui sont en mesure de modifier notre cadre juridique.

Au Mexique, la loi est un instrument d'éducation avec lequel il faut compter, mais je ne trouve guère d'appui lorsque j'essaie de faire valoir cet argument. DAWN pourrait donc être utile pour ce qui est des recherches sur ce plan. Peut-être y a-t-il lieu de transmettre des recommandations aux organisations de femmes dans nos pays plutôt qu'aux administrations publiques. Notre gouvernement est «démocratique», mais c'est la même entité politique qui est au pouvoir depuis 50 ans.

Le Mexique a refusé d'adhérer au GATT et c'est alors que la crise économique s'est installée dans notre pays. Aujourd'hui, nous avons les mains liées. Il est important que DAWN consacre certaines de ses recherches à ce que font les organismes de femmes en Amérique latine pour ce qui est de leurs relations avec l'État quand il essaye de réagir à l'échelle internationale, car ces réactions ont souvent de très grandes répercussions sur les femmes.

Zenebeworke Tadesse
CODESRIA, Sénégal
Participante

Le féminisme international, tel qu'il a été vécu par DAWN, a eu de très grandes répercussions et il nous a enrichi pour ce qui est de l'objectif final à atteindre par les femmes. Pour faire suite à ce que

Krishna et Peggy ont dit, il est important d'avoir pu rencontrer des femmes en voyageant un peu partout dans le monde. DAWN a été un excellent véhicule pour les femmes et j'ai pu en bénéficier personnellement, surtout grâce aux livres qu'il a publiés.

Le choix des thèmes de recherche de DAWN a été très judicieux, tant pour le Nord que pour le Sud. C'est ainsi que la question du droit des femmes à engendrer, dont l'Occident veut discuter parce que son importance semble presque aller de soi, constitue une menace pour les femmes. Aujourd'hui, cette question est de portée internationale, au même titre que l'environnement qui nous touche tous de près. Ce qui n'est pas le cas de l'idéologie et de la structure du marché. En effet, ce dernier ne se comporte pas de la même façon à l'égard des femmes que des hommes en raison d'inconvénients structurels qui jouent contre les femmes.

Je m'inquiète également de l'effondrement des structures de l'État. Il s'agit là d'un phénomène généralisé. L'État ne joue plus le rôle de pourvoyeur. Cet effondrement de l'État se constate dans des secteurs qui touchent surtout les femmes, notamment dans le domaine de la santé. On ne devrait pas accepter l'État sous sa forme actuelle. Les femmes devraient s'efforcer de travailler à sa restructuration. DAWN commence à s'en rendre compte, notamment en ce qui concerne la citoyenneté.

J'aimerais aussi parler des réseaux sociaux, car ils font constamment ressortir l'ingéniosité des femmes. Les femmes peuvent célébrer leurs réussites, mais il se peut que des groupes comme la Banque mondiale s'arrogent le résultat de leurs efforts et en revendiquent la paternité. L'ingéniosité ne devrait pas se traduire par l'isolation et des organismes comme la Banque mondiale ne devraient pas en arriver à dire : «Puisque vous vous débrouillez si bien, vous n'avez pas besoin de notre aide.»

L'oppression trouve ses origines dans nos foyers et c'est là un problème fort complexe dans le tiers-monde. Par où les femmes démunies doivent-elles commencer? C'est cela, notre lutte.

Discussion

Les discussions suscitées par les communications de cette séance ont porté sur : l'incidence des forces macroéconomiques sur le développement des femmes et les stratégies de rechange éventuelles du point de vue des femmes.

Nidhi Tandon, Overseas Development Institute, Royaume-Uni : Les programmes d'ajustement structurel sont associés aux structures financières du Nord et au rôle des femmes du tiers-monde pour ce qui est de leur maintien. Quelle est l'analyse de DAWN de ces structures, et quelles sont les visions et les options de rechange?

M^me^ Antrobus : DAWN en est encore au stade de la conceptualisation des éléments devant servir de point de départ à son analyse. Une des possibilités envisagée est que l'effondrement progressif des économies du tiers-monde oblige les gouvernements à rechercher de nouvelles options. Les femmes peuvent combler ce vide, mais dans certaines conditions. L'État fournirait des ressources minimales pour les services sociaux, c'est-à-dire qu'il les maintiendrait au moins à leur niveau actuel, et les femmes qui s'en prévaudraient devraient déterminer les priorités en matière de prestation de ces services. Ce qui présuppose une certaine opposition au morcellement de divers services. Le réseau DAWN aura clarifié l'aspect théorique et éprouvé certaines stratégies nouvelles.

Maureen Ahearn-Blais, experte-conseil ACDI IFD, Canada : Pourriez-vous revenir sur la façon dont DAWN perçoit la question du GATT et de ses conséquences pour les femmes? La suppression des subventions à l'agriculture dans le Nord pourrait avoir des retombées bénéfiques pour les agriculteurs du tiers-monde.

M^me^ Antrobus : Le GATT réglemente les services et les biens à l'échelle internationale par le biais du commerce et de la circulation des produits de base. On demande à l'État de céder ses pouvoirs au GATT et aux multinationales, si bien que les États ne pourront plus se protéger. En ce qui concerne la suppression des subventions, elle s'applique aussi bien au Sud qu'au Nord, avec de graves conséquences pour le tiers-monde. Je vous inciterais à vous renseigner davantage sur les conséquences du GATT, tant pour le Nord que pour le Sud.

Rosemary Brown : Une autre perspective serait de se rendre compte que les gouvernements décident de maintenir la pauvreté dans leurs pays respectifs à cause de la nécessité de redistribuer les ressources dans le cadre de la pauvreté. L'infrastructure s'écroulerait s'il n'existait plus de pauvres. DAWN pourrait commencer à étudier la pauvreté non pas comme le produit du hasard, mais bien comme un rouage qui sous-tend notre économie.

M^me^ Antrobus : En termes économiques, l'existence même de la pauvreté et de la richesse tient à une question de possibilités. Les détenteurs de capitaux se servent de cette inégalité pour exploiter les ressources, qu'elles soient humaines ou naturelles.

Violetta Manoukian, experte-conseil, Canada : Le concept de redéfinition du développement d'un point de vue féminin comprend également celui du développement intérieur de la personne. Les différentes étapes de prise de conscience font également partie du processus de développement. Notre situation conditionnera notre perception et nos agissements. Le développement se situerait donc dans une perspective tout à fait différente des plans mécaniste et scientifique. Dans une approche globale, les différents indicateurs économiques ne seraient pas pris autant au sérieux. La signification est également une dimension qui fait partie de ce processus. Les approches les plus novatrices en matière de développement se situent aujourd'hui dans le «troisième système» de pouvoir, au niveau de la puissance des gens et axées sur la participation. Le lien macro/micro ne peut se faire que grâce aux paradigmes de développement participatoire conçus et appliqués dans le tiers-monde.

Janice Foerde, KULU-Intégration des femmes dans le développement, Danemark : La délégation des ONG à l'occasion des négociations du GATT à Bruxelles essaiera de se servir des représentants du Sud pour influencer les délégations officielles auprès du GATT. Elle insistera pour que les femmes soient incluses dans le processus de consultation et de pressions. Cette ronde de négociations du GATT a déjà bien avancé. Les ONG peuvent néanmoins encore essayer d'influencer la position de leur pays à ces négociations, mais les réseaux du Nord doivent se mobiliser et commencer à réfléchir au-delà de la présente ronde, qui est presque terminée.

M^me^ Antrobus : Conclusions - Les femmes participent activement aux réseaux qui s'opposent à l'ajustement structurel. Les programmes d'ajustement structurel, les problèmes d'endettement et les négociations du GATT, voilà autant d'éléments qui doivent être considérés comme faisant partie de la restructuration de notre

système économique mondial. Les questions relatives aux termes de l'échange sont essentielles et doivent être étudiées dans le contexte de l'endettement. Si l'on procédait à des remises de dettes sans remanier les termes de l'échange, ces dettes réapparaîtraient dans quelques années. Enfin, nous devons entreprendre des démarches qui portent à la fois sur la question de l'intervention humaine et sur celle des structures.

Jane Jaquette
Présidente
Association for Women in Development, É.-U.

Session plénière

L'objectif de cette séance plénière était de permettre aux participants du Nord de répondre à la question de savoir comment ils pourraient utiliser l'information communiquée au cours de ce colloque dans leurs futurs travaux.

Si l'on résume toutes les idées qui ont été échangées, on constate que DAWN essaie de faire valoir de nouvelles exigences auprès du mouvement féministe international pour ce qui est de la redistribution des pouvoirs et des ressources économiques. On a fait ressortir les mécanismes requis à cet effet. Le mouvement féministe international reste un rouage important pour exercer des pressions et se consacrer à d'autres activités de ce genre.

La complexité de la recherche et des initiatives qui en découlent est importante. À l'avenir, l'action politique des femmes pourrait ne plus être dirigée vers l'État, à cause de la disparition de sa légitimité et de sa souveraineté. Est-ce que nous (qui, dans le Nord, oeuvrons dans les secteurs de la recherche et du développement) devons aller «vers le bas» pour travailler de plus en plus avec les groupes locaux, ou «vers le haut» pour exercer davantage de pressions sur les structures internationales?

Il fut un temps où il était bien vu que les femmes s'opposent à l'État, mais cette époque est peut-être révolue. L'État a perdu son pouvoir au profit de l'économie de marché, ou a cédé aux femmes son rôle de pourvoyeur ou de prestataire de services sociaux. Essayer de rendre les femmes plus visibles dans le développement, c'est les dresser contre elles-mêmes. Les programmes d'ajustement structurel sont fondés sur cette constatation.

Dans une économie qui s'internationalise, l'État continue de réglementer les relations internationales, mais parvient de moins en moins à contrôler la circulation des capitaux et de la technologie. Cette constatation préoccupe les ONG car elle rend l'action politique fort complexe, d'autant plus que l'objet le plus proche de leurs

pressions risque de ne plus pouvoir intervenir pour résoudre leurs problèmes.

Prenons un exemple : les nombreuses discussions suscitées par le GATT et l'ajustement structurel ont porté sur les coûts, mais nous n'avons pas encore répondu à la question de savoir pourquoi nous devrions traverser les changements qui s'opèrent actuellement. Quelles sont les options si nous voulons maintenir et accroître les niveaux de production? Nous avons même envisagé la possibilité de nous retirer du processus, mais est-ce vraiment réaliste? L'option socialiste n'est plus valable pour nous, compte tenu des événements qui ont marqué l'Europe de l'Est. Il ne se présente donc plus d'options évidentes. Sur le plan purement pratique, comment créons-nous de vraies nouvelles options?

Discussion

Les sujets discutés durant la plénière ont fait suite à la demande de Jane Jaquette, qui voulait que l'on définisse plus clairement les options stratégiques en matière de recherche et de planification pour le développement des femmes. Les principaux thèmes abordés ont été :

- la nécessité d'établir plus de liens entre les disciplines consacrées aux études sur les femmes, en vue d'échanger de l'information et des stratégies;
- le défi que pose l'établissement de processus de recherche appropriés;
- la nécessité de préciser clairement les nouveaux secteurs de collaboration entre les femmes du Nord et celles du Sud,
- le besoin permanent d'élaborer de nouveaux outils théoriques permettant de mieux comprendre le développement des femmes dans le contexte international.

Margaret Fulton, éducatrice, Canada : Je ne partage pas votre avis sur plusieurs points. Tout d'abord, j'en ai à la faiblesse du point de vue existentialiste que vous avez adopté. Le sens de la hiérarchie que vous expliquez peut être influencé par le monde patriarcal. Ainsi, existe-t-il vraiment une perspective du monde vu d'en haut et vu d'en bas? Si nous voulons que les choses changent pour les femmes, nous devons exiger un cadre de référence différent et ne pas simplement entériner ces vues patriarcales.

Deuxièmement, je pense que nous devons tenir compte des points forts qui distinguent les femmes. Ce que nous avons toutes en commun, c'est d'être des femmes. Malgré la confusion qui règne aujourd'hui, les femmes ont pu trouver des solutions de rechange.

Irene Tinker : Depuis longtemps, j'essaye de combler le fossé qui existe entre les militants, les universitaires et les intervenants. Le problème est en partie attribuable au fait qu'ils ne parlent pas le même langage. L'AWID a été mise sur pied dans le but d'intégrer ces trois groupes différents et d'essayer d'encourager les femmes à s'engager davantage sur la scène politique pour changer le monde, même dans une hiérarchie dominée par les hommes. Nous devons toutes faire preuve de collaboration dans le mouvement féministe et faire

abstraction de nos différences. Les femmes assument toutes des responsabilités différentes et ces différences jouent en notre faveur.

Rosemary Brown : Nous devons établir davantage de liens en dehors de nos propres disciplines. Une possibilité serait que les universitaires et les dirigeants politiques échangent plus d'information et, notamment, que les dirigeants politiques et les décideurs s'inspirent des recherches et des analyses faites par les universitaires. Il devrait également être possible de resserrer les liens entre les différentes disciplines universitaires.

Bonnie Kettel : J'aimerais vous faire partager mon expérience en tant que Canadienne qui fait partie d'une équipe de chercheurs africains. Il faut faire une distinction entre les recherches personnelles et les recherches professionnelles mais, au départ, tout est une question de confiance. Les recherches et les activités qui seront entreprises dans le secteur de l'intégration des femmes dans le développement doivent se situer dans un climat de confiance. Quels sont, par exemple, le rôle et le degré de participation des universitaires du Nord dans les réseaux africains?

Au premier niveau, il est essentiel que les relations soient collégiales et positives, mais aussi discrètes, bien qu'elles soient difficiles à établir à cause des modes de comportement qui caractérisent le Nord. Les femmes qui épousent la cause de leurs consoeurs dans le domaine du développement doivent établir ces relations très franchement. Au deuxième niveau de participation, nous avons les débats, les réactions et les évaluations. Il est important que les réactions à nos idées de recherches et à nos cadres analytiques soient franches pour que nous puissions évoluer avec nos idées. Au troisième niveau, nous devons réfléchir à notre participation sur le plan politique et aux pressions que nous voulons exercer, c'est-à-dire à ce que sera notre nouveau style. Nous devons acquérir les compétences et adopter les approches voulues en nous concentrant sur l'interaction et la recherche d'une confiance mutuelle.

Janet Welsh Brown, World Resources Institute, États-Unis : La question des changements au niveau politique n'est pas facile. Le Nord ou le Sud ne peuvent pas, à eux seuls, résoudre les problèmes mondiaux. Il nous faut trouver des secteurs de collaboration où les décideurs pourront mieux collaborer pour exercer leur influence. De telles coalitions pourraient, notamment, influencer les blocs commerciaux régionaux.

Jane Jaquette
Résumé et commentaires de clôture

L'analyse de DAWN est, dans une certaine mesure, fondée sur la théorie de la dépendance qui, ensevelie par les politiques économiques du président Reagan, dans les années 1980, a quelque peu perdu de sa légitimité intellectuelle. Les forces actuelles du marché peuvent ne pas subsister et il nous faut donc fourbir nos armes en préparation de nouvelles réalités économiques.

Cette conférence a été stimulante et exceptionnelle. Nous espérons que les contacts qu'elle a permis d'établir seront maintenus et qu'ils nous permettront de faire face aux défis et aux crises qui nous attendent.

Liste des participants

Patricia Alexander
Conference Board du Canada
Ottawa, Canada

Linda Allain
Secrétaire-trésorier, SID
Commission canadienne
pour UNESCO
Ottawa, Canada

Marilyn Assheton-Smith
Institut canadien de
recherche sur la femme
Ottawa, Canada

Joelle Barbot-Coldevin
Vice-présidente
Coldevin International
Vaudreuil sur le lac, Canada

Elisabeth Barot
Association des Universités et
Collèges du Canada (AUCC)
Ottawa, Canada

Robert J. Berg
International Development
Conference
Washington, D.C., É.-U.

Louise Bergeron de Villier
Condition féminine Canada
Ottawa, Canada

Laurel Bossen
Département d'Anthropologie
Université McGill
Montréal, Canada

Marielle Bourdages
Analyste des politiques
Agence canadienne de
développement international
(ACDI)
Hull, Canada

Rosalind Boyd
Centre for Developing
Areas Studies
Université McGill
Montréal, Canada

Barbara Brown
Spécialiste de l'IFD
ACDI
Hull, Canada

Janet Welsh Brown
World Resources Institute
Washington, D.C., É.-U.

Rosemary Brown
Directrice
MATCH International
Ottawa, Canada

Marcia Burdette
Directrice de programme
Institut Nord-Sud
Ottawa, Canada

Anne Burnett
Société internationale pour le développement
Ottawa, Canada

Irenée Chabot
Oxfam Québec
Montréal, Canada

Mariam Chamberlain
National Council of Research on Women
New York, É.-U.

Linda Christiansen-Ruffman
Department of Sociology
Saint Mary's University
Halifax, Canada

Annette Costigan
Agente de FID
Canadian Cooperative Association
Ottawa, Canada

Françoise Coupal
Centre de recherche en développement international
Ottawa, Canada

Huguette Dagenais
Département d'Anthropologie
Université Laval
Ste-Foy, Canada

Judith Davidson-Palmer
J. Davidson-Palmer & Associates, Inc.
Toronto, Canada

Maria De Koninck
Chaire d'étude sur la condition des femmes
Université Laval
Ste-Foy, Canada

Paul Delage
IDIC
Université d'Ottawa
Ottawa, Canada

Kathryn Dunlop
Analyste des politiques
ACDI
Hull, Canada

Peter Fiori
Direction générale des politiques, ACDI
Hull, Canada

Janice Foerde
KULU-Intégration des femmes dans le développement
Copenhague, Danemark

E. Margaret Fulton
Éducatrice
Vancouver, Canada

Marnie Girvan
Directrice, IFD
ACDI
Hull, Canada

Nona Grandea
Recherchiste
Institut Nord-Sud
Ottawa, Canada

Arpi Hamalian
Directrice
Institut Simone de Beauvoir
Université Concordia
Montréal, Canada

Mardele Harland
Experte-conseil
Regina, Canada

Jane Jaquette
Professeure
Department of Political Science
Occidental College
Los Angeles, É.-U.

Nayyar Javed
Comité canadien de l'action
sur le statut des femmes
Saskatoon, Canada

Jared Keil
Professeure
Université Carleton
Ottawa, Canada

Fainula Kurji
Ottawa, Canada

Hélène Lagacé
Chargée de Programmes
et Coordonnatrice
Comité Québecois Femmes
et Développement, AQOCI
Montréal, Canada

Yuen-Teng Lai
Recherchiste
Le conseil consultatif canadien
sur la situation de la femme
Ottawa, Canada

Stella Z. Le'John
Ancienne présidente
MATCH International
Winnipeg, Canada

Iréné Léon
Montréal, Canada

Françoise Lieberherr
Coopération suisse au
développement
Ministère des affaires étrangères
Berne, Suisse

Rita Liljeström
Professeure
Département de Sociologie
Université de Gothenburg
Göteborg, Suède

Margaret Lycette
International Center for
Research on Women
Washington, D.C., É.-U.

Fiona Mackenzie
Département de Géographie
Université Carleton
Ottawa, Canada

Nancy McDonnell
State College
Pennsylvania, É.-U.

Elaine McNeil
Saskatchewan Institute of
Applied Science and
Technology
Regina, Canada

Cynthia Metzler
Executive Director
OEF International
Washington, D.C., É.-U.

Linda Moffat
Ottawa, Canada

Fauzya Moore
Ottawa, Canada

Maureen O'Neil
Présidente
Institut Nord-Sud
Ottawa, Canada

Yukido Oda
Clark University
Worcester, É.-U.

Christine Ouellette
MATCH International
Ottawa, Canada

Mariam Pal
Montréal, Canada

Rita Parikh/Louise Maillot
MATCH International
Ottawa, Canada

Jane Parpart
Department of History
Dalhousie University
Halifax, Canada

Nan Peacocke
Toronto, Canada

Blodwen Piercy
CARAL
Gloucester, Canada

Betty Plewes
CUSO
Ottawa, Canada

David Pollock
Expert-conseil
Ottawa, Canada

Ginette Prosper
Bethesda, Maryland, É.-U.

Maria Protz
TV Ontario
Toronto, Canada

Annette Pypops/
Marie Louise Eteki
MATCH International
Ottawa, Canada

Patricia Randall
Klohn Leonoff Ltd.
Richmond, Canada

Sheila Regehr
Condition féminine Canada
Ottawa, Canada

Nancy Riche
Vice-présidente exécutive
Congrès du travail du Canada
Ottawa, Canada

Michael Rosbert
Président
Developing World
Consulting Services
Ottawa, Canada

Johanna Schalkwyk
Condition féminine Canada
Ottawa, Canada

Louise Shaughnessy
L'Association nationale de la
femme et de droit
Ottawa, Canada

Hilary Syme
Ottawa, Canada

Beverly Tangri
The Hunger Project
New York, É.-U.

Irene Tinker
Université de Californie
Berkeley, CA, É.-U.

Anne Walker
International Women's
Tribune Centre
New York, É.-U.

Veronika Wand-Danielsson
Département de la coopération
internationale au
développement
Ministère des affaires étrangères
Stockholm, Suède

Virginia Ward
CUSO
Ottawa, Canada

Chris Weiss
Ms Foundation and
Women's World Banking
É.-U.